METEOROLOGIE
Ensoleillé; périodes nuageuses
Min. : 10 — Max. : 15
Gracieuseté de :
Shearer Lumber Co. Ltd.
MONTREAL

LE DEVOIR

Directeur : Gérard FILION — FAIS CE QUE DOIS — Rédacteur en chef : André LAURENDEAU

FETE DU JOUR
S. TIMOTHEE

Les librairies **F. PILON Inc.**
Papeterie - Dactylographes
Accessoires de bureau

VOL. LI — NO 292 — MONTREAL, MARDI, 20 DECEMBRE 1960 — **10** cents l'exemplaire

Jean Désy est mort à Paris

PARIS. — M. Jean Désy, ex-ambassadeur du Canada à Paris, est décédé hier à l'hôpital Américain, dans la banlieue de Paris, à l'âge de 67 ans. M. Désy a succombé aux suites de la rupture d'un artère.

Il avait été ambassadeur à Paris de 1953 à 1958. Né à Montréal, il avait fait ses études à l'université Laval de Québec. M. Désy s'est acquis une enviable renommée d'expert en droit international. Il avait enseigné à l'université de Montréal, avant d'accepter en 1925, la chaire d'histoire du Canada en Sorbonne. M. Désy avait été de 1928 à 1933, conseiller à l'ambassade canadienne à Paris. Il faisait ensuite partie du service diplomatique canadien en Suisse, en Belgique, en Hollande, au Brésil et en Italie.

Tout en conservant son titre d'ambassadeur en France, M. Désy avait accepté de revenir au Canada pendant quelques années, afin d'y organiser à Montréal le service international de Radio-Canada.

Après deux heures de discussion orageuse avec le Conseil de la vie française

M. Hees accepte la création d'un comité d'étude sur le recensement

OTTAWA (DNC) — Une suggestion de dernière heure, avancée par M. Albert Leblanc, président de la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, réussira peut-être à amener ce que deux heures de discussions orageuses n'ont pas réussi à propos du questionnaire du recensement. Devant le refus de M. George Hees, ministre du commerce, de modifier la question numéro 10 relative à l'origine ethnique et les accusations de persécution politique qu'il faisait pleuvoir contre les délégués de nombreuses associations canadiennes-françaises, le président des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, devant l'impossibilité d'avancer dans la discussion du fonde de la question numéro 10, a suggéré qu'un comité des groupes représents s'entende avec les dirigeants du Bureau fédéral de la statistique "pour que nous commencions par nous entendre sur ce que nous voulons".

Cette suggestion venait à son heure car les tempéraments s'échauffaient et les interpellations se faisaient beaucoup moins amicales qu'au début.

C'est M. Paul Gouin, président du Conseil de la Vie française, qui a présenté au ministre Hees et à son collègue, M. Noël Dorion, le mémoire adressé conjointement par neuf groupements d'action canadienne-française.

Puis le R. P. Emile Bouvier, s.j., recteur de l'université de Sudbury, fit quelques remarques supplémentaires insistant sur le caractère scientifique des réponses possibles à la question relative à l'origine ethnique.

Prenant la parole, M. George Hees précisa tout d'abord que ce n'est pas le gouvernement conservateur mais bien le gouvernement précédent qui donna instructions aux énumérateurs d'accepter comme valide la réponse "canadienne" à la question numéro 10. Tout ce que le gouvernement conservateur a fait, dit-il, au lieu de laisser un espace blanc ou pourrait être écrite cette réponse, ce fut de l'imprimer de sorte qu'elle n'aura qu'à être soulignée ou pointée par l'énumérateur. La question de 1961 est, dit-il, exactement la même qu'en 1951. M. James Marshall, statisticien du Canada, fit remarquer ici que la question de 1961 est plus précise. En 1951, on avait écrit simplement "origine", la formulation de la question étant laissée à l'énumérateur. En 1961, on a rédigé une question qui sera uniforme: "Quelle est votre origine du côté partenel"? M. Hees répond alors que le gouvernement n'a fait que suivre les recommandations du bureau fédéral de la statistique sur le libellé du questionnaire.

Le ministre fait alors remarquer que ce questionnaire restera en la possession de l'énumération et qu'il est faux de prétendre que la réponse "canadienne" puisse être suggérée aux personnes recensées. Nous faisons exactement comme en 1951, dit-il, et nous le faisons parce qu'après le rencensement de 1951, aucune critique n'a été formulée.

M. Walter Duffet, statisticien du Canada, en réponse à une intervention du Père Bouvier réplique que les énumérateurs inscrivent les réponses qui leur sont données et que le but de la question numéro 10 est de déterminer le champ des influlation canadienne ainsi que de ences culturelles sur la populaire des analyses de leur comportement économique. Le Père Bouvier réplique que les Canadiens français, en outre de ces renseignements, sont intéressés à connaître le tableau culturel de la population du pays. Voilà pourquoi il s'objecte au terme "canadienne" comme n'étant pas scientifique. M. Duffet riposte qu'une analyse des

Voir en page 6 : M. Hees

LA HAUSSE DE L'IMPOT SUR LE REVENU

Bona Arsenault : mesure autonomiste Armand Maltais : mesure rétrograde

Par Pierre Laporte

QUEBEC. — L'aspect autonomiste du projet de loi pour hausser l'impôt sur le revenu des individus a été soulevé carrément à l'Assemblée législative hier après-midi. M. Bona Arsenault, ministre des terres et forêts, a affirmé que le gouvernement libéral pose le même principe que M. Duplessis en 1954 quand il décréta un impôt provincial sur le revenu. A ce moment-là, dit-il, pour l'Union nationale, c'était une loi "autonomiste, patriotique et progressive". Aujourd'hui c'est devenu antifamilial et antisocial ! Le ministre a dit que la cause principale de ce changement d'attitude c'est que les libéraux sont maintenant au pouvoir à Québec et les conservateurs, à Ottawa !

M. Arsenault a développé la thèse suivante hier après-midi : cette hausse d'impôt ce n'est pas une tragédie, bien que l'opposition tente d'ameuter l'opinion publique. L'augmentation sera minime, à peine égale à la valeur d'une cigarette par jour. C'est un impôt essentiellement temporaire, à moins que M. Diefenbaker ne manque à la promesse qu'il a faite d'accorder la pleine réduction. Cet impôt a dû être décrété pour des raisons hors du contrôle du parti libéral, particulièrement à cause des extravagances de l'Union nationale au cours de la dernière élection.

Le député de Québec-Est, M. Armand Maltais, a donné la réplique à M. Arsenault. Il a qualifié la loi "d'antisociale" et "d'antiautonomiste".

Le député a affirmé que l'opposition ne fait pas obstruction, mais veut simplement dire clairement au peuple que cette hausse d'impôt c'est le prix qu'il doit payer pour l'assurance-hospitalisation.

Violation des droits des députés ?

Le ministre des terres et forêts et le premier ministre ont protesté contre la publication d'annonces par l'Union nationale en fin de semaine dernière.

On a ainsi, ont-ils dit, transporté sur la place publique un débat en cours à l'Assemblée législative.

M. Daniel Johnson, député de Bagot, a répliqué que le premier ministre a lui-même violé les droits des parlementaires en donnant aux journalistes des

Voir en page 6: Bona Arsenault

ETATS-UNIS : LE PRESIDENT EST OFFICIELLEMENT ELU

Le Collège électoral confirme l'élection de M. John F. Kennedy

WASHINGTON. — Le sénateur John F. Kennedy est devenu hier officiellement président des Etats-Unis. A la vérité, son élection avait été acquise le 8 novembre dernier alors que, tout en n'obtenant qu'une majorité infime du vote populaire sur son adversaire M. R. Nixon, il s'était assuré une confortable majorité des votes du Collège électoral.

Hier, comme le veut la constitution, les "grands électeurs" (537 au total, soit autant que de sénateurs (100) et de membres de la Chambre des représentants, 437) se sont réunis dans la capitale des divers Etats et ont été appelés à choisir le président et le vice-président des Etats-Unis. La plupart des grands électeurs sont liés par le mandat impératif qu'ils ont reçu de leurs concitoyens mais dans quelques Etats, les grands électeurs restent libres de voter comme ils l'entendent peu importe que dans leur Etat la majorité des électeurs aient opté pour le candidat démocrate ou pour le républicain.

Ainsi, hier, dans la capitale de chacun des 50 Etats de l'Union, les grands électeurs se sont réunis et ont voté, transformant la majorité populaire infime de 111,957 voix (la plus faible depuis 76 ans) en une majorité substantielle pour Kennedy au sein du Collège électoral. A huit heures hier soir, on connaissait les résultats de 49 des 50 Etats.

A ce moment, M. Kennedy avait reçu 299 voix, M. Nixon, 219 et le sénateur H. F. Byrd, démocrate de Virginie, 15. Comme il suffit de réunir 269 voix pour être élu, la victoire du candidat démocrate était définitivement acquise.

Un républicain a enregistré son vote pour le sénateur Byrd : il avait demandé par télégramme aux autres grands électeurs de faire de même, dans l'espoir de faire battre Kennedy mais sa manoeuvre a totalement échoué. Des autres votes en faveur de Byrd provenaient des huit grands électeurs du Mississipi et de six des 11 grands électeurs de l'Alabama.

Incendie d'un porte-avions : cent morts ?

NEW-YORK. — Le plus gros porte-avions au monde, le U. S. S. Constellation en voie de parachèvement dans un chantier naval de Brooklyn, a été ravagé hier par un incendie; au moins 42 ouvriers affectés aux travaux ont perdu la vie; l'on craint au total 100 morts et plus de deux cents blessés. L'incendie a éclaté sur le pont principal dans un réservoir de carburant d'avion à réaction. Ce carburant était destiné au nettoyage du réseau de conduites du navire; il n'y avait encore aucun avion dans ses hangars.

Le brasier ne paraissait pas menaçant au premier abord, mais en peu de temps, le feu enveloppait le porte-avions de la proue à la poupe. Il y avait 4,200 personnes à bord du Constellation au moment où l'incen-

Voir en page 6 : Incendie

Le congrès libéral provincial étudiera la réforme électorale

QUEBEC (DNC) — La Fédération libérale provinciale tiendra son prochain congrès à Québec les 9, 10 et 11 novembre 1961. Avis à ceux qui voudront s'y inscrire : il faudra être membre d'une association de comté. Le parti ne veut pas que ses assises soient prises d'assaut par toutes sortes de gens, comme ce fut le cas à Montréal l'automne dernier.

Les sujets à l'étude seront de la plus haute importance :

a) Refonte de la loi électorale;

b) Redistribution des comtés sur la carte électorale;

c) Financement des dépenses électorales.

L'exécutif de la fédération a nommé les personnes suivantes membres de la Commission du congrès :

Président : Me Gérard Lévesque, Québec. Directeurs : M. Guy Masson, Saint-Lambert; Me Jean Tellier, Montréal; M. Paul Phénix, Montréal; M. Guy Gagnon, Montréal; M. Isidore Deschênes, Québec; Dr Roger Brault, Québec; M. Maurice Rinfret, Montréal; secrétariat : M. Gérard Brady, Montréal; M. Henri Dutil, Québec; Mme Roger Racine, Québec.

Thème du congrès

Le principal thème du congrès sera les réformes électorales. Trois comités différents seront formés pour étudier : la refonte de la loi, la redistribution des comtés, et le financement des dépenses électorales.

Le congrès durera trois jours au lieu de deux. Il commencera à 10 heures vendredi le neuf novembre par une réunion de l'exécutif de la Fédération libérale provinciale. A 2 h. 30, réunion du Conseil général de la Fédération. A 8 h. 30 p.m., ouverture officielle du congrès dans la grande salle de bal du Château Frontenac, alors que le chef du parti libéral, M. Jean Lesage, adressera la parole. Il sera également l'invité d'honneur au banquet qui clora le congrès dimanche soir.

Pour s'inscrire au congrès il ne suffira pas d'être libéral, mais chaque congressiste devra être membre d'une association libérale de comté, c'est-à-dire que, contrairement, au ralliement libéral qui aura lieu à Ottawa, pour s'inscrire au congrès il ne suffit pas d'être libéral, mais il faudra être membre de la Fédération libérale provinciale dans son comté.

L'IMPOT PROVINCIAL

Un député libéral votera contre le gouvernement !

QUEBEC. — Un député libéral a annoncé hier soir à l'Assemblée législative qu'il voterait contre la loi qui augmente l'impôt sur le revenu des individus.

M. Gustave Plante, député libéral de Bellechasse, a dit que cette loi est de nature à nuire à plusieurs catégories de citoyens, et particulièrement aux bûcherons de son comté.

Il a dit qu'il se prononcerait contre la loi.

Texte du mémoire soumis à M. Hees

OTTAWA (DNC) — Voici le texte du mémoire présenté hier, au ministre du commerce, M. George Hees, relativement au questionnaire du recensement de 1961 :

A l'automne 1958, le Conseil de la vie française faisait tenir à l'honorable ministre du commerce ainsi qu'à ses collègues du Cabinet, un mémoire sur le recensement canadien en 1961. Il y insistait notamment sur le maintien des questions relatives à l'origine ethnique ainsi qu'à la langue parlée.

Quelques mois plus tard, exactement le 24 février 1959, le député L.-J. Pigeon posait, en Chambre, la question suivante, savoir :

"M. l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre du commerce (M. Churchill). La question relative à l'origine ethnique des Canadiens sera-t-elle inscrite dans les formules du recensement décennal de 1961?"

Le ministre donna la réponse suivante :

"M. l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député de m'avoir donné avis de sa question touchant l'origine ethnique des Canadiens au recensement de 1961. Il y aura une question posée, tout comme en 1951, exprimée par les mots : quelle est votre origine? Ce qui signifie quelle est votre origine ethnique? A cette question, les gens pourront répondre, et leurs réponses seront acceptées, "canadienne, anglaise, française, etc." Il y aura également une autre question touchant le pays de citoyenneté, question à laquelle environ 90 p.c. des réponses seront vraisemblablement "Canada"".

A la suite de cette assurance et de réponses données antérieurement au Conseil de la vie française et à d'autres corps représentatifs, les intéressés furent convaincus que rien ne serait changé au questionnaire de 1951 sur ces deux points. Voici que, sans avertissement, nous sommes en présence d'un changement majeur à la question 10, question qui a trait à l'origine raciale. La question elle-même est formulée de façon différente. Surtout, en tête des réponses à suggérer, se lit la mention "canadienne". Pourquoi cette addition et pourquoi en tête de liste?

Le Canada figure déjà à la question 7, qui a trait à la citoyenneté. Il y est à sa place car il existe légalement des citoyens canadiens. Par contre, parler de race canadienne, d'origine raciale canadienne, même de groupe "culturel canadien", semble inacceptable au point de vue scientifique et est de nature à fausser le recensement sur ce point. La raison apportée pour cette insertion est faible. Il appert que 75,000 personnes auraient donné cette mauvaise réponse en 1951 et qu'il faut satisfaire les citoyens qui feront la même erreur en 1961.

Il paraît étrange de changer un questionnaire pour l'ajuster à des réponses incorrectes. Certains défenseurs de la mention "canadienne" prétendent que les citoyens ont le droit de répondre comme ils l'entendent et qu'il faut respecter leur volonté. Il y a un espace blanc pour inscrire une réponse qui n'est pas suggérée dans le question-

Voir en page 6 : Le texte

Algérie : échec à la thèse des Afro-Asiatiques

L'Assemblée générale repousse l'idée d'un référendum organisé par l'ONU

NATIONS UNIES, N.-Y. — L'Assemblée générale, renversant la décision de la Commission politique, a écarté hier soir la proposition de 20 Etats afro-asiatiques qui demandaient que l'Organisation des Nations Unies organise et contrôle elle-même un référendum en Algérie, référendum au cours duquel les Algériens se prononceraient sur leur avenir.

Toutefois, dans la première résolution qu'elle adoptait depuis 1957 sur la question algérienne, l'Assemblée a exprimé l'opinion que le peuple algérien a droit à l'indépendance et que l'Organisation internationale a un rôle à jouer pour aider les Algériens à décider eux-mêmes de leur destin.

Les Etats africains et asiatiques qui appuient les rebelles FLN ont donc perdu leur bataille pour obtenir que l'ONU s'affirme seule en mesure de tenir en Algérie un référendum libre. Les paragraphes relatifs au droit à l'indépendance et à la collaboration de l'ONU dans l'application de l'autodétermination ont été adoptés par un vote de 63 à 8 avec 27 abstentions.

Mais le paragraphe central, la clause majeure du projet qui aurait manifesté la volonté de l'ONU d'organiser et de contrôler le futur référendum en Algérie, a été repoussée par un vote de 40 à 40 avec 16 abstentions. Comme la majorité des deux tiers est requise à l'Assemblée générale, cette clause a donc été repoussée par une majorité substantielle, plus forte que les observateurs ne le prévoyaient.

RECENSEMENT 1961 : DERRIERE UNE INNOVATION BENIGNE, UN ENJEU REDOUTABLE

La création de la catégorie "origine canadienne" est le premier temps d'une nouvelle offensive pour l'assimilation et l'unitarisme "canadian"

Par Jean-Marc Léger

Une bataille est engagée depuis quelques mois au sujet du prochain recensement fédéral. Au printemps 1961, comme tous les dix ans depuis le siècle dernier (1851) une "armée" de rencenseurs va se répandre dans le pays et visiter chaque foyer en posant un ensemble de questions désormais classiques: les réponses obtenues à quelques millions d'exemplaires permettront de dégager la physionomie de la population, de faire le point de l'évolution sous divers rapports et par l'analyse des résultats de prévoir d'aussi près que possible les transformations économiques et sociales de la prochaine décennie.

Le recensement est une opération vieille comme le monde ou presque: les hommes ont eu, depuis longtemps, envie ou besoin de se compter. Mais les techniques utilisées dans l'opération et l'utilisation faite des résultats ont tellement évolué surtout au cours du dernier demi-siècle que le recensement du 20e siècle dans un Etat moderne n'a guère en commun que le nom avec ceux qui étaient entrepris jadis de façon fort irrégulière et avec des méthodes si rudimentaires — si seulement on peut parler de méthodes — qu'ils permettaient simplement de dégager des ordres de grandeur.

Dans un Etat moderne, le recensement est devenu une entreprise de la plus haute importance, effectuée régulièrement et avec un souci scientifique toujours plus poussé, une des données fondamentales de la législation dans la plupart des ordres: imposition, sécurité sociale, marché du travail, planification régionale, prévisions pour la construction de bâtiments scolaires, d'hôpitaux, de routes, service militaire là où il existe, etc. Démographes, économistes, statisticiens ne cessent d'analyser les résultats des rencensements: aucun Etat moderne ne pourrait légiférer sensément, adopter des mesures importantes sans disposer des conclusions d'un recensement bien fait, à moins de prendre le risque de difficultés graves sinon de catastrophes.

L'origine du différend

Pourquoi donc, cette année, le différend au sujet du recensement? Une fois de plus, l'événement procède du caractère bi-ethnique du Canada: une modification apportée au questionnaire officiel du recensement provoque, tant par son symbolisme que par ses conséquences prévisibles, une levée de boucliers au Canada français. Quelle est cette modification? L'addition à la liste des origines ethniques des Canadiens d'une nouvelle catégorie, la "canadienne" précisément.

Les déclarations successives et embrouillées faites au Par-

Voir en page 2 : La création

Faut-il boycotter le recensement ?

C'est une bataille extrêmement importante qui est engagée au sujet de la formulation de la question sur l'origine ethnique lors du prochain recensement, qui se fera au printemps 1961. Dès maintenant, il est essentiel que la vigilance de tous les Canadiens français soit alertée, que tous les organismes de quelque nature qu'ils soient prennent position dans ce combat qui a valeur de salut national.

Nous assistons à la première phase d'une nouvelle offensive assimilationniste : c'est là ce qu'il faut bien voir derrière la création artificielle d'une catégorie "origine canadienne" dans le recensement. Il s'agit essentiellement de déconsidérer la question sur l'origine ethnique, de la supprimer définitivement et de contribuer par ce moyen comme par beaucoup d'autres à amener les Canadiens — et surtout naturellement les Canadiens français — à taire puis à oublier leur origine ethnique.

PREPARER LE BOYCOTTAGE

Le gouvernement fédéral actuel surtout par son chef est essentiellement dominé par la mystique de l'unitarisme "CANADIAN", par la fabrication accélérée d'un "United Canada", réédition du "melting pot" américain dont nous savons bien qui en ferait les frais. Des "Canadiens tout court" dans un "grand Canada uni", tel est le sens de l'offensive contre laquelle nous devons faire front.

Il est indispensable d'obtenir la radiation de la catégorie "origine canadienne" dans le formulaire du recensement de 1961. Si le gouvernement fédéral maintient ses positions, il faut nous préparer à boycotter le recensement. Ce sera à la limite la seule façon de faire comprendre aux néo-assimilationnistes, aux pseudo-prophètes du Canada uni que nous ne sommes pas encore prêts pour une opération du genre.

L'expérience nous a appris souverainement que le "Canadien tout court" est la forme la plus dangereuse parce que la plus pernicieuse de l'assimilation. Elle nous a également enseigné que le Canada uni équivaut à l'absorption de la minorité par cette majorité si généreuse qu'elle ne demande qu'à nous faire partager son propre destin !

Nous devons dès à présent faire échec à la manoeuvre d'Ottawa qui doit renoncer à son "origine canadienne" ou se préparer à un boycottage en règle du recensement de 1961 au Canada français. A ce moment, il appartiendrait au gouvernement de Québec d'instituer son propre recensement ce qui de toutes façons serait nécessaire pour atténuer dans un domaine extrêmement important notre dépendance à l'endroit d'Ottawa.

J. M. L.

ONU : AMERE DECEPTION POUR LE CANADA

La commission politique renvoie au printemps la décision sur le projet canadien de désarmement

NATIONS UNIES, N.-Y. — La proposition canadienne sur le désarmement a été écartée provisoirement hier par la commission politique qui a refusé de voter le projet et a décidé d'en renvoyer l'examen à la reprise des travaux de la 15e session, le 7 mars. Ce fut un échec pénible pour la délégation canadienne qui depuis le début de la session avait tout mis en oeuvre pour préparer une formule prudente, acceptable à la majorité des Etats : ce fut d'autant plus pénible, que plusieurs des Etats qui avaient "parrainé" le projet du Canada se sont abstenus dans le vote d'hier.

La délégation canadienne comptait faire approuver son projet de résolution par la commission hier et ainsi pouvoir le soumettre à l'Assemblée générale avant que celle-ci n'ajourne ses travaux aujourd'hui jusqu'au 7 mars. Mais la majorité des membres de la commission a préféré suivre l'Inde qui estimait l'initiative canadienne "maladroite, irréaliste et inopportune".

C'est par un vote de 29 contre 16 avec 26 abstentions que la suggestion de l'Inde pour le renvoi d'une décision au fond sur le projet canadien a été adoptée. Vingt-huit délégations étaient absentes au moment du vote. Il restera à la délégation canadienne de soumettre de nouveau sa résolution en mars prochain devant la commission puis devant l'Assemblée générale.

D'autre part, la commission a approuvé trois projets de résolution qui avaient trait exclusivement à la cessation des expériences nucléaires et à l'interdiction pour les puissances "atomiques" de céder des armes atomiques à des pays n'en possédant pas encore. Mais les propositions de caractère général sur le désarmement (il y en avait dix dont celle du Canada) ont été renvoyées à la reprise des travaux de l'ONU. Dix des 18 pays qui avaient appuyé le projet canadien ont préféré s'abstenir hier cependant que deux autres étaient absents.

Pays de citoyenneté ?	Canada	Royaume-Uni	États-Unis	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Pologne	URSS	Si non indiqué, inscrire ici				
8 Dans quelle province (ou pays) êtes-vous né ? (Si né en dehors du Canada, rapporter le pays selon les limites actuelles)	T-N	Î-P-É	N-É	N-B	Qué	Ont	Man	Sask	Alb	C-B	Yukon	TN-O	
	Angleterre	Galles	Écosse	Irlande du Nord	République d'Irlande	États-Unis	Autriche	Tchéco-slovaquie	Si non indiqué, inscrire ici				
	Allemagne	Hongrie	Italie	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Suède	URSS					
9. En quelle année avez-vous immigré au Canada ?	Né au Canada	ou	Avant 1921	1921-1930	1931-1940	1941-1945	1946-1950	1951-1955	1956-1957	1958-1959	1960	1961	
10 Quelle est votre origine du côté de votre père ?	Canadienne	Autrichienne	Belge	Tchèque	Danoise	Anglaise	Finlandaise	Indien de naissance	Si non indiquée, inscrire ici				
	Française	Allemande	Grecque	Hongroise	Islandaise	Irlandaise	Italienne						
	Juive	Nègre	Néerlandaise	Norvégienne	Polonaise	Roumaine	Russe	Dans une bande					
	Écossaise	Slovaque	Suédoise	Ukrainienne	É-U	galloise	Yougoslave	Émancipé					

16. CITOYENNETÉ (NATIONALITÉ)		17. ORIGINE	
CANADA	0	ANGLAISE	0
AUTRE BRITANNIQUE	1	IRLANDAISE	1
ÉTATS-UNIS	2	ÉCOSSAISE	2
CHINE	3	GALLOISE ET MANNOISE	3
TCHÉCO-SLOVAQUIE	4	TCHÈQUE ET SLOVAQUE	4
FINLANDE	5	FINLANDAISE	5
PAYS BAS	6	ALLEMANDE	6
POLOGNE	7	ITALIENNE	7
RUSSIE (U.R.S.S.)	8	JUIVE	8
		FRANÇAISE	0
		NÉERLANDAISE	1
		NORVÉGIENNE	2
		POLONAISE	3
		RUSSE	4
		SUÉDOISE	5
		UKRAINIENNE	6
		INDIENNE	7
		INCONNUE	8

SI NON MENTIONNÉE INSCRIRE CI-DESSOUS — SI NON MENTIONNÉE, INSCRIRE CI-DESSOUS

Ces deux photostats font voir la différence "minime" mais capitale entre les deux formules de recensement, celles de 1951 et de 1961, dans la section réservée à l'origine ethnique. Comme l'on voit, en 1951, aucune mention de "canadienne", cela n'existe pas : les citoyens qui tiennent mordicus à s'inventer une "origine canadienne" seront versés à la catégorie : "inconnue". Mais en 1961 (mention entourée d'un cercle noir) apparaît une "origine canadienne" et encore en tête de liste. La manoeuvre est claire. On s'étonne que des ministres canadiens-français la tolèrent, s'y associent, voire la défendent. En Europe, sous l'occupation allemande, on avait trouvé un terme éloquent pour qualifier de tels hommes.

La création de la...

(Suite de la première page)

lement fédéral par le ministre responsable, les dénégations et explications multiples ont eu pour résultat de créer dans l'opinion publique, surtout la canadienne-française (l'autre ne s'intéressant guère à cette affaire) une immense confusion. Quel changement a-t-on précisément apporté au questionnaire traditionnel, dans la section "origine ethnique", quel est le sens de cette modification et quelles en peuvent être les conséquences? Voilà ce à quoi nous allons tenter de répondre brièvement.

Dans tous les pays où le recensement est fait avec un minimum de sérieux, l'Etat tient à connaître la composition ethnique de la population pour les raisons les plus diverses: contrôle des mouvements d'immigration, localisation des immigrants, problèmes socio-culturels, sécurité nationale, etc. Aussi, même dans les pays mono-ethniques et unilingues, les citoyens sont-ils invités à révéler origine ethnique et nationalité.

Ethnie et nationalité

Il existe à ce propos une distinction très nette et fort importante qu'on ne soulignera jamais assez. Un Italien vivant depuis huit ans en Allemagne et naturalisé est d'origine italienne mais de nationalité allemande; un Espagnol vivant en France depuis trois ans simplement, est d'origine et de nationalité espagnole. L'origine ethnique est une donnée socio-culturelle, la nationalité, une donnée juridique.

Le citoyen anglais issu de parents anglais et vivant en Grande-Bretagne est d'origine et de nationalité britanniques. La plupart des Etats modernes exigent une durée de résidence d'au moins cinq ans sur le territoire national comme condition d'acquisition de la nationalité. Mais une fois acquise la nationalité du pays d'adoption, l'individu conserve son appartenance ethnique originelle. Origine ethnique et nationalité — ou citoyenneté — sont donc deux réalités absolument différentes qui se rejoignent très souvent dans les pays monoethniques mais n'en restent pas moins distinctes.

Importance pour une minorité

On devine que pareille différence revêt une importance primordiale dans les pays pluri-ethniques où les citoyens tout en participant à la même nationalité se rattachent à des ethnies diverses, à des phénomènes socio-culturels différents. Cela est plus juste encore quand se trouvent en présence deux groupes ethniques dont l'un est dans une situation de minorité.

Les plus admirables textes constitutionnels ou législatifs du monde ne sauraient en effet assurer le respect des droits de la minorité, dans tous les ordres, si cette minorité n'a pas une réalité numérique minimum, si elle ne représente pas un pourcentage important de la population globale; inversement, même sans texte précis, une minorité numériquement forte, cohérente, convaincue peut, à la longue, par sa seule pression faire admettre et respecter certains droits.

Au Canada, la minorité française a donc un impérieux besoin de savoir où elle en est physiquement, numériquement, dans l'ensemble du pays ainsi que dans chaque province et même dans les grandes régions des diverses provinces. Elle en a besoin d'abord pour elle-même, pour savoir où elle en est, mesurer son progrès ou son recul numérique dans le Québec, dans le Canada, dans chacune des provinces, pour ajuster son comportement à la situation nouvelle, modifier s'il le faut sa hiérarchie des urgences, rectifier le tir, bref pour mener sa propre politique.

La connaissance de la situation numérique de notre groupe, de son évolution, de sa répartition dans le pays aujourd'hui — avec toutes les conséquences qu'entraine une modification de cette répartition — est pour nous d'une nécessité impérieuse, vitale. C'est d'ailleurs un fait constant, universellement vérifiable et aisément compréhensible que les minorités dans les pays multi-ethniques ont plus que les majorités le désir de "faire le point" périodiquement.

Singulière innovation

Jusqu'ici, cela était possible principalement grâce au recensement décennal où les citoyens étaient invités à faire connaître leur origine raciale ou ethnique. Une section du questionnaire était affectée à cette fin : les citoyens devaient dire notamment s'ils se réclamaient d'une origine française, anglaise, écossaise, irlandaise, ou d'autres origines les plus diverses. Il n'était évidemment pas question d'une origine "canadienne" étant donné qu'il n'existe pas de telle origine du point de vue ethnique.

Or, cette année, pour la première fois dans l'histoire du recensement au Canada, on a créé une catégorie "canadienne" et, en plus, on l'a inscrite en tête de liste. Pourquoi cela ? La réponse officielle est : lors du dernier recensement, plusieurs dizaines de milliers de personnes, soit qu'elles aient ignoré leur véritable origine ethnique soit qu'elles aient refusé de la révéler, ont demandé à être désignées comme "d'origine canadienne". Les recenseurs ont enregistré leur exigence bien qu'il n'existat pas de catégorie "canadienne" dans le questionnaire. En toute justice pour ces personnes et afin de faciliter le travail des recenseurs, il était normal voire nécessaire d'officialiser la mention "origine canadienne".

Trois phases

En réalité, il semble y avoir d'autres raisons, une autre raison surtout d'ordre idéologique ou politique, sur laquelle nous reviendrons plus loin. Le parti conservateur actuellement au pouvoir a réclamé pendant longtemps, alors qu'il formait l'opposition la création de la mention "canadienne" et une telle initiative correspond parfaitement à la thèse du "Canada uni" si souvent célébrée, sur le mode lyrique, par le premier ministre Diefenbaker.

On peut distinguer trois phases dans l'attitude d'Ottawa au sujet de l'origine ethnique. Dans les recensements de 1931 et 1941 (pour nous en tenir aux plus récents), on demandait aux citoyens quelle était leur "origine raciale" et nulle part il n'était question d'une "origine canadienne". Bien plus, le manuel officiel de directives pour les recenseurs disait en toutes lettres qu'on ne pouvait accepter la réponse "canadienne" car c'était là un fait juridique non un fait ethnique, c'était la nationalité non la race. Bien sûr, on peut contester la justesse de l'expression "origine raciale" et scientifiquement n'est guère admissible. Il reste qu'elle est admise couramment depuis longtemps et que les citoyens comprenaient parfaitement de quoi il s'agissait.

Que l'expression "origine ethnique" soit plus juste, assurément, et c'est d'ailleurs celle à laquelle on devait se rallier en 1951 même si la majorité des citoyens en saisissaient moins facilement le sens que dans le cas de "origine raciale".

Au recensement de 1951, deuxième phase : on accepte désormais et on enregistre, l'affirmation "origine canadienne", que les recenseurs portent au bas du questionnaire dans l'espace réservé aux "divers". Mais, fait significatif, dans la computation des résultats et dans l'établissement du tableau officiel, on n'en tient pas compte : les "origine canadienne" sont versés à la catégorie "divers et incertains" dont ils accroissent quelque peu le nombre. Les résultats officiels du recensement ne font donc aucunement état même après 1951 d'une quelconque "origine canadienne".

Voici que nous entrons dans une troisième phase. Le gouvernement fédéral décide — contre l'avis de ses propres spécialistes, ses démographes et statisticiens — de créer une catégorie "origine canadienne".

Décision scientifiquement inadmissible

Mieux, cette catégorie apparaît désormais en tête de la rubrique sur l'origine ethnique. La question est d'ailleurs rédigée d'une manière fort pénible : "Quelle est votre origine du côté de votre père?"

Ainsi désormais les citoyens pourront revendiquer officiellement une "origine canadienne" : ils y sont même implicitement invités. Or, scientifiquement, c'est une thèse inadmissible : les experts fédéraux le reconnaissent eux-mêmes et nous savons de source certaine qu'ils ont vigoureusement combattu le projet du gouvernement. En vérité, nous assistons à une opération de caractère politique dont les conséquences peuvent être extrêmement graves pour le pays en général mais surtout pour la minorité canadienne-française en particulier.

L'opération s'est déroulée en trois temps. D'abord il fut question de ne même pas demander aux citoyens leur origine ethnique lors du prochain recensement. Puis, on décida devant les protestations de continuer à la demander mais en créant une catégorie "canadienne".

La création

Enfin, cette catégorie fut inscrite en tête de cette partie du questionnaire, cependant que pour apaiser les protestations, le ministre responsable y allait d'explications sibyllines d'où il ressortait qu'au fond rien n'était changé, que le gouvernement ne faisait que sanctionner la tendance d'une portion de la population à se réclamer d'une origine "canadienne", que les recenseurs ne devraient utiliser cette catégorie qu'en dernier recours, etc.

Contradiction flagrante

Chose inouïe, non seulement le manuel du recenseur des années 1941 et 1951 disait en toutes lettres qu'il n'existe pas "d'origine canadienne", qu'il fallait insister pour obtenir la véritable origine de chaque citoyen mais davantage, cette année même, la première version du manuel du recenseur pour le recensement du printemps prochain répète qu'il faut écarter la réponse "origine canadienne" comme ne répondant à aucun type ethnique. Ainsi, dans le même temps où le gouvernement fait placer en tête du questionnaire sur l'origine ethnique la mention "canadienne", ses services continuent de dire qu'il n'y a pas et ne peut y avoir d'ethnie "canadienne".

En effet, les directives relatives à la question no. 10 — directives publiées à l'intention des recenseurs — disent notamment: *"Ne confondez pas l'origine avec la citoyenneté ou la nationalité. La citoyenneté indique le pays auquel une personne doit allégeance. Les citoyens canadiens sont de plusieurs origines: anglaise, irlandaise, française, ukrainienne, etc... N.B. — Certaines personnes déclareront qu'elles sont "canadienne" en répondant à cette question parce qu'elles confondent la citoyenneté avec l'origine. Comme tout le monde au Canada est immigrant ou descendant d'immigrant, la réponse "canadienne" ne doit être pointée que quand le citoyen interrogé déclare péremptoirement que c'est là son origine. Le recenseur ne doit sous aucune considération suggérer la réponse "canadienne". Et le pointage de la case "canadienne" ne doit jamais être fait sans que des explications précises aient été données à l'interviqué. La même règle s'applique à ceux qui répondront "Etats-Unis" comme étant leur origine".*

Que déduire de ces laborieuses explications, sinon que les spécialistes d'Ottawa reconnaissent une fois de plus qu'il n'existe pas "d'origine canadienne", que c'est en somme de guerre lasse qu'un recenseur doit classer l'interviqué dans cette catégorie, que scientifiquement cette réponse n'a pas de sens.

Ainsi, la création d'une "origine canadienne" est scientifiquement indéfendable; les services gouvernementaux l'ont constamment reconnu dans le passé et le font aujourd'hui encore. Dès lors, pourquoi avoir créé cette catégorie et l'avoir placée en tête de liste?

Car ou bien on veut faire un recensement sérieux, scientifiquement valable, ou bien ce n'est pas la peine de le faire ou du moins pas la peine de maintenir dans le questionnaire la section relative à l'origine ethnique.

La seule raison de l'innovation réside dans la mystique unitariste "canadian" de certains éléments fédéraux dont la conviction profonde est qu'on hâtera "l'unité nationale", qu'on accélérera le processus du "canadianisme" en faisant le moins souvent possible mention des diverses origines ethniques, en amenant les citoyens à taire puis à oublier cette origine. C'est, 200 ans après la conquête, une fois de plus et sous la forme la plus pernicieuse de toutes, une nouvelle tentative d'assimilation.

L'offensive a débuté voici longtemps. Depuis près d'un quart de siècle, certains parlementaires conservateurs, dont l'actuel premier ministre fédéral, mais aussi des parlementaires libéraux ont commencé leur action en ce sens. Leur première victoire a consisté à faire amender en 1953 (1-2 Elisabeth II, chap. 18) la loi fédérale de la statistique de 1948. L'article 19 de cette loi a été modifié en douce de façon à faire disparaître la nomenclature des renseignements à exiger lors de chaque recensement, nomenclature qui comportait la mention de "race".

Désormais, c'est le ministre qui décide en dernier ressort du genre de renseignements que l'on recueillera lors de chaque recensement. Depuis, l'offensive des "Canadians" s'est poursuivie. Et ce fut la tentative de faire disparaître dans le recensement de 1961 la question sur l'origine ethnique.

Le sens de la manoeuvre

Devant la vigueur des protestations, le gouvernement a reculé mais il a reculé peut-être pour "mieux sauter". En effet, on a maintenu la question sur l'origine ethnique mais en y ajoutant, comme nous l'avons vu plus haut, la nouvelle catégorie "canadienne", placée d'ailleurs en tête de liste. Bien sûr, les directives aux recenseurs (mais il appert qu'elles seraient modifiées dans un sens favorable à la nouvelle catégorie!) mettent ceux-ci en garde contre l'ambiguité de "l'origine canadienne". Mais 1e) rien n'assure que le recenseur suivra fidèlement les directives ou qu'il saura les faire comprendre et, 2e) il est probable que dans certains milieux des mots d'ordre seront donnés, une campagne sera déclenchée dans le sens "origine canadienne".

Au reste, chacun sait bien que la réaction première, spontanée, de la plupart des citoyens à qui on demande leur origine, en leur disant qu'ils ont le choix entre "française, anglaise, canadienne, allemande, etc.", que la plupart des Canadiens français non prévenus répondront "canadienne", l'origine "française" étant dans leur pensée réservée aux "Français de France". Dans ces conditions, il est à prévoir que, si l'on fait la somme de ceux qui se tromperont ou seront induits en erreur, de ceux qui pour une raison ou l'autre s'en tiendront à l'origine "canadienne", etc., on aboutira à un pourcentage appréciable de réponses "canadiennes".

Or, nous savons de bonne source que les statisticiens des services fédéraux considèrent que s'il y a entre 5% et 10% de réponses "origine canadienne", les résultats seront faussés, qu'il n'y aura aucun intérêt à publier les réponses à la section "origine ethnique" vu que ces réponses ne présenteront globalement aucune valeur scientifique.

Et lors du prochain recensement, on invoquera naturellement l'échec enregistré en 1961 au titre "origine ethnique" pour affirmer qu'il est devenu impossible d'avoir à cette question une réponse claire et scientifiquement valable et pour supprimer définitivement cette question. Ainsi, on l'aura maintenu de mauvaise grâce en 1961 mais dans des conditions telles qu'elle risque de ne présenter aucun intérêt et que la preuve soit apparemment faite de son inutilité.

Nouvel effort assimilationniste

La vérité, c'est que derrière toutes ces manoeuvres, il y a une volonté bien nette d'unitarisme canadian, d'assimilation, que l'on veut préparer une réédition du "melting pot" américain. C'est la même tendance qui veut la suppression le plus souvent possible de l'expression "canadien-français", au bénéfice de "canadien de langue française" et, demain, de "canadien" tout court. C'est la nouvelle forme de la démarche assimilationniste et c'est pourquoi la bataille autour d'un thème apparemment mineur présente un si grand intérêt.

Tous les Canadiens français doivent faire bloc pour empêcher le succès de cette manoeuvre. Ils le doivent comprendre tout ce qui est impliqué dans la fameuse "origine canadienne" où l'assimilationnisme en douce montre le bout de l'oreille. Ils le doivent d'autant plus que scientifiquement l'origine "canadienne" est proprement insensée et qu'en l'inscrivant au questionnaire le gouvernement entend évidemment déconsidérer une fois pour toutes cette question afin de l'éliminer ensuite.

Nous ne saurions sans danger tolérer la tentative en cours qui n'est que le premier temps de l'offensive des tenants de "l'unité canadienne" laquelle ne saurait exister qu'au prix de l'abdication du Canada français.

Le code pénal . . .

(Suite de la page 3)

dernier à l'effet que la loi actuelle protège les consommateurs à ce sujet.

A Winnipeg, M. M. Wocks, gérant général de l'Association des marchands détaillants du Manitoba, a déclaré que les détaillants sont opposés, dans une proportion de 99 pour cent à l'usage des timbres-prime parce que ce système constitue une "publicité coûteuse et inutile".

Il a ajouté que les détaillants et les consommateurs d'un bout à l'autre du Canada s'adresseront au gouvernement fédéral en vue d'obtenir un amendement au code pénal qui rendra absolument illégal l'usage de timbres-prime

EMPLOIS DISPONIBLES

AU SERVICE CIVIL DU CANADA

ECONOMISTE EN CHEF ADJOINT (avec grade universitaire portant spécialisation en économie et avec plusieurs années d'expérience de l'analyse économique), Office national de l'énergie, Ottawa, **$12,500 - $13,500.** Pour plus de précisions, prière d'écrire à la Commission du service civil, à Ottawa, et de demander la circulaire 60-661.

AGENT REGIONAL BILINGUE (avec bon nombre d'années d'expérience administrative comportant des responsabilités croissantes, avec bonne connaissance de l'économie du Canada et de la pratique courante des affaires), Direction des approvisionnements d'urgence, Production de défense, Montréal (P.Q.), **$9,940 - $11,200.**

SURVEILLANT DES OPERATIONS ET DES NORMES D'AEROPORT (avec plusieurs années d'expérience du fonctionnement des aéroports ou d'installations industrielles, gouvernementales ou militaires), Transports, Ottawa, **$8,120 - $9,800.**

STENOGRAPHE DU PARLEMENT (avec assez bon nombre d'années d'expérience à titre de sténographe officiel de cour ou en des fonctions de caractère et de normes analogues), Sénat, Ottawa, **$6,840 - $7,860.**

INGENIEUR (BILINGUE) DES OPERATIONS (devant veiller aux travaux de construction, d'exécution et d'entretien), Défense nationale (Aviation), Saint-Jean (P.Q.), **$6,840 - $7,860.** S'inscrire par lettre auprès de la Division des catégories générales, Commission du service civil, Ottawa, y donner tous les détails relatifs à sa formation professionnelle, y faire le résumé de son expérience et y fournir les noms et adresses de personnes à qui l'on pourra s'adresser pour obtenir des références.

SPECIALISTE EN REFRIGERATION, CLIMATISATION ET AERATION, Direction des travaux, Défense nationale (Armée), Ottawa, **$6,840 - $7,860.**

PROFESSEUR ADJOINT OU CHARGE DE COURS EN ECONOMIE (avec doctorat ou maîtrise en sciences économiques), Collège militaire royal, Kingston (Ontario), jusqu'à **$7,860.** Pour plus de précisions, prière d'écrire à la Commission du service civil, à Ottawa, et de demander la circulaire 61-2001.

CARRIERES OFFERTES EN RECHERCHE AGRICOLE ET BIOLOGIQUE portant sur les disciplines suivantes: zoologie, microbiologie, chimie, technologie alimentaire, zootechnique, phytotechnie, pédologie, Service de recherches, ministère de l'Agriculture, en divers centres. Traitement initial jusqu'à **$7,860.** Pour plus de précisions, prière d'écrire à la Commission du service civil, à Ottawa, et de demander la circulaire 61-10.

INSPECTEURS DE NAVIRES — COQUES (avec certificat attestant que l'on a achevé un cours approprié en architecture navale, avec vaste expérience satisfaisante ou avec grade en architecture navale conféré par une école reconnue de sciences pratiques et avec bon nombre d'années d'expérience pratique en travaux semblables), Division de l'inspection des navires à vapeur, Transports. Emplois actuellement vacants à Victoria (C.-B.) et Saint-Jean (N.-B.), **$6,660-$7,680.**

AGENT TECHNIQUE (devant préparer des monographies professionnelles, des brochures et des bandes pour projections fixes ainsi que d'autres textes de même nature sur les occupations pour fins d'orientation professionnelle), Division des ressources en effectif ouvrier, Travail, Ottawa, **$6,420 - $7,140.**

AGENT (BILINGUE) DE LA STATISTIQUE (avec plusieurs années d'expérience en administration de tribunaux d'adultes et de cours des jeunes délinquants et très bonne connaissance des lois, programmes et modes de procédure en vigueur dans ces domaines), Bureau fédéral de la statistique, Ottawa, **$6,420 - $7,140.**

AGENT D'ELECTRONIQUE (avec bon nombre d'années d'expérience pertinente), Défense nationale (Armée), Ottawa, **$6,000 - $6,660.**

AGENTS DE LA PREVENTION DES INCENDIES ET DES ACCIDENTS (avec bon nombre d'années d'expérience en matière de lutte contre l'incendie et de prévention des accidents), Transports, Edmonton (Alberta) et Moncton (N.-B.), **$6,000 - $6,660.**

AGENT TECHNIQUE — FORMATION (avec assez bon nombre d'années d'expérience au niveau d'officier en surveillance du personnel des navires), Transports, Ottawa, **$6,000 - $6,660.**

AGENTS DE FORMATION DU PERSONNEL (devant aider à mettre sur pied et à reviser et devant projeter et diriger des programmes de formation pour les préposés à la surveillance et à la gestion), Transports, Ottawa, **$5,460 - $6,180** et **$6,000 - $6,660.**

AGENTS DES SUCCESSIONS INDIENNES (avec grade universitaire et devant réunir des données et recueillir les renseignements voulus pour régler les successions indiennes), Citoyenneté et Immigration, Ottawa, **$4,620 - $5,160.**

APPRECIATEURS FEDERAUX DES DOUANES ET ARBITRES DE LA TAXE D'ACCISE (avec grade universitaire ou sociétariat dans une association reconnue de comptables professionnels), Revenu national, Ottawa, **$4,560 - $5,880.**

REDACTEUR (avec assez bon nombre d'années d'expérience de la rédaction de manuscrits, de la disposition typographique et de la correction d'épreuves), Commission d'assurance-chômage, Ottawa, **$4,080 - $5,160.**

TECHNICIENS DE L'ELECTRONIQUE (avec assez bon nombre d'années d'expérience et (ou) de la formation pertinente et avec connaissance théorique approfondie de l'électricité), Défense nationale, poste de TSF d'Ottawa, Leitrim (Ontario), **$4,080 - $4,800.**

SECRETAIRES BILINGUES (devant remplir des fonctions de secrétaire auprès d'un haut fonctionnaire et devant prendre et transcrire de la dictée en français et en anglais), ministères de l'Etat, Ottawa, **$4,050 - $4,500.**

REDACTEUR ADJOINT (avec quelque expérience de la rédaction de manuscrits, de la disposition typographique et de la correction d'épreuves), Division de la rédaction et des renseignements, Nord canadien et Ressources nationales, Ottawa, **$4,050 - $4,500.**

ABREVIATEUR TECHNIQUE (avec assez bon nombre d'années d'expérience acquise à faire des comptes rendus, des abrégés et le répertoriage de la documentation technique, de préférence de nature médicale), Santé nationale et Bien-être social, Ottawa, **$3,900 - $4,500.**

TECHNICIEN ADJOINT — CHIMIE, Division de la protection contre les radiations, Santé nationale et Bien-être social, Ottawa, **$3,750 - $4,200.**

Sauf indication du contraire, les précisions et les formules de demande s'obtiennent aux bureaux de poste dans les grands centres, au Service national de placement ainsi qu'aux divers bureaux de la Commission du service civil.

LE BREUVAGE PRÉFÉRÉ d'Angleterre

PIMM'S — Numéro 1 (À BASE DE GIN) — Numéro 5 (À BASE DE RYE)

Maintenant en vente au QUÉBEC

Le premier des breuvages mixtes, réputé dans le monde entier pour son excellence. Servez du Pimm's à vos invités à l'occasion des Fêtes cette année.

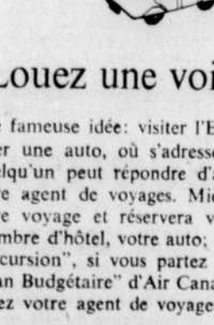

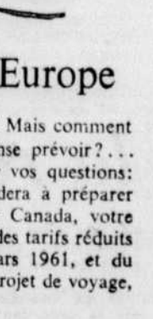

Louez une voiture en Europe

Une fameuse idée: visiter l'Europe en auto! Mais comment louer une auto, où s'adresser, quelle dépense prévoir?... Quelqu'un peut répondre d'avance à *toutes* vos questions: votre agent de voyages. Mieux: il vous aidera à préparer votre voyage et réservera vos billets d'Air Canada, votre chambre d'hôtel, votre auto; il vous parlera des tarifs réduits "Excursion", si vous partez avant le 31 mars 1961, et du "Plan Budgétaire" d'Air Canada. Pour *tout* projet de voyage, voyez votre agent de voyages!

AIR CANADA — TRANS-CANADA AIR LINES

Votre agent de voyages vous mettra sur la bonne route

P.S. *Votre agent de voyages peut vous réserver une voiture pour votre arrivée dans toute ville européenne desservie par les "jets" d'AIR CANADA: Paris, Bruxelles, Zurich, Dusseldorf ou Vienne!*

360 est, rue Rachel
Montréal
VI. 9-4107

J.W. LETTÉ Ltée — CHAUFFAGE · PLOMBERIE

Pour dîner. . .
. . .ou après
Musique et gaité avec

LOS DINESCOS
Chaque soir à l'élégant
INDIAN ROOM
Ste-Catherine, près Drummond
Stationnement gratuit chez Tilden

Tirage certifié par l'Audit Bureau of Circulations
Membre de la Presse Canadienne et de la Canadian Daily Newspaper Association

LE DEVOIR

MONTREAL, MARDI, 20 DECEMBRE 1960

Pour téléphoner au DEVOIR le soir :
Rédaction : ..... Victor 4-3361
Sport : ..... Victor 4-3362
Tirage : ..... Victor 4-3364
Expédition : ..... Victor 4-3365
Composition : ..... Victor 4-3366

LA FTQ PROTESTE

Les propriétaires désirent que la régie des loyers soit abolie

La Ligue des propriétaires de Montréal a demandé hier au premier ministre de la province de ne pas permettre l'adoption d'un projet de loi qui maintient le système de contrôle des loyers domiciliaires, en plus d'apporter quelques modifications à la loi. Le projet a déjà reçu la deuxième lecture à la Législature et les propriétaires demandent qu'il n'aille pas plus loin.

Par ailleurs M. Roger Provost, président de la Fédération des travailleurs du Québec (CTC) a dénoncé cette demande des propriétaires et a prié le gouvernement de n'en tenir aucun compte.

La lettre des propriétaires, signée de leur président M. Antonio Capobianco, dit que le contrôle des loyers est une mesure d'urgence qui peut se justifier en temps de guerre mais n'a plus sa raison d'être, alors qu'il y a des milliers de loyers innocupés à Montréal.

M. Capobianco voudrait que cette injustice cesse complètement pour le propriétaire et qu'il puisse disposer de son bien à sa guise, tant pour le choix des occupants que pour le prix du loyer.

Mais faute de l'abrogation complète de la loi qui a institué la régie des loyers, les propriétaires voudraient qu'au moins certaines modifications viennent améliorer leur sort.

Ainsi les décisions de la régie devraient être des recommandations, et non des ordonnances. Tout logement devenu vacant devrait cesser de tomber sous la juridiction de la régie. Le droit de prise de possession par le propriétaire devrait être étendu. Une hausse générale devrait être permise pour qu'au moins soit rattrapée l'augmentation des frais généraux d'entretien des maisons.

La Ligue des propriétaires soutient que cette augmentation est de l'ordre de 16 p.c.

La FTQ

Dans une déclaration remise hier soir aux journaux, M. Roger Provost a déclaré que le gouvernement provincial se doit de protéger les locataires contre des conseils municipaux formés de propriétaires. Il a affirmé que toutes les municipalités devraient être soumises à la régie des loyers tant que le mode électoral des villes n'aura pas été démocratisé, c'est-à-dire tant que les conseils municipaux n'auront pas été élus au suffrage universel.

M. Provost a dit que s'il y a des logements vacants à Montréal, il y a toujours pénurie de logements à loyer modique.

Après avoir qualifié la Ligue des propriétaires "d'association fantoche", nullement représentative de la population, M. Provost a dit qu'il approuvait la demande de prolongation de contrôle des loyers, mais qu'il souhaiterait que la régie ait un caractère permanent.

Il a reproché au secrétaire de la province, M. Lionel Bertrand, l'empressement et le zèle qu'il a manifestés en invitant les municipalités à se soustraire à ce contrôle.

M. Roger Provost, président de la FTQ

Une seule solution au chômage, le dirigisme économique par l'Etat

"Il n'y a qu'une seule solution au problème des crises de chômage à répétition : c'est le dirigisme économique, un dirigisme démocratique grâce auquel le peuple pourra prendre en main ses destinées économiques et décider lui-même librement de se donner un régime de misère dans l'abondance ou un régime d'égalité dans un bien-être général".

Tel est l'essentiel du message de fin d'année qu'adresse le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Roger Provost, à la classe ouvrière en particulier et à toute la population en général.

M. Provost dit que des milliers de pères de famille ne seront pas capables, cette année, d'offrir des jouets à leurs enfants parce que "l'année n'a pas été bonne, qu'ils ne travaillent pas, qu'ils ne retirent pas de salaire, qu'ils n'ont pas d'argent pour acheter même le nécessaire pour la famille.

Cette scène navrante qui va se reproduire à des centaines de milliers d'exemplaires, "est la condamnation d'un régime économique implacable et inhumain", dit M. Provost. Si, comme dit S. Thomas, il faut un minimum de bien-être pour pratiquer la vertu, notre régime économique est un encouragement au désespoir et à l'immoralité, ajoute-t-il.

Les travailleurs du Québec, aux prises depuis toujours avec des crises de chômage à répétition, en sont venus à la conclusion qu'il n'y a qu'une solution à cet angoissant problème: c'est le dirigisme économique, un dirigisme démocratique grâce auquel le peuple pourra prendre en main ses destinées économiques et décider lui-même librement de se donner un régime de misère dans l'abondance ou d'égalité dans un bien-être général.

Comme la plupart de nos hommes politiques, qui s'apprêtent présentement à festoyer dans des appartements surchauffés, s'opposent férocement à cette mesure de salut public, le mouvement syndical a décidé récemment de participer à la formation d'un nouveau parti politique qui donnera enfin aux travailleurs la dignité dans la sécurité de l'emploi, et qui permettra pour la première fois à toutes les classes laborieuses de la société de participer de plein droit à la gestion des affaires économiques.

(Suite à la page 6)

M. ROGER MATHIEU, PRESIDENT DE LA CSN

1960, une année pénible sur le plan économique

En offrant ses voeux de fin d'année à la classe ouvrière, le président général de la Confédération des syndicats nationaux, M. Roger Mathieu, a déploré la terrible calamité du chômage qui afflige des centaines de mille Canadiens et leurs familles.

Il a souhaité l'établissement, par le gouvernement fédéral, d'une politique de plein emploi et l'administration des affaires publiques dans l'intérêt de toutes les classes de la société et de toutes les régions du pays, plutôt que de laisser une minorité de privilégiés se gaver au détriment du bien commun.

Il a ajouté que le gouvernement fédéral devrait créer un conseil national d'orientation économique. La CSN, dit-il, continuera de revendiquer cette mesure indispensable à notre relèvement économique.

En faisant la revue de la situation actuelle, M. Mathieu, a déclaré entre autres :

Les allocations familiales n'ont plus qu'environ la moitié de leur valeur originale;

Les pensions de vieillesse, en dépit du rajustement dont elles ont été l'objet il y a quelques années, ne permettent pas à leurs bénéficiaires de se procurer plus que les trois quarts de ce qu'elles permettaient d'acquérir au début ;

Les allocations de chômage ne sont plus versées à des dizaines de milliers de chômeurs qui, en vertu de la loi d'assurance-chômage, ont épuisé leur droit à des indemnités;

La loi d'assistance-chômage n'est pas assez connue et ceux qui n'ont plus droit à des prestations régulières n'ont même pas d'endroit où s'adresser pour se prévaloir de cette loi votée à leur intention ;

Près de 150,000 travailleurs canadiens, à l'emploi de nos grandes compagnies de chemin de fer, ont perdu plus d'un an à négocier, à plaider ensuite leur cause devant un conciliateur et finalement devant un tribunal de conciliation. Le tribunal a

(Suite à la page 6)

M. Bernard Pinard, ministre de la voirie, a inauguré hier après-midi le nouveau système de tarif réduit sur l'autoroute des Laurentides, aux heures de pointe. Il est accompagné de M. Ernest Goyer, président de l'Office de l'autoroute (à gauche). **(Photo Le Devoir)**

SUIVANT LA PROMESSE DE M. LESAGE

Autoroute : les travailleurs ne paieront désormais que dix cents

Depuis hier après-midi, il n'en coûte que dix cents, au lieu de vingt-cinq, à chacun des postes de péage de l'autoroute des Laurentides aux heures de pointe du matin et de fin d'après-midi. Les citadins des villes situées au nord de l'Ile Jésus qui travaillent à Montréal, et vice-versa, n'auront donc qu'à payer 10, 20 ou 30 cents pour leur trajet quotidien au lieu de 25, 50 et 75 cents. Cette dernière somme était d'ailleurs prohibitive pour plusieurs travailleurs et un très grand nombre utilisaient plutôt une autre route. Le nouveau tarif des heures de pointe aura, prévoit-on, pour premier effet de tripler le volume de la circulation à ces heures.

Les revenus de l'autoroute ne baissant pas si cette prédiction se réalise. Même s'il y a légère diminution, cela assurera le confort de milliers d'ouvriers qui sauveront beaucoup de temps pour se rendre à leur travail ou en revenir.

Le tarif réduit sera en vigueur de 6h.30 à 8h.30 le matin, et de 4h.30 à 6h.30 le soir.

La première pièce de dix cents, c'est à M. Bernard Pinard que revenait l'honneur de la déposer hier. Le ministre de la voirie, M. Bernard Pinard remplaçait le preminer ministre Jean Lesage, retenu à Québec par les travaux de la session.

On sait que M. Lesage avait promis cette mesure pendant la dernière campagne électorale. Il avait dit alors que s'il était porté au pouvoir, il verrait à ce que l'autoroute accorde un tarif de péage réduit aux travailleurs qui doivent quotidiennement utiliser cette voie rapide.

Présentement, environ 4,000 voitures passent chaque jour par les postes de péage de l'autoroute pendant les quatre heures qui constituent les deux périodes de pointe.

Volume triplé ?

Les experts de l'Office de l'autoroute prévoient et surtout espèrent que ce nombre sera presque triplé par la nouvelle mesure. Même en triplant le volume de circulation, on n'approcherait pas encore le nombre maximum de véhicules que l'autoroute peut absorber pendant ce temps.

Le tarif réduit ne sera évidemment en vigueur que du lundi au vendredi, aux heures indiquées. Il fallait nécessairement oublier les ouvriers qui travaillent en fin de semaine ou ceux qui ne travaillent pas aux mêmes heures que la majorité. Pour les avantager eux aussi, il aurait fallu adopter un système de jetons, et les autorités de l'autoroute ont écarté cette formule.

Bien qu'apportant un grand avantage aux ouvriers et salariés de la région des Laurentides, le système aura certains inconvénients.

Il n'est pas douteux que plusieurs automobilistes ralentiront leur allure à l'approche de l'heure de pointe ou accéléreront à l'excès si la fin de la période approche. Dans le cas des excès de vitesse, la police de l'autoroute continuera à sévir. Pour ce qui est de ceux qui s'arrêteront en bordure de la route sans raison ou qui prendront une allure de tortue, la police collera des contraventions à tous. Il est interdit de s'arrêter en chemin sur l'autoroute, à moins de panne ou d'un motif sérieux, et la limite minimum de vitesse est de 40 milles à l'heure. Cette limite minimum devra être respectée tout autant que la limite maximum.

Un autre léger inconvénient est que plusieurs des usagers qui paient présentement 25 cents à chaque poste de péage feront en sorte de voyager aux heures de pointe, ce qui diminuera d'autant les revenus de l'autoroute. Plusieurs touristes et autres usagers profiteront ainsi d'un système qui n'a pas été conçu pour eux.

Enfin il faut prévoir aussi que les vendredis des mois d'été, des milliers de villégiateurs vont se précipiter dès le travail fini pour profiter de la période du tarif réduit. On verra alors la circulation la plus dense jamais vue sur l'autoroute, mais les experts sont assurés que cela ne pourra engendrer d'embouteillages sérieux.

Les autorités de l'autoroute ne voient pas qu'un seul avantage et quelques petits inconvénients à l'inauguration du nouveau tarif. Ils estiment qu'à long terme, cette mesure favorisera la construction au nord de Montréal de plusieurs "cités de verdure" et la multiplication le long de l'autoroute de nouvelles usines qui seront assurées de pouvoir puiser librement au grand réservoir de main-d'oeuvre qu'est Montréal.

Le coût de l'usage de l'autoroute ne sera plus une objection dans ces cas.

Système unique

Le système de perception qui permet de recevoir au cours de la même journée, et sans interruption de la circulation, deux tarifs de péage différents est unique en Amérique du Nord. Il est actionné entièrement par électronique et ne requiert à aucun moment l'intervention d'une main humaine pour opérer le changement aux heures indiquées.

Le mécanisme est réglé sur une grande horloge, installée au dessus du poste de perception et visible à distance. C'est l'aiguille de cette horloge, marquant l'heure officielle du Canada, qui déclenche automatiquement, par électronique, le changement de tarif. Aussitôt, le panneau qui indiquait à l'automobiliste de déposer 25 cents, indique 10 cents, ou vice-versa, et la machine de perception accepte la nouvelle pièce.

Il en a coûté $15,000 pour apporter les changements nécessaires aux trois postes de perception. Heureusement, les appareils déjà en place avaient été construits en prévision de tout changement éventuel du tarif, soit augmentation, soit diminution, soit alternance de tarifs différents comme c'est présentement le cas. Si l'autoroute avait été équipée de machines plus conventionnelles, comme la presque totalité des routes et ponts à péage d'Amérique du Nord, il en aurait coûté plus de $100,000 pour effectuer le changement

L'ASS. DES CONSOMMATEURS

Le code pénal devrait interdire les timbres-primes

OTTAWA — L'Association canadienne des consommateurs, le gérant général de l'Association des marchands détaillants du Manitoba et divers autres groupements ont uni leurs voix hier pour réclamer un amendement au code pénal en vue de rendre complètement illégaux les timbres-prime.

Ces demandes ont été formulées après la décision rendue hier par le Cour Suprême du Canada reconnaissant la légalité des timbres-prime distribués par deux des plus importants détaillants de denrées au Canada.

La Cour a unaniment rejeté un appel présenté par le procureur général du Manitoba contre des jugements antérieurs, selon lesquels les timbres-prime émis par Loblaw Grocetaria Company et Independent Grocers Alliance ne sont pas illégaux en vertu du Code criminel.

La Cour suprême confirme ainsi la décision rendue par le juge C. W. Tupper, de Winnipeg, qui avait déclaré les deux compagnies non coupables. Le jugement du juge Tupper avait été maintenu par une Cour de comté du Manitoba et par la Cour d'appel du Manitoba, par la décision de trois juges contre deux.

Le jugement de la Cour d'appel du Manitoba souligne que le Code criminel établit clairement les violations possibles à la loi sur les timbres-prime. Le fait que les timbres dont il est question soient remboursables en tout temps sur demande les met nettement en dehors de la juridiction prévue par le Code criminel, avait statué la Cour d'appel.

Mme A. F. W. Plumptre, vice-présidente nationale de l'Association canadienne des consommateurs, a déclaré hier à Ottawa que les firmes ont eu gain de cause par suite d'une technicalité de la loi.

"Le code pénal ne bannit pas l'usage des timbres-prime, a-t-elle dit. Nous continuerons de réclamer l'amendement requis au code pénal pour rendre ces timbres illégaux, a-t-elle ajouté. Elle a dit que le gouvernement fédéral devra reviser l'opinion qu'il avait émise l'an

(Suite à la page 2)

L'autoroute n'a pas été rentable au cours de 1960

L'excédent des recettes sur les frais d'exploitation de l'autoroute des Laurentides n'aura pas été suffisant en 1960 pour défrayer le service de la dette encourue pour la construction de cette route, qui a coûté plusieurs millions de dollars.

Cette nouvelle a été annoncée hier à l'inauguration du nouveau tarif réduit pour les usagers quotidiens de l'autoroute aux heures de pointe.

Les prévisions sur lesquelles ont avait basé les calculs concernant la circulation sur l'autoroute, les revenus que cela apporterait et les emprunts à effectuer se sont plus ou moins concrétisées. Ces prévisions avaient été faites en 1955. ,

On a alors prévu à peu près exactement le volume de la circulation sur l'autoroute. Il devait être en 1960 de 12 millions de véhicules. Il aura été, à la fin de 1960, d'un peu plus de 11 millions.

Il est vrai que les plans originaux qui avaient servi de base aux calculs prévoyaient une voie de raccordement entre St-Eustache et l'autoroute, voie qui aurait apporté d'après les experts plus d'un million de trajets additionnels. Cette voie d'accès n'a pas été construite.

Cependant, ce qui a le plus déjoué les calculs des experts est le taux d'intérêt sur l'argent emprunté. Tous les calculs prévoyaient un taux d'intérêt de 4 pour cent. Les emprunts ont été en réalité faits à 6 pour cent d'intérêt.

Ces deux facteurs feront que l'Office de l'autoroute terminera l'année 1960 avec un léger déficit au lieu d'un profit net.

L'ASSURANCE - HOSPITALISATION

Le médecin traitant peut décider s'il faut une chambre au patient

L'assurance-hospitalisation, pour ce qui est des services assurés à tout citoyen de la province, n'entraînera aucun paiement additionnel de la part des personnes dont l'état requiert, selon la décision du médecin, l'admission à une chambre semi-privée ou privée, a souligné hier M. le Dr Napoléon Tremblay, directeur adjoint du Service provincial d'assurance-hospitalisation, à l'occasion d'un colloque, en l'hôtel Reine Elisabeth, sous les auspices du Comité des assurances de l'Association canadienne des manufacturiers.

Les autres experts qui ont expliqué divers aspects de la nouvelle loi d'assurance-hospitalisation sont MM. George R. Logan, de la compagnie d'assurance Croix-Bleu ; A.C.M. Robertson, actuaire à la compagnie Sun Life ; C.C. Belden, gérant du service des relations patrono-ouvrières de Dominion Bridge Ltd.

La réunion était présidée par M. R.R. Merifield, président du comité des assurances de l'Association canadienne des manufacturiers. Le forum a été dirigé par M. Rowland A. Estall.

De nombreuses questions ont été posées au Dr Napoléon Tremblay qui avait d'abord exposé les principaux aspects de la loi fédérale-provinciale d'assurance-hospitalisation.

Le Dr Tremblay en réponse à une question a expliqué que dans la région métropolitaine, les hôpitaux exigeraient le montant minimum de $5. pour une chambre semi-privée et de $8. pour une chambre privée, des patients qui désireront bénéficier de ces services hospitaliers, plutôt que de ceux des salles ordinaires. Le coût de l'hospitalisation dans ces salles est entièrement défrayé par les services d'assurance-hospitalisation.

Ils comprennent aux termes de la loi les frais d'examens spéciaux à l'hôpital, mais pas les honoraires du médecin.

Deux points de vue fort intéressants ont été exprimés par les experts au cours du forum qui a suivi les exposés. Selon le Dr Tremblay, les autorités compétentes verront à ce que les frais d'hospitalisation demeurent raisonnables. Un autre expert a souligné que plusieurs employeurs font partie du bureau des gouverneurs de certains hôpitaux et qu'ils ont ainsi un intérêt marqué à maintenir des taux d'hospitalisation raisonnables, afin que l'impôt payé par les entreprises en vue de défrayer le coût de l'hospitalisation n'obère pas les budgets.

Les experts se sont fort bien entendus sur un point ; il faut inculquer au public la notion suivante ; que ce soit le gouvernement, l'assurance privée ou le patient individuel qui défraie le coût de l'hospitalisation, l'issue est la même : il faut que ça se paie . . .

Selon M. G. R. Logan, les services d'assurance, tels que la Croix-Bleue, conserveront leur clientèle et même verront leurs affaires augmenter, mais il sera nécessaire de reviser la structure des tarifs et des bénéfices. La loi exige qu'aucun de ces services ne défraie ce qui est déjà couvert par l'assurance-hospitalisation de l'Etat. Si des réductions de tarifs s'imposent, les assureurs sont d'avis que leur client préférera se ménager des bénéfices accrus.

M. Robertson a fait observer qu'en Ontario, l'on a été témoin de certaines difficultés alors qu'il y avait pénurie de chambres privées et semi-privées ; il en a été de même en Colombie-Britannique.

Cet expert a fait remarquer, non sans humour, que le Québec s'évite nombre d'ennuis, en ne tenant pas compte au titre de l'assurance-hospitalisation des fractures et autres désordres consécutifs à des accidents. La loi ontarienne stipule que ces cas doivent être traités à l'hôpital pas plus de 24 heures après l'accident; s'il en est autrement, l'assurance gouvernementale ne défraie pas le coût de l'hospitalisation.

M. Belden a souligné que les administrations ne manqueront pas de soucis et qu'elles appréhendent quelque peu l'attitude des syndicats ouvriers face à l'assurance-hospitalisation, surtout dans les entreprises où l'employeur défraie entièrement le coût actuel des services sociaux. Comme ce coût diminuera nécessairement, il est fort possible que les syndicats réclament la différence en augmentation de salaires ou en augmentation de bénéfices sociaux; de toute façon, l'influence du mouvement syndical se fera davantage dans ce domaine, à l'avenir.

Le Dr Couturier et M. Monteith ont signé l'accord à Ottawa

OTTAWA (DNC) — Le sceau final a été apposé hier sur un régime de soins d'une envergure insurpassée dans l'histoire canadienne. Lors d'une cérémonie officielle qui a eu lieu à midi, dans les édifices du parlement, M. J. Waldo Monteith, ministre de la santé nationale et du bien-être social, et le Dr Alphonse Couturier, ministre de la santé du Québec, ont signé un accord qui fera bénéficier les résidants de la plus ancienne province du Canada, des dispositions de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiqués.

A l'issue de la cérémonie, M. Couturier fait aux journalistes la déclaration suivante:

"Puisse la signature de ce contrat apporter à la population de la province de Québec la sécurité sociale indispensable à la vie matérielle et spirituelle de tous et chacun: Nous voulons que tous, les indigents comme les plus riches, aient accès à l'hôpital et qu'aucun foyer québécois ne soit privé des soins hospitaliers parce que le chef de famille n'est pas en état de payer.

A l'aurore de cette nouvelle année, je crois que c'est le plus beau cadeau que le ministère de la Santé de la province de Québec puisse offrir à notre population", conclut le docteur Alphonse Couturier.

Pour sa part, M. Monteith a exprimé l'"immense satisfaction" du gouvernement fédéral au sujet de cet événement. "Nous sommes enchantés de constater que la population du Québec jouira maintenant des avantages de l'assurance-hospitalisation et nous sommes des plus heureux de voir ce programme historique enfin complété. Avec l'adhésion du Québec, l'assurance-hospitalisation devient une réalité dans toutes les parties du Canada, de l'Atlantique au Pacifique, de l'Arctique à la frontière des Etats-Unis. A mon avis, il est particulièrement approprié que la province qui a donné au Canada son premier hôpital dès 1639 couronne la plus grande réalisation de notre système hospitalier national."

Le programme du Québec doit entrer en vigueur le 1er janvier 1961, et protégera plus de cinq millions de personnes. A l'instar des autres programmes provinciaux, il comprendra les services internes d'hospitalisation tels que le logement en salle ordinaire, les services de nursing nécessaires, l'usage de la salle d'opération et des installations d'anesthésie, la radiothérapie et la physiothérapie là où ces services existent, les médicaments et les fournitures de chirurgie, ainsi que les méthodes de diagnostic y compris les interprétations requises.

On n'a pas prévu de services pour les malades externes à l'heure actuelle, mais la loi provinciale pourvoit à une expansion dans ce domaine.

Cette loi ne pourvoit pas non plus à l'imposition d'une prime ou de frais autorisés — plus communément appelés frais de co-assurance ou préventifs. On exigera naturellement des frais supplémentaires pour le logement en chambre privée ou semi-privée ainsi que pour les services du médecin ou du chirurgien.

Le coût du régime de Québec, comme dans le cas des autres régimes provinciaux, sera partagé par les trésors fédéral et provincial. La quote-part fédérale au titre de l'assurance-hospitalisation représente environ 50 p. 100 des frais dans l'ensemble du Canada soit à peu près $72 millions pour l'année 1961.

La signature de l'accord avec Québec termine la mise à exécution de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, qui a débuté en mars 1958 lors de l'accord avec le gouvernement de l'Ontario. L'assurance-hospitalisation, entrée en vigueur en Ontario le 1er janvier 1959, fonctionnait depuis le 1er juillet 1958, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et à Terre-Neuve. Le régime de la Nouvelle-Ecosse a été mis en branle le 1er janvier 1959, et celui du Nouveau-Brunswick le 1er juillet 1959; l'île du Prince-Edouard a suivi le 1er octobre 1959, les Territoires du Nord-Ouest, le 1er avril 1960 et le Yukon le 1er juillet 1960.

Cadeau d'une rare élégance

Cristal de *France*

- DAUM
- BACCARAT
- LALIQUE

au Petit Versailles

"Le Centre du Cristal de France"

PARIS... VOUS ATTEND !

Avec chaque achat, réclamez votre coupon et participez à notre offre de gagner un voyage à Paris pour deux personnes, quinze jours, tous frais payés.

930 est, Ste-Catherine — VI. 2-8210 - 8219

UN CADEAU qui dure TOUTE L'ANNEE

Abonnez vos parents et amis

TARIF DES ABONNEMENTS

Livraison à domicile	12 mois	$20.00
CANADA	12 "	$16.00
MONTREAL	12 "	$20.00

(Détachez et retournez le coupon ci-dessous)

LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 3, P. Qué.

Vous trouverez ci-inclus $ ..... en paiement d'un abonnement de ..... mois au DEVOIR à compter du .....

NOM .....

ADRESSE .....

.....

Donateur .....

.....

(Prière d'écrire lisiblement)

Vous êtes un gourmet? Bien. Devenez un habitué de notre table et vous serez alors un gourmet à la page. N'est-ce pas mieux?

Que vous soyez amateur de cuisine française ou chinoise, votre satisfaction sera toujours assurée, entre les mains de nos chefs experts qui vous serviront les mets authentiques de leur patrie natale.

Réservez dès maintenant pour vos
BANQUETS DE NOEL
Réservations : CL 5.4321

Déjeuner d'affaires: $1.50 et plus

Pour compléter votre soirée, visitez notre charmant petit salon
"Le Boudoir"
On y danse tous les soirs

Votre voiture stationnée gratuitement
5000 est, Sherbrooke, angle Viau

Réveillon
RESTAURANT

Il va sans dire que notre carte des vins peut défier tous vos caprices

FONDE LE 10 JANVIER 1910 **LE DEVOIR** FAIS CE QUE DOIS

"Le Devoir" est imprimé au No 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditrice. Directeur-gérant: Gérard Filion. "Le Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Audit Bureau of Circulations et de la Canadian Daily Newspaper Publishers Association. La Canadian Press est seule autorisée à faire l'emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières au "Devoir" sont également réservés.

Abonnement par la poste: EDITION QUOTIDIENNE (un an): MONTREAL et banlieues, $20.00; CANADA hors Montreal et banlieues, $16.00; Etats-Unis et Empire Britannique, $20.00; Union Postale, $20.00 — EDITION DU SAMED (un an) $5.00 — Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.

Autorisé comme matière postale de deuxième classe par le ministère des Postes, Ottawa.

Téléphone: Victor 4-3361*

LE DEVOIR, MONTREAL, MARDI, 20 DECEMBRE 1960

Les Polaris de l'O.T.A.N. et nos Bomarc

La conférence ministérielle de l'O.T.A.N. souligne non seulement l'échec des efforts de désarmement mais le manque de confiance des chefs occidentaux dans une reprise fructueuse des négociations avec Moscou. La course aux armes nucléaires se poursuit même si la guerre froide s'oriente un peu plus vers une lutte économique.

Tous les pays se disent favorables au désarmement, qui reste une préoccupation dominante de l'Assemblée générale des Nations Unies. Mais le désaccord sur les contrôles demeure un obstacle infranchissable. Le Canada a proposé récemment à l'O.N.U. une résolution pour remettre en activité la commission plénière du désarmement, composée désormais de 99 membres; ce projet comporterait la création de deux sous-commissions spéciales, l'une pour surveiller les négociations futures des grandes puissances, et l'autre pour préparer tous les renseignements et données techniques que comportent les problèmes d'armements.

Les Russes ont toujours boycotté la commission plénière qu'ils jugeaient trop dominée par l'Occident, et ils ont menacé de quitter de nouveau les débats à moins qu'on discute leur programme de désarmement complet et immédiat. Il existe tout de même un fait nouveau qui change la situation, c'est que la commission plénière, avec l'entrée de nouveaux membres africains aux Nations Unies, échappe à tout reproche de domination occidentale puisque les pays non engagés à l'égard des deux blocs ont désormais une majorité.

●

Malgré cette évolution de l'Assemblée qui devrait favoriser le désarmement, l'on semble plus loin que jamais de cet objectif capital. M. Herter vient d'offrir à l'O.T.A.N. de fournir aux alliés d'Europe cinq sous-marins armés de 80 fusées Polaris. Cette offre dépendra évidemment de l'attitude du prochain président. Mais la principale condition, qui explique ce geste, c'est que les Etats-Unis veulent inciter leurs alliés à payer une plus forte partie du budget de la défense commune.

A cause du déficit croissant de la balance des paiements, le trésor américain veut réduire ses déboursés; c'est pourquoi la proposition Herter comporte aussi l'invitation à ces pays d'acheter des Etats-Unis 100 autres fusées de portée intermédiaire, Polaris ou Pershing, qui seraient installées sur des bases mobiles, soit en mer ou sur rails. Et si l'Europe occidentale devient ainsi mieux armée, on pourra réduire éventuellement les garnisons américaines outre-mer.

●

La proposition de M. Herter comporte un autre aspect qui intéresse directement le Canada. Il s'agit du contrôle des charges nucléaires de ces fusées qui seront à la disposition de l'O.T.A.N. Le secrétaire d'Etat a invité les divers pays de l'alliance à étudier un projet de contrôle politique qui serait acceptable à tous. L'attitude initiale du gouvernement américain c'est qu'il doit conserver le contrôle absolu des armes nucléaires qu'il fournit, parce qu'il ne veut pas étendre le risque de guerre nucléaire. Toutefois, si Washington veut que les alliés partagent le coût élevé de leur protection nucléaire, il faut bien chercher une formule de compromis qui leur permettra de partager le contrôle et de participer de façon réelle aux décisions quant à l'usage de ces armes; il n'est pas sûr qu'on trouve facilement ce compromis, et il va de soi que tout projet devra d'abord être acceptable au Congrès américain qui reste l'autorité souveraine.

Ces tractations intéressent beaucoup le Canada, à cause des armes nucléaires qu'on veut installer chez nous sous l'autorité du NORAD. Le Canada a sacrifié son avion Arrow pour adopter la fusée américaine Bomarc; par la suite, ce projectile a failli être abandonné à cause de ses échecs mais on a fini par l'améliorer et il a été maintenu par Washington à la faveur de la crise internationale provoquée par l'avion U-2.

Le Canada doit recevoir des Bomarc l'an prochain; ce sont des fusées conçues pour intercepter des avions et elles sont inutiles contre les fusées intercontinentales; leur utilité est donc restreinte. De plus, le vice-commandant de la défense aérienne des Etats-Unis a dit la semaine dernière que le Bomarc n'aurait aucune valeur avec une ogive classique; or le gouvernement canadien n'a pas encore accepté que les forces du NORAD au Canada soient munies d'ogives atomiques ou nucléaires.

Nos voisins sont prêts à entreposer ces ogives chez nous, mais le contrôle de ces armes pose un problème épineux. En principe, le Canada participe aux décisions quant à la défense aérienne conjointe du pays. Toutefois, pour les armes nucléaires notre gouvernement est invité à se contenter d'un rôle fort modeste. L'influent sénateur Fulbright a dit à Washington il y a trois semaines qu'il espérait que le Canada se contenterait de consultations et n'exigerait pas un contrôle conjoint. En cas d'urgence, on n'aurait pas le temps de se consulter; alors la décision viendrait naturellement de Washington.

●

Le Canada, à cause de son rôle international, en particulier dans les négociations de désarmement, devrait refuser ces armes nucléaires, d'autant plus qu'elles sont inutiles contre les fusées intercontinentales, et que leur valeur est problématique à une époque où les raids de bombardiers venant de Sibérie sont peu probables.

Si toutefois l'on juge quand même nécessaire d'accepter ces armes chez nous, la formule de la simple "consultation" est incompatible avec les exigences élémentaires de notre souveraineté nationale; cela nous réduirait au rang de satellite. Puisqu'on cherche une formule de contrôle politique avec les Polaris en Europe, Ottawa devrait attendre qu'elle soit mise au point et exiger que nos Bomarc et tout le NORAD relèvent du même contrôle de l'O.T.A.N.

Paul SAURIOL

Si nous commencions par le commencement

— II —

Par François-Albert Angers

Il faut à ce sujet dénoncer vigoureusement le type de raisonnement à contenu économique, qui consiste à compter sur la construction de plus de bâtisses et sur la multiplication du nombre des élèves pour stimuler la demande de professeurs. Ce raisonnement marqué au coin du plus pur libéralisme économique, oublie le long temps qu'il faut pour former les professeurs, alors qu'une fois construits les immeubles et les étudiants inscrits, le besoin de professeurs devient immédiat. Comme on ne saurait facilement alors avoir l'héroïsme de fermer les immeubles et de renvoyer les étudiants chez eux en attendant que les maîtres compétents soient prêts, on engage ceux qu'il y a pour remplir les espaces libres. Ils s'installent, rendent inutiles la formation des meilleurs, établissent des standards inférieurs d'enseignement; et la médiocrité devient la norme de tout le système.

Au surplus, en termes purement économiques, le professeur est le chaînon faible de tout le système d'éducation ; et par suite celui qui portera nécessairement le poids de toutes les erreurs commises ailleurs. La qualité des matériaux et de la main d'oeuvre qui entrent dans la construction et l'aménagement des locaux se détermine d'une façon relativement aisée; et le coût doit en être payé, même au prix fort si la productivité a été faible. Une fois un gouvernement entré dans les voies démagogiques de la gratuité, la pression populaire et les exigences électorales se font sentir d'une façon précise pour l'élargir encore, incitant les élus à tirer la corde financière aussi raide que possible, et même parfois davantage pour les satisfaire. Mais il y a toujours en pareille circonstance, de bons arguments pour justifier les traitements insuffisants, la restriction des bourses d'études surtout pour des études supérieures. Et tout le corps professoral s'anémie, et finalement s'atrophie.

Il est beaucoup question de planification par les temps qui courent. Et notre système d'enseignement est probablement le domaine qui en a le plus besoin. Or planifier, c'est justement mettre de l'ordre et de la raison dans le déploiement des politiques. C'est établir des priorités raisonnables, formuler des choix justifiés, ordonner la dépense selon un plan hiérarchisé en fonction des possibilités, notamment des ressources financières disponibles. Une planification rationnelle et réaliste de l'usage des fonds qui seront prélevés pour l'éducation dans le Québec, au cours des prochaines années, exige que l'accent soit mis sur le corps professoral.

Après tout, nous ne partons plus de rien. Au cours du dernier quart de siècle, un effort énorme a été accompli dans le domaine du développement des locaux. Un effort énorme a également été accompli en termes de bourses, de prêts d'honneur, afin de faciliter l'accès de l'éducation à un nombre croissant d'étudiants plus ou moins avantagés par la fortune. Avant d'engager de nouveau des fonds considérables dans une expansion continue en ce sens, il faut régler les aspects qualitatifs de notre organisation scolaire. Autrement nous courons au désastre de la dévalorisation de l'éducation chez nous.

Le programme qu'il conviendrait d'appliquer, le soussigné le verrait se déployer comme suit:

1— assurer le maintien du niveau actuel de développement en termes d'immobilisations et d'étudiants, et en améliorer le rendement par une meilleure utilisation ou attribution des fonds dépensés, notamment en réorganisant le régime des bourses;

2— établir une priorité absolue, en ce qui concerne l'expansion des dépenses publiques destinées à l'éducation, sur l'organisation d'un corps professoral compétent, à tous les niveaux; soit, en faire la matière principale sinon unique d'une sorte de plan quinquennal comportant:

a) la revision complète de l'échelle de traitement des professeurs afin de rendre la carrière vraiment attrayante;

b) l'installation d'un système de fonds de pension satisfaisant avec couverture gouvernementale des arrérages à certaines conditions, en vue de rendre justice aux professeurs actuels et de créer des conditions propices à leur amélioration;

c) l'établissement de conditions de travail qui laissent au professeur le temps de se cultiver (tout particulièrement au niveau primaire, et surtout au niveau secondaire), ainsi que de faire de la recherche (surtout au niveau universitaire);

d) la mise en train des programmes d'études nécessaires (au besoin en allant chercher des professeurs d'une compétence reconnue en France au prix qu'il faudra payer pour les avoir) en vue d'accroître les qualifications de nos professeurs actuels d'âge approprié — en mettant à ce prix la possibilité pour ces professeurs d'accéder aux nouvelles échelles de traitement et au bénéfice de la couverture des arrérages de fonds de pension;

e) l'établissement d'un programme de recrutement intensif de nouveaux sujets de première qualité pour l'enseignement avec un système de bourses aussi étendu qu'il le faudra pour leur permettre d'aller prendre en France les licences nécessaires et même si possible d'arriver à l'agrégation ou à l'équivalent;

f) la transfusion dans notre régime scolaire, en des points stratégiques, d'instituteurs et de professeurs français, d'excellente qualité, en assez grand nombre, tout particulièrement en ce qui concerne les enseignements linguistiques et littéraires;

g) l'amélioration du niveau de nos écoles normales primaires et la création d'un système exigeant de préparation à l'enseignement secondaire et collégial, sur le modèle de l'agrégation française;

h) l'établissement dans nos collèges de tous les moyens de travail et l'aide à toutes les initiatives visant à y recréer le sens apparemment perdu des valeurs culturelles et du travail intellectuel intense chez les professeurs;

bref, un véritable chantier de professeurs;

3— restreindre les programmes d'expansion physique ou les gratuités nouvelles à ce que les possibilités financières pourront être une fois ce qui précède parfaitement réalisé sans lésine d'aucune sorte, en tenant compte bien entendu des pressions inévitables résultant de l'expansion démographique normale; et insister plutôt, pour orienter les pressions supplémentaires, sur une sélection plus rigoureuse des candidats à l'enseignement secondaire bien compris, afin d'en améliorer la qualité au fur et à mesure que le plus grand nombre de candidats le permettra et de soulager les professeurs, déjà surchargés, des classes à demi ou aux trois quarts médiocres;

4— engager plutôt les nouveaux développements physiques indispensables vers l'amélioration du secteur de l'enseignement technique entendu dans un sens plus large et plus vrai, puisque aussi bien c'est l'enseignement qui conviendra, pour des degrés divers et des niveaux divers, à 80 pour cent des candidats, si l'on tient à ne pas dégrader le secondaire au niveau du technique et à continuer de le considérer comme l'enseignement qualitatif qui prépare l'élite intellectuelle de la nation à un enseignement universitaire de type vraiment supérieur. C'est d'ailleurs le secteur où la compétence requise du professeur peut être la moins exigeante et se révèle le plus à notre portée dans l'état actuel des choses, là où il s'agit de faire vite.

On notera que ce programme, si limitatif qu'il soit dans son expression, ne le sera en fait que dans la mesure où nos ressources financières sont elles-mêmes limitées. L'ordre des réalisations proposées est un ordre conditionnel aux disponibilités. Même ceux qui veulent croire tout possible parce qu'ils se refusent à envisager des limites financières ("on trouve toujours de l'argent pour tout quand on le veut") peuvent y souscrire puisque tout deviendra possible, dans l'ordre indiqué, avec des ressources suffisantes. Au moins, aurons-nous mis l'insistance sur le point important — les professeurs, qui sont à peu près tout dans l'enseignement, dans le sens qu'une clef de voûte est le tout d'un édifice qui ne tient pas debout sans elle; et ne risquerons-nous pas de le sacrifier comme nous l'avons fait dans le passé. Sans cela, nous risquons fort de continuer à bavarder et à piétiner pendant le prochain quart de siècle, comme nous l'avons trop largement fait pendant le dernier.

(L'Action Nationale, décembre 1960)

Jos D. et l'autre Barrette

Les trompettes de Gerrycho

Lettres au "Devoir"

Lait maternel et vitamines

Madame G. Cousineau,

Madame,

Les raisons évoquées dans votre lettre du 10 décembre excusant les mères d'aujourd'hui de ne pas allaiter sont-elles vraiment sérieuses?

Les vitamines qu'on donne aux bébés sont excellentes mais elles n'existent pas plus dans le lait de vache que dans le lait de mère. Les bébés d'autrefois souffraient de déficience vitaminique mais non de déficience "biberonique". Votre scorbut ne venait pas du lait maternel.

Vous semblez croire que le lait maternel ne convenait qu'aux bébés d'autrefois et encore.... Pourquoi donc vos seins regorgent-ils de lait après un accouchement?

Sans doute les mères d'autrefois étaient moins tendues mais si les mères d'aujourd'hui prenaient le temps d'allaiter elles se détendraient. Et je ne vois pas en quoi l'allaitement peut déplaire au mari. Quant à l'éducation des enfants, elle commence bien mal si on refuse la tétée au bébé par égoïsme.

Si les relations sociales l'emportent sur la famille il est évident qu'elles ne permettront pas l'allaitement au sein. Et les relations menées sur une telle échelle épuisent plus que l'allaitement. Passons à l'entretien de la maison: le nouveau-né ne mérite-t-il pas qu'on lui sacrifie la trop grande propreté du foyer. Il a tant besoin d'amour et d'attention les premiers temps de son existence.

Et croyez-vous sincèrement que le fait d'allaiter nuise à l'épanouissement de la femme? Au contraire, madame, la lactation humanise la femme, la rend plus maternelle et ne nuit pas à sa culture car il n'est pas plus long de donner le sein que le biberon.

Aucun médecin compétent n'est opposé à l'allaitement maternel. Si plusieurs n'en parlent même plus à leurs patientes c'est que les mères d'aujourd'hui ne veulent plus en entendre parler et malheureusement certains médecins ont capitulé.

Le pédiatre n'est pas un luxe et je souhaite avec vous que chaque famille ait le sien, mais demandez au vôtre, madame, si le bébé au sein n'est pas exempt de colique, de constipation, de diarrhée et si chaque mère n'a pas le lait qui convient particulièrement à son propre bébé?

Enfin la pensée d'être un garde-manger vous humilie et vous croyez vous civiliser en vous éloignant de la nature, mais l'acte sexuel et l'accouchement sont des actes bien près de la nature. Si les techniques modernes sont aujourd'hui nécessaires à la croissance de l'enfant l'amour maternel est toujours essentiel à son épanouissement. Et le lait de mère en 1960 comme en 1900 est fait pour les bébés.

M.-Josée Dalbec-Massicotte

La guerre au patronage

Monsieur le directeur,

Parlons du patronage en passant par Rouville et allant jusqu'à la vérité.

Le régime a été renversé, une nouvelle époque a été ouverte. L'opinion publique a parlé. On a eu un changement qui semble bien pour le meilleur, tout au moins pour le moment. Mais les élections sont finies et on doit passer à l'action. Finie l'ère du patronage a-t-on crié sur tous les toits, finie la saleté, fini ci, fini ça. Un journaliste au parlement de Québec écrivait en parlant du patronage que la guerre continuait. Mais cette guerre a-t-elle réellement commencé ? On le sait et le dit ouvertement tant parmi les gens d'un tel parti politique que d'un autre que le patronage sévit aujourd'hui plus encore qu'il y a quelques mois et cela parce que il y a des bouches affamées à contenter, des poches à remplir. On constate que Monsieur X bien équipé matériellement et consciencieux a perdu ses contrats pour ouvrir des chemins cet hiver. Monsieur Untel ami du parti a la grande part des contrats pour les travaux publics. "Pas d'ouvrage pour ceux de l'Union nationale", laisse-t-on entendre à ceux qui viennent pour travailler. Qu'on ait l'oeil ouvert pour qu'il n'y ait ni favoritisme, ni tricherie pour l'octroi et l'exécution de certains contrats publics très importants c'est déjà pas mal. Mais est-ce assez ? L'échelle est longue du premier au dernier barreau. Il faut que maison nette se fasse car on ne peut tolérer ou accepter qu'une personne possède un visage à deux faces et qu'il énonce des principes qu'il ne fait point obéir.

Parlons de l'élection de Rouville. Avez-vous vu à l'arrière-plan ce qui s'est passé à Rouville ? "Les libéraux étaient organisés et j'étais en position pour le savoir" m'a bien dit un homme. Là les rouges auraient pu foncer à l'attaque, auraient pu faire ce qu'ils ont tant et tant de fois promis. Sans enlever les torts de l'Union nationale, les Libéraux ont-ils fait mieux ? Mais non; on a fait de la petite politique. On a menacé des familles, fait de la cabale en promettant ceci et cela. On a fait jouer en leur faveur l'affaire des faux billets. Sur un bout de papier apparaissait la tête d'un ex-ministre et celle du candidat de l'U.N. et entre les deux une phrase que seulement les journaux jaunes emploient pour vendre leur publication. Le tout n'est que fausseté car on nous laisse croire que c'est vérité alors que tout est mensonge et que rien n'a été prouvé. Enfin inutile de donner d'autres exemples mais cette machine a servi à quoi ? N'était-on pas assuré de la victoire avant la lutte ?

Quand un journaliste de Québec qui écrit dans ce journal nous dit que les élections complémentaires constituent une approbation à la politique du nouveau gouvernement vis-à-vis le patronage, je rie fort ou bien je pleure parce que une telle fausseté me semble évidente. La réponse, je n'irai pas la chercher ailleurs que dans Le "Devoir" et ceci écrit de la plume même de M. Laurendeau : "Dans le Québec, les gouvernements gagnent presque toujours les élections partielles", et ensuite "c'est encore la période où tout électeur sensé, qui n'est point un partisan chevronné entend laisser le champ libre à une nouvelle équipe".

Soyons sérieux, reconnaissons les faits tels qu'ils sont, la guerre contre le patronage n'a pas encore commencé. Des capitalistes seront favorisés, on ne pourra que freiner de telles situations et ça durera tant qu'il y aura argent et des hommes; mais des influences néfastes s'exercent auprès de tout un peuple, c'est là qu'est vraiment le bobo qu'il faut bien travailler à guérir. Au Québec on est catholique, si patronage et favoritisme, pour ne pas employer les pires des mots il y a, il faut que ça disparaisse et au plus tôt. Fini le placotage, finies les paroles, passons à l'action. Que les têtes dirigeantes ne soient point obligées de s'abaisser au niveau de la médiocrité.

Les libéraux vont nous amener une grande évolution dans la vie politique au Québec, mais ils doivent et nous devons être sur nos gardes. Il ne faut pas outrer les réformes et changements. Qu'on voie au besoin réel du peuple. La langue est menacée, alors qu'on prenne des mesures draconiennes pour la sauver du péril. Le socialisme et le laïcisme ne sont pas des mots que l'on ne trouve que sur la bouche d'un esprit trop étroit. Si on en parle aujourd'hui, c'est qu'il existe ou tout au moins nous menace. Il ne faudrait pas changer un moindre mal pour un pire. Fini le cycle d'étroitesse d'esprit et de tartuferie osent dire quelques-uns. L'autorité fondée sur la logique et la charité existe depuis longtemps même au pays du Québec. Plutôt que de tomber dans les excès soyons à point.

Vérité, vérité tu n'es ni rouge ni bleue, tu es claire comme le cristal. Vous êtes chrétiens; allons employons et pratiquons plutôt les mots charité que socialisme et pour le laïcisme, prenons plutôt conscience de nos forces humaines et dirigeons les à bien servir Eglise et Patrie.

Robert LORRAIN
St-Jean-sur-Richelieu

Fascisme algérien

Monsieur Laurendeau,

Je lis dans "Blocs-Notes" du Devoir d'aujourd'hui — 14 décembre — un article où vous vous étonnez "que certains Européens, déjà assez avancés dans la voie du fascisme, n'aient point songé à cette élégante solution : unir chrétiens et mulsumans sur le dos des Juifs" — ceci à propos des derniers "événements" survenus dans la Casbah d'Alger.

Détrompez-vous, cher Monsieur Laurendeau, ils y ont songé, et bien avant vous. Il est de tradition en Algérie, pour ceux qu'il est convenu d'appeler les colons, de pousser les Arabes sur le dos des Juifs (dans le fond "l'intégration" c'est pour cela). J'ai habité l'Algérie avant la guerre et pendant la guerre, les circonstances m'ont amené à bien connaître les Arabes et aussi les Juifs dans une moindre mesure et je sais ce dont je parle. En juillet 1934 il y eut un progrom à Constantine — déclenché par une cause minime comme toujours — pendant lequel les magasins juifs furent ravagés par les Arabes, il y eut de nombreux morts et, croyez-moi, les "colons" s'en sont réjouis, tout en semblant hypocritement le déplorer, je le sais, j'y étais.

En Algérie le FLN est soutenu par tous les Arabes et c'est avec lui qu'il faut négocier pour arriver à quelque chose ; depuis 7 ans, par la faute d'une minorité d'Européens fascistes, qui soutenaient ouvertement Hitler pendant la guerre et qui poussaient les Arabes à en faire autant, il y a eu des milliers de gens de massacrés inutilement, tant du côté français que du côté arabe.

Y.F. JOLINON

En marge d'une enquête

M. le directeur,

Comme vous le savez, la Commission royale d'enquête sur les publications poursuit actuellement sa mission. Dans un article paru récemment dans "Le Devoir", il était fait mention de la participation à cette commission des représentants du magazine "Chatelaine — La Revue Moderne".

Mme Fernande St-Martin, rédactrice en chef de ce magazine mentionnait que la circulation de sa revue mensuelle atteignait les 90,000 et affirmait que la dite circulation égalait celle de La Revue Populaire. C'est là une grave erreur puisque les statistiques officielles datant du 30 juin 1960 chiffrent la circulation de notre revue à 110,641 payés net. L'estimé du mois de décembre est de 120,000 et je peux vous affirmer en toute franchise que nous atteindrons bientôt le 125,000.

J'ignore dans quel but les représentants de Chatelaine ont ainsi déformé les faits, mais je tenais à faire les corrections qui s'imposent.

Je vous prie de croire messieurs, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

"LA REVUE POPULAIRE"
Francine M. Poirier,
Rédactrice en chef.

Blocs-Notes

D'abord, de meilleurs cuisiniers

Nous terminons aujourd'hui la reproduction d'un article de François-Albert Angers, paru dans l'Action nationale de décembre. Nous sommes en plein accord avec la thèse centrale de M. Angers.

Il ne s'étonnera pas si ses propos, d'ailleurs incidents, sur la gratuité scolaire, ne nous rejoignent pas. Assimiler cet article du programme libéral à une "démagogie", c'est vraiment court. Mais la perspective d'une gratuité à obtenir donne aux arguments de M. Angers un poids accru. Ce qu'il affirme a toujours importé; aujourd'hui, cela est devenu une urgence.

La pierre angulaire

Tout l'enseignement repose sur le professeur. Que valent un bon programme, un bon manuel, si l'homme chargé de rendre la matière vivante se révèle médiocre? M. Théo Chantrier disait plaisamment à *Psychologie de la vie quotidienne*, que si les cuisiniers réunis en congrès décidaient de modifier les menus sans améliorer leurs plats, la clientèle ne serait pas beaucoup mieux servie. Il en est ainsi dans l'éducation. De quoi se souvient-on, les études finies? D'un maître, parfois de deux qui ont éveillé à la vie intellectuelle un enfant jusque là inconscient ou distrait; qui ont fourni, ou permis de trouver, une méthode de travail; qui ont révélé un monde littéraire neuf, ou qui ont ouvert le monde des sciences. La reconnaissance qu'on en garde, d'abord un peu brumeuse, se précise et s'approfondit à mesure que les années passent.

Mais des maîtres, cela se forme.

Les écoles normales

Nous avons gardé de nos origines un goût de l'improvisation, une confiance aveugle dans la débrouillardise. Il suffisait parfois d'avoir étudié l'histoire pour être bombardé professeur de grec, ou la théologie, pour enseigner l'histoire. Cette époque héroïque devrait être dépassée.

Toute réforme de l'éducation commence aux écoles normales; et il faudra examiner de plus près comment on forme les professeurs des futurs professeurs. Quelles exigences a-t-on à leur endroit? Suffit-il d'être passé par l'école normale, puis d'avoir enseigné quelque temps dans une commission scolaire, pour mériter d'y revenir un peu plus tard sans études approfondies, comme professeur?

Une enquête semblable s'impose dans tous les secteurs de l'éducation. Elle nous conduirait finalement à l'université, clef de voûte du système.

Voyages d'études

On s'apercevra certainement aussi que les valeurs ne surabondent pas, qu'il faut, de toute urgence, recourir à l'aide étrangère: je veux dire au voyage d'étude en France et dans les pays de culture française.

M. Angers a raison de noter qu'il y a une quarantaine d'années, l'institution des "prix d'Europe" marquait, pour l'époque, une attention plus grande à ce problème que nos routines actuelles. Les bourses se sont, de plusieurs manières, dévalorisées. Elles paraissent, en tout cas, *devant les nouvelles exigences*, sans aucun rapport avec la réalité. On dirait que le gouvernement s'est engourdi, qu'il est devenu distrait, qu'il s'est totalement laissé distancer.

Moi non plus, je ne crois pas aux importations massives d'instituteurs français. Ils risqueraient d'être bien inadaptés, et fort mal reçus. Mais dans telle discipline où nos retards sont évidents, je me suis toujours demandé pourquoi nous n'avons pas l'intelligence ou les moyens d'aller chercher tel maître européen, de lui permettre de se faire ici des disciples.

Ces mouvements se compléteront. Il faudrait recourir aux deux en même temps, mais en fonction d'une pensée et non du hasard; avec des exigences précises, et non dans la routine; selon un plan qui permettra de récupérer et d'utiliser les compétences ainsi acquises, et non de les décourager au retour ou de leur casser les reins en leur imposant d'innombrables heures de cours — comme s'ils étaient des ouvriers payés à la pièce.

Postulats nécessaires

Bien entendu, cela suppose qu'on regarde le savoir avec quelque respect. Que le professeur d'université ou d'école normale obtienne un nouveau prestige. Que les chercheurs cessent d'être considérés comme de doux maniaques à qui on laisse dépenser le moins d'argent possible.

Au reste, le prestige qu'on accorde s'accompagne d'exigences: les chercheurs improductifs, les professeurs qui ânonnent ou dictent à coeur d'année le même inaltérable cour; les fantaisistes qui s'occupent du reste avant de s'attacher à l'essentiel: ces parasites sont condamnés par la valorisation des autres.

Bien sûr, l'étude ne remplace pas le don. En un certain sens, on naît professeur, il est en tout cas difficile de le devenir quand on n'a pas apporté en naissant certaines qualités. De ce côté-là, aussi, il faudra se montrer impitoyable.

Par quelque côté qu'on aborde le problème, on revient, dans notre régime anarchique, — dont tant de pièces sont nées d'un besoin immédiat à satisfaire, et se sont ensuite développées au hasard —, on revient à la nécessité d'une enquête portant sur la totalité de l'enseignement.

ANDRE L.

Aux... QUATRE COINS du monde...

ALLEMAGNE : Berlin-Ouest est menacé d'isolement

BERLIN. — Le régime communiste de l'Allemagne de l'Est a fait parvenir hier un ultimatum menaçant les alliés et l'Allemagne de l'Ouest de prohiber les voyages entre les deux sections de la ville. Un éditorialiste du journal officiel du parti communiste affirme que si un nouveau pacte de commerce n'est pas signé en décembre entre les deux Allemagnes, toutes les ententes sur la circulation entre les deux pays prendront fin le 1er janvier 1961. C'est l'Allemagne de l'Ouest qui a mis fin aux ententes sur le commerce entre les deux pays il y a dix semaines comme mesure de représailles contre les tactiques communistes. A la demande du chancelier Adenauer, qui voyait trop de désavantages à ne pas commercer avec l'Allemagne de l'Est, les pourparlers ont repris en vue de négocier de nouveaux accords. Les pourparlers restent cependant infructueux parce que l'Allemagne de l'Est ne veut pas considérer Berlin-Ouest comme faisant partie de l'Allemagne de l'Ouest.

PORTUGAL : les Russes parlent de répressions sanglantes en Angola

LONDRES. — Radio-Moscou a accusé hier le Portugal de tenter de noyer dans le sang les efforts croissants de ses colonies africaines à la recherche de la liberté. L'émission citait des rumeurs de désordres et d'actes de violence au Mozambique et dans l'Angola. Elle signalait aussi toute une liste d'incidents remontant au 29 mars 1959, marqués par l'exécution ou l'emprisonnement de centaines de Noirs. Radio-Moscou affirmait en outre que le Portugal maintien 20,000 soldats en Angola, pays situé aux frontières du Congo et accusait le gouvernement portugais de songer à porter ces effectifs à 60,000 hommes dans un avenir prochain.

ISRAEL : Servatius ne croit pas à la culpabilité d'Adolf Eichmann

TEL AVIV. — L'avocat allemand Robert Servatius est arrivé en Israël afin d'y assumer la défense du nazi Adolf Eichmann, qui subira son procès sous l'accusation d'avoir participé à l'extermination de millions de juifs durant la deuxième guerre mondiale. Il a déclaré qu'il défendra Adolf Eichmann malgré les "mémoires" publiés par le magazine américain "Life" et attribués à Eichman. Ces "mémoires", dit Servatius, constituent une "confession des faits" mais ils ne prouvent pas la culpabilité de mon client. Il a ajouté que le gouvernement allemand avait refusé de défrayer une partie du coût de la défense et il a nié que des supporteurs du parti nazi se soient cotisés pour défrayer les dépenses de ce procès.

AFRIQUE DU SUD : les Noirs font appel à l'ONU

JOHANNESBOURG. — Les dirigeants noirs ont fait appel au secrétaire général des Nations Unies, Dag Hammarskjold, en vue d'obtenir la venue d'une commission d'enquête à Pondoland pour "se rendre compte des opérations militaires du gouvernement de l'Afrique du Sud contre une population désarmée". On sait que cette région fut témoin de troubles sérieux il y a deux semaines lorsque l'administration de la "première réserve de Noirs" entreprit de mettre en pratique la politique de ségrégation. Le gouvernement décréta alors des mesures d'urgence et dépêcha des troupes sur les lieux. Les dirigeants noirs disent que 15 policiers armés ont cerné le village d'Orlando, près de Johannesbourg et opéré l'arrestation de 12 des 36 dirigeants noirs qui y étaient assemblés.

ITALIE : prêtre depuis soixante-quinze ans

ROME. — Mgr Alfonso Carinci, 98 ans, que l'on considère comme l'évêque le plus âgé du monde, a célébré hier son soixante-quinzième anniversaire de prêtrise. Neuf cardinaux étaient présents quand Mgr Carinci a célébré sa 27,246e messe dans la chapelle du collège Capranica, dont il est le recteur depuis plusieurs années. Le pape Jean XXIII a souhaité au jubilaire de nombreuses autres années au service de l'Eglise. L'un des étudiants qui a fréquenté le collège Capranica s'appelait Eugenio Pacelli, qui devint plus tard pape sous le nom de Pie XII.

FRANCE : Bonn et Washington près d'un accord

PARIS. — L'Allemagne de l'Ouest et les Etats-Unis ne sont plus séparés que par 1 pour cent sur le coût de la contribution de l'Allemagne de l'Ouest à l'OTAN. Les Etats-Unis veulent diminuer leur contribution à l'entretien et aux installations militaires des Etats-Unis en Allemagne, de 37 à 30 pour cent, et ils exigent que l'Allemagne augmente sa contribution pour absorber la différence, soit une hausse de 7 pour cent. L'Allemagne consent à augmenter sa contribution de 20 à 26 pour cent, mais demande une contribution symbolique aux autres pays de l'OTAN pour combler la différence, soit 1 pour cent.

UNION SOVIETIQUE : accord commercial avec Cuba

MOSCOU. — L'Union soviétique et Cuba ont signé hier une entente commerciale qui favorisera les échanges entre les deux pays. Les Russes construiront à Cuba une aciérie et des génératrices d'électricité. Les deux pays ont également annoncé qu'ils ont conclu un accord relatif aux affaires internationales. L'Union soviétique s'est engagée à acheter jusqu'à la concurrence de 2,700,000 tonnes de sucre si les Etats-Unis maintiennent leur blocus économique de Cuba. Les achats soviétiques absorberont environ la moitié de la production cubaine de sucre.

PARIS : Macmillan veut rencontrer les chefs de l'OTAN

PARIS. — Le premier ministre Macmillan se propose de rencontrer personnlelement chacun des chefs d'Etat des pays qui font partie de l'OTAN. Par exemple, le chancelier Adenauer se rendra à Londres en fin de janvier à moins de circonstance imprévue; M. Macmillan se rendrait à Paris, probablemen en janvier, afin de conférer avec le général de Gaulle; en mars ou avril, le premier ministre britannique se rendrait à Washington sur l'invitation du président John F. Kennedy. Les affaires de l'OTAN, les futures relations de l'Ouest avec les pays de l'Est, la crise de Berlin et la politique nucléaire seraient les principaux sujets discutés privément entre M. Macmillan et ses partenaires de l'OTAN.

Enquête sur deux accidents aériens

NEW-YORK. — Un enquêteur de Washington a simplement commenté hier, sans s'étendre davantage, que l'aérobus DC-8 à réaction de United Airlines devait se trouver au-dessus de Staten Island au moment où il s'écrasait sur un pâté de maisons de Brooklyn, tandis que l'autre appareil, un Constellation de TWA, s'abîmait sur Staten Island, alors qu'il devait être plusieurs milles plus loin. Aucun des 128 occupants des deux aérobus n'a survécu à la tragédie; de plus, au moins sept personnes ont perdu la vie au sol.

Cette tragédie aérienne est la pire des annales de l'aviation. Les enquêteurs interrogeront 14 témoins qui affirment avoir observé les deux appareils au moment de la collision. L'enquête publique débutera le 4 janvier prochain.

Le lendemain de ce drame de l'aviation, samedi dernier, un appareil militaire américain avec 20 personnes à son bord, tombait en flammes sur un tramway dans les rues de Munich.

Les vingt occupants de l'avion sont morts, de même que 27 Allemands qui avaient pris place dans le tramway dévoré par les flammes et deux Syriens qui déambulaient sur la chaussée. Les médecins tentent de sauver la vie de six autres personnes grièvement blessées au cours de l'accident et dont l'état demeure critique; il y a également onze autres blessés dans un état grave.

Lancement avec succès d'une capsule Mercury

CAP CANAVERAL — Une capsule Mercury qui transportera un astronaute dans l'espace, dans quelque quatre mois, a atteint 135 milles d'altitude, hier. La capsule a été retirée de la surface de l'océan Atlantique, à 235 milles du cap Canaveral. Une fusée Redstone a servi au lancement, à 11 heures 15, hier matin; 16 minutes plus tard, la capsule tombait à la mer au lieu prévu, 80 milles au nord-est de la grande île Bahama. Elle avait atteint en cours de route la vitesse de 4,000 milles à l'heure. La capsule est descendue en parachute à huit milles seulement du porte-avions Valley Forge. D'autres navires, des avions et des hélicoptères étaient en disponibilité. Un examen minutieux établira si, comme il le semble bien, la capsule a pu résister aux énormes pressions et à la grande vitesse, en plus de la chaleur intense de la rentrée dans l'atmosphère. Les savants américains sont fort satisfaits de ce succès et se proposent d'autres lancements de capsules Mercury, avant d'y placer un astronaute.

Mission commerciale cubaine permanente

OTTAWA — L'ambassade cubaine a fait savoir qu'une mission commerciale permanente s'établira à Ottawa dans un mois environ, dans le but de poursuivre le travail amorcé par une délégation de dix membres du ministère cubain du commerce, en visite au Canada. Trois membres de la délégation, dont son chef, M. Regino Boti, séjournent en ce moment à Montréal.

AVIS DE DECES

LAROCHELLE — A Montréal, le 19 décembre 1960 à l'âge de 81 ans, est décédée, Rose Délima Corbeil, épouse en premières noces d'Alexandre Lemieux et en deuxièmes noces de feu Louis LaRochelle. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. R. Deslauriers Ltée, no 5350 Chemin de la Côte-des-Neiges à 8h.30, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARIN. — A Montréal, le 17 décembre 1960 à l'âge de 67 ans, est décédé le Dr Albéric Marin, m.d., époux en premières noces de feu Germaine Roy et en secondes noces de Marcelle Langlois. Les funérailles auront lieu mercerdi le 21 décembre. Le convoi funèbre partira du salon des Gouverneurs de l'hôpital Notre-Dame, rue Sherbrooke est à 8h.15, pour se rendre à l'église Notre-Dame où le service sera célébré à 9h. Et de là au cimetière de St-Pie de Bagot, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Un libera sera chanté en l'église St-Pie de Bagot. Le ralliement se fera à l'angle des rues St-Jacques et St-Laurent à 8h.40. Prière de remplacer les offrandes de fleurs par des contributions au fonds d'hospitalisation des pauvres de l'hôpital Notre-Dame.

ST-CYR — A Montréal, le 18 décembre 1960, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme veuve Lucien St-Cyr, née Dora Picard, demeurant à 5227 St-Dominique. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires Adolphe Lemay Inc., 19 est, Avenue Laurier à 8h.15 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus du Mile-End, où le service sera célébré à 8h.30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

France : "oui" pour la paix en Algérie

De Gaulle s'adresse aujourd'hui au pays inaugurant ainsi la campagne en vue du référendum du 8 janvier

PARIS. — La campagne en vue du référendum du 8 janvier sera officiellement ouverte aujourd'hui lorsque le président de la république s'adressera à la nation au cours d'une importante allocution radiodiffusée et télévisée. Le général de Gaulle fera porter son discours sur le sens de sa politique algérienne, sur la portée du référendum et sur le besoin pour lui de disposer devant l'opinion française et algérienne comme devant l'opinion internationale d'un mandat éloquent pour assurer enfin le règlement de la crise ouverte voici plus de six ans.

Le président entend évidemment placer son programme sous le signe de la paix et c'est ce que comptent faire également ses partisans. On prévoit que le chef de l'Etat s'adressera au pays au moins une autre fois et peut-être deux d'ici le 8 janvier.

La répartition des forces

Le chef de l'Etat devra évidemment compter avec une opposition farouche de l'extrême-droite et d'une partie de la droite, d'un grand nombre des anciens combattants, de la grande majorité des Européens d'Algérie ainsi que, pour des raisons toutes différentes, des communistes et d'une partie de la gauche. Par contre, il paraît assuré de l'appui des démocrates-chrétiens (Mouvement républicain populaire) de l'Union pour la nouvelle république, parti du centre et d'une bonne partie de la gauche. Les observateurs prévoient généralement que de Gaulle obtiendra une confortable majorité dans la métropole; en Algérie, les résultats dépendront de l'attitude des Musulmans auxquels les chefs de la rébellion ont donné la consigne de boycotter le référendum. Cependant, le ministre des affaires algériennes, M. Joxe, croit qu'une bonne moitié des Musulmans des grandes villes participeront à la consultation et voteront "oui" et que la majorité des Musulmans de l'intérieur feront de même.

Les tenants du "oui" à l'oeuvre

Un puissant groupe "d'action pour le soutien de la politique du général de Gaulle" a entrepris d'organiser une grande campagne pour inciter les Français à voter "oui". Leur slogan: "Votez oui pour la paix en Algérie". Des millions de tracts ont été imprimés, des milliers d'affiches préparées cependant que plus de 20,000 personnes ont été mobilisées pour une "offensive par téléphone". La plupart des électeurs recevront un appel téléphonique ou en quelque 50 secondes on leur donnera quelques "raisons-choc" de voter "oui".

ALLEMAGNE : BLOCUS DE BERLIN PEU PROBABLE

La menace de Pankow laisse les Occidentaux indifférents

BERLIN. — Les cercles diplomatiques occidentaux ont dit hier qu'ils ne sont nullement émus par la récente menace de l'Allemagne de l'Est contre le respect des droits d'accès des Alliés à Berlin-Ouest. Les autorités de Pankow ont en effet laissé entendre que si un nouvel accord commercial entre les deux Allemagnes n'est pas signé prochainement, elles interdiront l'accès à Berlin par voie terrestre aux Occidentaux.

Les cercles occidentaux ont dit qu'il s'agit là d'une simple manoeuvre destinée à faire pression sur les autorités de l'Allemagne occidentale. Les négociations en cours entre Bonn et Pankow, selon les porte-parole de l'Ouest, vont beaucoup mieux que l'Allemagne orientale ne veut l'admettre. Après une brève interruption, les pourparlers entre les deux Etats allemands sur le renouvellement de l'accord commercial reprennent aujourd'hui.

Des droits inaliénables

"Les droits d'accès des puissances occidentales à Berlin sont clairement définis dans les ententes des "Quatre" au lendemain de la dernière guerre et ne sauraient être remis en question par l'Allemagne orientale" a dit un fonctionnaire britannique tandis qu'un diplomate français ajoutait qu'on ne s'attendait à aucun changement quant au mouvement des trains militaires alliés et que les trois puissances occidentales ne projetaient pas pour l'instant de se consulter à ce sujet.

Un quotidien communiste allemand a écrit samedi que tous les accords relatifs au transport de marchandises entre Berlin et l'Allemagne occidentale y compris les produits destinés aux troupes alliées de Berlin-ouest seront considérés comme caducs le 1er janvier si d'ici là un nouveau pacte commercial n'a pas été signé entre les deux Allemagnes. Le journal ajoute que les négociations sont entrées dans une phase difficile parce que Bonn a voulu — sous la "pression de ses alliés" — que le futur traité couvre également Berlin-ouest comme partie de l'Allemagne occidentale.

AMERICAN MOTORS

Les Canadiens pourront contrôler une filiale

DETROIT — Le président de la compagnie American Motors, qui ouvrira bientôt une usine d'assemblage au Canada, a déclaré hier que sa compagnie invitera les Canadiens à investir dans cette entreprise et consentira même à laisser le contrôle de l'usine à des Canadiens si ceux-ci le désirent.

M. Georges Romney, parlant à un déjeuner réunissant les directeurs de la compagnie et d'importants fournisseurs, a dit que l'American Motors a revisé il y a quelque temps les plans suivant lesquels elle se préparait à ouvrir une usine d'assemblage au Canada.

Il a dit qu'il désapprouvait la politique des manufacturiers d'automobiles qui tiennent à posséder entièrement les usines qu'ils construisent à l'étranger.

L'American Motors fabrique la "Rambler", petite auto qui fut la seule à assurer des profits à ses fabricants en 1957.

LAOS : RETOUR DE LA COMMISSION INTERNATIONALE?

Londres invite Moscou à cesser son aide au Pathet lao et souhaite un régime de coalition à Vientiane

LONDRES. — Le gouvernement britannique vient d'inviter l'Union soviétique à suspendre toute assistance militaire aux adversaires du nouveau gouvernement de droite du Laos. En annonçant à la Chambre des lords hier une démarche de la Gde-Bretagne dans ce sens, le ministre des affaires étrangères, lord Home, a implicitement admis que Londres reconnaissait désormais le régime pro-occidental qui après plusieurs semaines de lutte a supplanté le gouvernement neutraliste de Souvanna Phouma et s'est installé à Vientiane la semaine dernière.

Le ministre britannique a également déclaré que Londres favorisait la réactivation de la commission internationale de contrôle de l'armistice, composée de l'Inde, de la Pologne et du Canada, commission créée par les accords de Genève de 1954 mais mise en veilleuse voici deux ans.

"Ce qui importe maintenant, a dit le ministre, c'est de susciter des mesures concrètes pour mettre fin à l'intervention de l'étranger dans la crise laotienne".

Régime de coalition souhaité

Lord Home a ajouté que d'autre part le gouvernement anglais fait présentement des démarches pressantes auprès du nouveau régime laotien pour l'amener à former un véritable gouvernement d'union nationale auquel participeraient toutes les tendances désireuses de coopérer à la tâche de réconciliation et de stabilisation du pays. Le ministre a dit espérer que le ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Gromyko" partagera ma conviction qu'il faut prendre des mesures afin de mettre un terme à l'envoi de fournitures militaires et autres de l'étranger aux éléments laotiens qui sont en révolte contre le gouvernement légitime".

Les observateurs diplomatiques déduisent de cette déclaration que la position du gouvernement britannique a évolué depuis la rencontre tripartite à Paris la semaine dernière entre les ministres des affaires étrangères des Etats-Unis, de France et de Gde-Bretagne. Les positions anglaise et américaine se sont sensiblement rapprochées.

L'appel lancé par Londres à Moscou s'explique par le fait que ces deux pays ont été co-présidents de la conférence de Genève qui a mis fin à la guerre d'Indochine et conservent depuis une sorte d'autorité morale sur l'évolution de la situation dans les trois pays : Viet Nam (divisé en deux Etats), Laos et Cambodge.

Vers une guerre très longue ?

VIENTIANE. — Le gouvernement pro-occidental du prince Boun Oum s'efforce, avec l'aide des Etats-Unis, de rétablir des conditions de vie normales à Vientiane qui a été terriblement éprouvée par les trois jours de combats de la semaine dernière. Un pont aérien a été instauré entre Vientiane et les bases américaines au Siam d'où des avions apportent nourriture, médicaments, etc. A Bangkok, cependant, le secrétaire général de l'OTASE (Organisation du traité de l'Asie du sud-est), M. P. Sarazin, a exprimé l'opinion que le Laos va connaître une guerre civile longue et dure. Les soldats du Cong Lé appuyés par les guerilleros du Pathet lao, a-t-il dit, sont en mesure de perpétuer l'agitation dans le pays pendant longtemps.

Rhodésies - Nyassaland : après l'échec de la conférence

Welensky met les nationalistes en garde contre le recours à la force

LONDRES. — Après l'échec de la conférence sur l'avenir constitutionnel de la fédération de l'Afrique centrale britannique (Rhodésies et Nyassaland), il est clair que l'on va vers une crise grave. Les chefs nationalistes africains sont plus résolus que jamais à imposer la dissolution de la fédération et à revendiquer l'indépendance pour chacun des trois territoires: certains d'entre eux ont même fait allusion à la possibilité du recours à la violence et au terrorisme.

Hier soir, le premier ministre fédéral, sir Roy Welensky, a cru nécessaire de servir une mise en garde aux nationalistes africains: son gouvernement, a-t-il affirmé, est prêt à recourir à la force pour écraser tout recours à la violence qui aurait pour but la rupture de la fédération. M. Welensky a adressé cet avertissement aux éléments nationalistes radicaux, au cours d'une conférence de presse.

Accusations contre les nationalistes

On sait que les principaux chefs politiques africains, MM. Banda, du Nyassaland, Kaunda de la Rhodésie du nord et Nkomo, de la Rhodésie du sud, ont boycotté la dernière phase de la conférence de Londres et ont annoncé qu'ils n'y participeraient plus si elle doit reprendre.

Welensky a accusé les dirigeants nationalistes de rechercher à prendre le pouvoir pour eux-mêmes, de poursuivre leur action exclusivement sur une base raciale et de recourir aux "moyens horribles" que sont l'intimidation, la violence et les menaces pour écraser toute opposition à leurs projets. Ils ont refusé, a-t-il dit, son invitation à renoncer à l'intimidation et à rechercher un accord inspiré de la coopération inter-raciale. "Que personne ne s'imagine que le fait d'être hostile à un état de choses donné autorise à recourir à la violence pour le transformer". Enfin, Welensky a nié vigoureusement que la fédération vive ses dernières heures comme le soutiennent les nationalistes africains.

pour les connaisseurs
CHERRY BRANDY
CAZANOVE
une grande marque de France...maintenant au Canada

servez-le ce-soir même
demandez aussi la CRÈME DE MENTHE et le NAPOLÉON à l'orange
LIQUEURS CAZANOVE
BORDEAUX • FRANCE

Quelle est l'épouse qui n'a jamais trouvé très lourds ces travaux ménagers "ennuyeux et faciles qui veulent beaucoup d'amour", comme dit le poète.

Une belle prière sur tuile de céramique, tout en égayant la cuisine, apportera une réponse chrétienne à cette angoisse.

PRIÈRE DE LA CUISINIÈRE

Seigneur, me voici au milieu de mes plats,
Où je ne saurais faire aucune action d'éclat.
Je n'ai guère le temps d'être une grande sainte,
En priant à genoux dans la pieuse enceinte.
Mais si j'ai les mains de Marthe, j'ai le coeur de Marie;
Te servir dans mes frères, voilà toute ma vie.
C'est Toi que je nourris en servant les repas;
C'est à Toi seul que j'offre chacun de mes pas.
Je songe à ton amour en cirant les chaussures,
Et je baise en esprit tes sanglantes blessures.
Que ton divin amour réchauffe ma cuisine;
Que ta divine paix chaque jour l'illumine.
Daigne accepter, Seigneur, chaque instant de service;
C'est à Toi seul que j'offre chaque dur sacrifice.

6" x 6". Noir et rouge, bleu ou vert

Prix $2.35 — Par poste $2.50

Desmarais & Robitaille Limitée
Le centre des cadeaux religieux.
70 ouest, rue Notre-Dame — VI. 5-3194
Une heure de stationnement gratuit pour nos clients

BULLETIN DES PAGES JAUNES

PRESSE "DERNIER-CRI" DU MILIEU DU 17IÈME SIÈCLE CRÉÉE PAR WILLIAM J. BLAEU D'AMSTERDAM. ELLE ENGLOBE LES PREMIÈRES AMÉLIORATIONS IMPORTANTES DEPUIS QUE GUTENBERG INVENTA LA PRESSE À IMPRIMER VERS 1450.

L'IMPRIMEUR MODERNE RECOURT À PLUSIEURS PROCÉDÉS ET À UN PERSONNEL CRÉATEUR POUR RÉPONDRE AUX MULTIPLES BESOINS D'INFORMATION ET DE RÉCRÉATION DE L'HOMME D'AUJOURD'HUI.

POUR TOUT BESOIN, CONSULTEZ LES PAGES JAUNES

SAVIEZ-VOUS QUE... LES PRESSES CANADIENNES CONSOMMENT PLUS DE 5,000 TONNES DE PAPIER PAR ANNÉE - L'ÉQUIVALENT DU POIDS DE 14 LOCOMOTIVES GÉANTES À VAPEUR, POUR L'IMPRESSION DES ANNUAIRES DU TÉLÉPHONE BELL?

Pour NOËL...
SOYEZ VOTRE PROPRE PERE NOEL ...PORTEZ UN NOUVEAU COMPLET

Fashion-Craft
Une marque de qualité supérieure et de haute élégance
Nous avons une superbe collection de fins tissus anglais, de coupe impeccable par Fashion-Craft, que nous présentons dans le suave modèle à épaules naturelles ou l'élégante silhouette "Continentale"
A partir de $69.50
Compte courant si désiré
Leckasseur
"Les magasins pour hommes à succès"
974 ouest, Ste-Catherine - 281 est, Ste-Catherine
OUVERTS VENDREDI JUSQU'A 9 h. p.m.
Une heure de stationnement gratuit.

L'Etat, grand soutien . . .

(Suite de la page 7)

Qu'une telle politique ait eu une efficacité réelle, cela est probable, mais il est très difficile d'en mesurer les effets avec une certaine précision. Car elle fut utilisée parallèlement à une multitude d'autres mesures. C'est d'ailleurs le sort commun de toutes les politiques de ce genre de ne pouvoir se prêter à des calculs exacts d'efficacité puisqu'elles sont utilisées la plupart du temps en grappes, et non pas isolement et elles interviennent dans une économie essentiellement mouvante.

Une politique de déficit systématique comporte d'ailleurs d'autres inconvénients, comme on s'en est rendu compte en 1957-58 au Canada. Elle a en effet obligé le gouvernement fédéral à emprunter des sommes considérables, ce qui a bouleversé les marchés financiers et provoqué une hausse générale des taux d'intérêts dont les effets se sont prolongés bien au-delà de la période de récession. Pour être parfaitement contracyclique, au surplus, et corriger l'effet perturbateur des déficits sur les marchés financiers, une telle politique devrait normalement, en temps d'expansion, prévoir des excédents aussi considérables. On conçoit facilement qu'un tel résultat ne peut être obtenu que par une compression des dépenses ou une majoration des impôts, solutions toutes deux impopulaires.

Un dernier ennui de la politique fiscale de type moderne, c'est que dans le cas d'un pays fédératif, comme le Canada, elle ne peut vraisemblablement produire ses effets heureux que si tous les gouvernements entrent dans le jeu. Or l'expérience montre précisément que à peu près seul le gouvernement fédéral s'est préoccupé d'exercer une action contracyclique ce qui a évidemment tendu à atténuer les effets de son action.

Toutes ces considérations, et d'autres plus techniques que l'on pourrait faire encore, tendent non pas à démontrer l'inutilité de la politique fiscale, mais à faire voir que dans l'application les résultats ne peuvent être aussi prometteurs qu'il semble au premier abord et que par ailleurs la seule forme de chômage qu'elle permet d'atténuer, c'est le chômage cyclique. De toutes façons, efficaces ou pas, ce sont des mesures qui sont entrées dans nos moeurs et on aura certainement l'occasion de les apprécier davantage au fur et à mesure qu'on les utilisera pour faire face aux besoins particuliers de la conjoncture.

Prochain article :
"Les transferts sociaux"
par Jean Mehling

1960, une année . . .

(Suite de la page 3)

recommandé pour eux une augmentation de 14 cents l'heure mais une loi inqualifiable vient aujourd'hui les empêcher de recourir au seul moyen à leur disposition pour se faire payer ce qui leur est dû ;

Pendant ce temps, les manufacturiers et les commerçants ne sont tenus de négocier avec personne ni d'aller à l'arbitrage pour obtenir l'autorisation de hausser le prix de leurs produits, hausses dont ils abusent et qui se traduisent par la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs et par une surproduction qui engendre le chômage;

Pendant ce temps, la grande part de nos ressources naturelles continue d'être exportée vers l'extérieur où elle est transformée en produits finis par des travailleurs étrangers, alors que les vrais propriétaires de ces richesses naturelles, c'est-à-dire les citoyens canadiens, sont forcés au chômage;

Pendant ce temps, nos gouvernants s'évertuent à vouloir nous faire croire que tout va bien et à qualifier de socialistes toutes les suggestions qui sont faites en vue de corriger la situation dans laquelle nous nous débattons.

Une seule solution . . .

(Suite de la page 3)

Evidemment, précise-t-il, les travailleurs du Québec n'ont pas la prétention de pouvoir réaliser seuls des réformes économiques d'une telle envergure. Conscients de l'ampleur de la tâche qui s'impose et de la résistance acharnée qu'offrent déjà le patronat et ses séides des vieux partis, les travailleurs du Québec comptent sur l'appui et la participation active de leurs alliés naturels, les cultivateurs, les coopérateurs, les collets blancs, les intellectuels, les petits marchands et les petits entrepreneurs qui, tous, peuvent être victimes, à un moment donné, de l'instabilité foncière de notre système économique.

Bona Arsenault : mesure . . .

(Suite de la première page)

renseignements sur le projet de loi avant que le débat ne soit entamé.

M. Lesage a répondu qu'il a simplement donné des renseignements à la presse pour qu'elle puisse les transmettre aux citoyens. D'ailleurs, a-t-il dit, le projet de loi était déposé à ce moment-là.

M. Maurice Bellemarre, de Champlain; Eloi Guillemette, de Frontenac; et Claude-C. Gosselin, de Compton, tous trois de l'Union nationale, ont aussi participé au débat hier après-midi.

Soulignons que la Chambre en est toujours à l'étude de la résolution, procédure obligatoire quand un projet de loi prévoit une dépense. Il faudra ensuite franchir les autres étapes suivantes : deuxième lecture, étude en comité plénier et troisième lecture.

M. Bona Arsenault

Lors de la passation de la loi de l'impôt provincial sur le revenu, en 1954, personne chez les membres de l'U.N. n'a protesté. En 1957, le même gouvernement de l'U.N. a amendé cette loi pour augmenter l'impôt. Cette loi a couté aux contribuables la jolie somme de $235 millions.

Dans ce temps-là un impôt, c'était "revendiquer nos droits", "poser un geste autonomiste".

M. Arsenault dit que c'est la même loi amendée qui est soumise à la Chambre. Pourquoi l'opposition la combat-elle lorsqu'elle a voté la loi de 1954 et ses deux amendements successifs ?

M. Bernatchez (UN) Lotbinière: Pourquoi les libéraux ont-ils voté contre la loi en 1954 et [illegible]

M. Arsenault: Parce que la loi était mal faite et que nous voulons l'améliorer.

Les députés de l'UN étaient autonomistes alors ; pourquoi ne le sont-ils plus aujourd'hui? La seule différence, répond-il, c'est qu'alors les libéraux étaient au pouvoir à Ottawa et aujourd'hui, ce sont leurs amis, les conservateurs.

Le changement de gouvernement à Ottawa a suffi à leur faire renier leurs principes autonomistes et à leur faire qualifier d'inique, d'antisocial, d'antifamilial et d'odieux ce qu'il adoraient hier.

Situation temporaire

M. Arsenault a rappelé que cette double taxation n'est que temporaire, car M. Diefenbaker a promis d'augmenter la part d'exemption.

L'Union nationale a perdu la bataille de l'autonomie négative, dit-il, les libéraux gagneront la bataille de l'autonomie positive".

L'incident de l'annonce

M. Arsenault attaque alors l'U. N. pour avoir fait publier une annonce coûteuse dans les journaux en fin de semaine au sujet des deux projets de loi sur l'impôt.

Ils ont fait publier cette annonce sans doute dans le but de protéger leurs amis conservateurs d'Ottawa, car ils font porter tout le blâme de l'odieux de la double taxation sur les libéraux provinciaux qui ne sont au pouvoir que depuis quelques mois oubliant que les vrais responsables ce sont les conservateurs d'Ottawa.

Le député de Matapédia dit alors que cette annonce a coûté des milliers et des milliers de dollars. C'est une tactique inqualifiable, la caisse électorale d'un parti oppositionniste est supposée être vide, mais celle de l'U. N. est formidable.

Talbot : J'ignore le règlement, l'orateur est en dehors du sujet.

Lesage : Cette annonce a coûté des milliers et des milliers de dollars. Elle a été publiée pour critiquer des projets de lois devant la Chambre. Au lieu de prétendre que les paroles du ministre ne sont pas acceptables, le chef de l'opposition devrait bien confesser que l'U.N. a violé les droits de la Chambre. Il a transporté dans le public un débat qui relève des députés de cette Chambre.

Johnson : Au lieu de prononcer les paroles qu'il vient de prononcer, le premier ministre devrait admettre qu'il a violé les règlements de la Chambre en convoquant les journalistes mercredi soir dernier pour leur exposer ses vues sur le bill avant que la Chambre en ait pris connaissance. D'autant plus qu'il en a profité pour tromper l'opinion publique.

Lesage : Les journalistes m'ont demandé des explications sur les projets de lois pour qu'ils puissent les expliquer à leurs lecteurs et j'ai consenti à les recevoir. J'ai consenti de bonne grâce à leur expliquer le véritable sens des bills. Je n'ai pas violé le règlement de la Chambre car les bills étaient alors déposés devant la Chambre.

Qu'Ottawa agisse

M. Arsenault dit ensuite que l'argent affecté par l'Union nationale à la publication de ces annonces aurait mieux servi si on l'avait employé pour acheter des cadeaux de Noël aux enfants appauvris par la politique désastreuse de l'Union nationale et de ceux qu'elle a contribué à faire élire à Ottawa.

Le ministre des terres et forêts ajoute :

"Le gouvernement d'Ottawa a fait des promesses aux provinces et devrait les remplir avant les prochaines élections qui auront certainement lieu d'ici un an. Nous espérons que le gouvernement central, comme le disait M. Duplessis, M. Prévost, M. Sauvé, saura se rendre aux demandes des provinces en matière de taxation directe. Nous considérons donc que la présente loi est une mesure essentiellement autonomiste et de nature à faire réfléchir Ottawa sur les obligations qu'il a contractées envers la province de Québec. Il est temps que Québec obtienne une plus large part de l'impôt sur le revenu des particuliers, des sociétés commerciales et sur les droits de succession.

"Ce n'est pas pour défrayer le coût de l'assurance-hospitalisation que ce bill est présenté. C'est parce que le gouvernement de l'Union nationale a laissé un passif et des obligations pour au delà de cent millions de dollars. Et il faudra trouver un autre montant de cent millions de dollars pour rencontrer ces obligations.

M. Arsenault continue en disant qu'il veut répondre à ce que les oppositionnistes appellent une iniquité, une loi antifamiliale et anti-sociale. Ce qu'il y avait d'inique et d'anti-social, remarque-t-il, c'étaient les méthodes de financement de l'hospisalisation sous l'U.N., alors que la plupart des maires bleus . . .

Il n'y a pas une seule municipalité de la province, et je prends à témoin la province toute entière, qui n'ait pas eu à subir de telles injustices, de tels abus, de telles iniquités. Des milliers de personnes, des petits salariés surtout, en ont été victimes. Ce sont des abus de ce genre que nous voulons faire cesser.

M. Bellemare demande au ministre s'il a pris connaissance des déclarations des présidents des deux grandes centrales ouvrières, MM. Mathieu et Provost.

—"Oui, répond M. Arsenault. "Ce sont de gentils garçons qui ont droit à leurs opinions comme tout le monde."

Les petits salariés, dit M. Arsenault, ont assez le sens de leur responsabilité et suffisamment de coeur pour accepter de payer les 3 ou 4 sous supplémentaires, la valeur approximative d'une cigarette par jour.

M. Talbot: — "Ils seront obligés de revenir aux "rouleuses!"

M. Arsenault ajoute que si les membres de l'Opposition prétendent avoir l'opinion publique avec eux, ils n'ont qu'à démissionner sur cette question: le gouvernement tiendra immédiatement des élections dans ces comtés et on verra alors de quel côté est l'opinion publique.

M. Armand Maltais

Le député (UN) de Québec-Est, M. Armand Maltais, a dit que le titre de la loi, — "Loi modifiant la loi de l'impôt provincial sur le revenu", — ne donne pas la véritable portée du bill actuellement à l'étude. Il s'agit bien d'une augmentation de taxes, a dit le député.

On nous a reproché de faire de "l'obstruction", a dit M. Maltais. C'est là un bien grand mot, car, dit-il, je n'ai pas l'impression que le peuple juge telle notre attitude. Le gouvernement semblait avoir un vif désir de passer cette loi à toute vapeur et c'est pour cela que nous avons cru de notre devoir de prendre les moyens pour que l'on étudie ce projet pendant plus longtemps.

C'était alors le devoir de l'opposition, avec les moyens qui sont à sa disposition, de démontrer à l'opinion publique que ce bill est véritablement une taxe imposée dans le but de payer le coût de l'assurance-hospitalisation.

1954

En 1954, dit-il, la situation était tout à fait différente. A une époque de centralisation, l'impôt provincial fut accueilli comme une mesure autonomiste, un geste historique, une manifestation du droit de la province à l'impôt direct. La mesure actuelle est anti-autonomiste, anti-familiale et anti-sociale, en un mot rétrograde.

M. Maltais cite la déclaration de M. Roger Provost, président de la F.T.Q., selon lequel il aurait mieux valu augmenter l'impôt sur le revenu que toucher aux exemptions. La décision du gouvernement est déplorable pour les petits salariés qui sont plus touchés que les autres contribuables. C'est une mesure inique. Les protestations fusent de toutes parts. Je voudrais que le premier ministre revienne sur sa décision et aille chercher de l'argent ailleurs que dans le gousset du gagne-petit.

M. Maltais demande au premier ministre de retirer cette loi et de chercher ailleurs, par exemple en taxant les richesses naturelles, les revenus qu'il lui faut, au lieu de piger dans la poche du contribuable.

M. Hees . . .

(Suite de la première page)

résultats du recensement de 1961 permettra de voir si, dans la pratique, on a abusivement répondu "canadienne" ou si des recenseurs ont véritablement incité les gens à répondre "canadienne".

M. Noël Dorion intervient alors pour déclarer que les instructions aux énumérateurs sont très précises et il les cite abondamment. Ce n'est que si les recensés "insistent" pour indiquer une origine "canadienne", dit-il, que leur réponse sera inscrite.

M. Hees se lève alors pour dire qu'il est, personnellement, aussi désireux que n'importe quel Canadien français, de savoir combien il y a de Canadiens d'origine française.

M. Dorion reprend ici qu'il faut avant tout s'entendre sur les termes. Or, dit-il dans votre mémoire, vous parlez d'origine raciale. C'est là un terme qui est nettement impropre. On voit donc que les difficultés proviennent d'une mésentente qu'il faut essayer d'éliminer. Le recensement, dit-il encore, sera conduit par des commissaires au recensement qui suivront des cours spéciaux. Le recenseur n'est pas maître des réponses qu'on lui donne: Il n'a qu'à les inscrire. Il devra cependant se fier aux instructions détaillées qui sont fort précises sur le point qui vous inquiète. On ne peut présumer que les recenseurs iront contre les instructions données, surtout qu'ils auront prêté un serment d'office.

M. Aimé Arvisais, de l'Association d'éducation d'Ontario, souligne alors que le mot "canadienne" est imprimé, en 1961, alors qu'il ne l'était pas en 1951. De plus, dit-il, la question n'est pas posée de façon identique.

M. Dorion répond que les seuls changements qu'on trouve se trouvent, non dans la question, mais dans les réponses possibles. On a ajouté dix ou douze réponses possibles, dit-il, dont "canadienne" et on a choisi ces réponses parmi les groupes où il y avait eu, en 1951, le plus de mentions. Or, le groupe "canadienne" était du nombre. M. Hees lance ici que ce que le gouvernement a voulu c'est de faciliter les réponses exactes, dans le sens où vous-mêmes, les Canadiens français, vous le désirez.

M. Daigle, du groupe acadien, intervient ici pour reprendre l'argument de M. Arvisais.

M. Hees se lève de nouveau. Il insiste sur le fait que le formulaire n'est pas montré au recensé et, ajoute-t-il, nous avons essayé d'améliorer la forme du questionnaire.

Soudainement, il se plaint qu'on attaque, dans la presse et dans d'autres milieux, le gouvernement conservateur en l'accusant, dans cette affaire, d'être contre les Canadiens français. Or, dit-il, aucun gouvernement n'a fait plus pour les Canadiens français que le nôtre. Il est très désireux de se rapprocher des Canadiens français, il a nommé un gouverneur général de langue française et le gouvernement fédéral n'a jamais compté autant de ministres qui parlent français que le gouvernement actuel. Nous avons vernement Saint-Laurent car percru bien faire en imitant le gousonne ne peut soupçonner que M. Louis Saint-Laurent lui-même ait été contre les Canadiens français. Or, on n'a en rien critiqué M. Saint-Laurent sur ce point et voici qu'on nous abreuve de reproches.

M. Robert Gauthier, du groupe ontarien, se lève alors pour demander pourquoi on a imprimé la réponse "canadienne" alors qu'en 1951 il n'y en a eu que 75,000, soit trois pour chacun des 25,000 énumérateurs. Si le terme "canadienne" est regardé de façon hostile par 6,000,000 de Canadiens français, pourquoi ne pas leur céder?

M. Hees répond que si M. Saint-Laurent a trouvé que le terme "canadienne" avait sa place, ce n'est pas lui qui dira le contraire. Si nous avions eu des intentions hostiles au Canadiens français, ajoute-t-il, nous aurions rédigé autrement les instructions aux énumérateurs. Je ne puis pas comprendre pourquoi on fait tant de chichi. Nous ne pouvons faire plus que ce que nous avons fait. Nous faisons tout en notre possible pour que les gens donnent la réponse qui convient relativement à l'origine ethnique.

A. M. Gauthier, M. Dorion répond que les recenseurs ont aussi d'autres origines très rares à apporter comme Finlandais, Danois, etc. Mais parce qu'elles se sont trouvées en assez grand nombre, on les imprime dans al liste des réponses possibles mais il est faux de prétendre que ces réponses seront "suggérées" et surtout celle qu'on appelle "canadienne". D'ailleurs le choix des commissaires du recensement se fait de façon très minutieuse et leur préparation est soignée. Enfin, de deux intentions, l'une bonne, l'autre mauvaise, pourquoi imputer la mauvaise?

L'Assemblée se récuse en disant qu'elle ne prête aucune mauvaise intention au gouvernement.

M. Hees, qui subit un assaut depuis deux heures, se lève pour déclarer qu'il est dans l'impossibilité complète, à ce qu'il voit, de satisfaire aux demandes qui lui sont faites. "Je regrette, dit-il, que vous pensiez que nous commettons une erreur mais nous avons, comme gouvernement, des décisions à prendre et je vois que celle que nous avons prise, en toute bonne foi, ne vous plait pas. Je ne puis que le regretter mais je n'y puis rien changer. On refuse de nous donner crédit d'intentions honnêtes et cependant nous avons fait l'impossible pour obtenir du recensement des résultats complets et satisfaisants. On nous prête les plus sinistres desseins mais nous n'avons rien contre les Canadiens français mais, au contraire, nous sommes désireux qu'ils puissent savoir à la suite du recensement sur combien de gens ils peuvent compter et aussi trouver les renseignements utiles à leur cause. La meilleure façon de terminer l'assemblée, est de nous laisser le bénéfice du doute car en réalité nous sommes d'une bonne foi entière.

C'est alors que, devant l'impossibilité d'en arriver à une entente, M. Leblanc suggère qu'un comité de la délégation rencontre les statisiciens pour examiner quelque façon de sortir de l'impasse.

Parfait, dit M. Hees, et je serai le plus heureux du monde si vous y réussissez car c'est là mon désir le plus sincère.

Les groupes suivants étaient représentés dans la délégation : Conseil de vie française, M. Paul Gouin, Mgr Paul-Emile Gosselin, M. Yves Bernier; Association canadienne-française d'éducation : M. Aimé Arvisais, Roger Charbonneau et Léopold Allard; Association canadienne des éducateurs de langue française : le P. Emile Bouvier, s.j., M. Robert Gauthier; Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec : M. Albert Leblanc, M. Gérard Tucotte et M. Roger Cyr; Société nationale des Acadiens, M. Alban Daigle; Fédération des femmes canadiennes-françaises, Mme R.-A. Boult; Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario, M. Edgar Tissot; Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. Paul Guertin et M. Yvon Groulx; Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, M. Lucien Boulet. Le Bureau fédéral de la statistique avait délégué W. Duffet et M. J. Marshall.

Incendie . . .

(Suite de la première page)

die éclatait. L'on ne peut estimer le nombre de ceux qui ont été traqués dans la cale du porte-avions, sous les ponts rougis par les flammes.

Sous les ponts, la plupart des victimes sont mortes suffoquées, les mains agrippées à la gorge. D'autres travailleurs se sont noyés dans les eaux glacées de East River.

Au cri de "Quittez le navire", une gigantesque opération de sauvetage s'est établie. Les pompiers ont recueilli la plupart de ceux qui ont sauté à l'eau, tandis que d'autres rescapés se servaient de câbles ou rampaient à travers d'étroits hublots vers la sécurité.

L'on a craint un moment que le navire de 60,000 tonnes, construit au coût de $250,000,000., ne chavire. Mais, des valves ont été ouvertes à temps et d'ailleurs, le fond étant assez près, il est plus probable que le navire s'échoue.

Texte . . .

(Suite de la première page)

naire. A notre humble avis, on aurait pu s'en tenir à cela. Les instructions détaillées aux recenseurs ne peuvent éliminer les risques d'erreur que dans une bien faible mesure.

Nous ne voulons prêter aucun parti pris de discrimination raciale aux responsables de ce questionnaire. Nous constatons cependant avec surprise que la France n'est mentionnée ni à la question 7 (pays de citoyenneté), ni à la question 8 (pays de naissance). Pourtant, à la question 8, on énumère seize pays dont quelques-uns ne comptent guère de ressortissants au Canada, alors que la France en a cinquante mille.

La question 11 n'entre pas dans le cadre du present mémoire puisque celui-ci porte sur l'origine ethnique et sur la langue. Nous ne pouvons nous empêcher de signaler qu'elle prête à confusion car on considère comme identiques "religion professée" et "religion préférée".

Nous faisons cette observation pour montrer que plusieurs questions du recensement offrent une cible à la critique.

Nous savons que la préparation des feuillets de recensement est avancée. En raison de l'importance de la matière, des répercussions que les cnangements déplorés peuvent avoir dans plusieurs domaines et au sein de l'opinion publique, nous sollicitons à nouveau ce que nous demandions il y a deux ans et ce que nous pensions avoir obtenu. Dans le contexte présent, cela signifie l'addition du mot "France" aux réponses des questions 7 et 8, la suppression des mentions "canadienne" et "E.-U." à la question 10.

Nous vous remercions de nous avoir accordé cette entrevue. Le motif pour lequel nous l'avons sollicitée est d'intérêt primordial à nos yeux. Nous espérons fermement une réponse favorable et nous vous prions d'agréer nos hommages.

Le Conseil de la vie française ainsi que les organismes qui ont bien voulu se joindre à lui en cette circonstance.

Allez au MEXIQUE avec les AMIS DU DEVOIR

Deux voyages merveilleux

accompagnés au départ de Montréal

LES PLUS BEAUX ET LES PLUS COMPLETS PROPOSES AU CANADA

Départs de Montréal :
— **Vendredi soir, 3 février 1961**
— **Vendredi soir, 10 mars 1961**
Retours les dimanches soir 19 février et 26 mars

15 JOURS AU MEXIQUE

Mexico, séjour à Acapulco; Taxco, Guanajuato, San Miguel Allende, Patzcuaro, Morelia, etc . . .
Circuits en automobiles privées.
Hôtels de première classe (toutes chambres avec bain)

PRIX : $496.00

Renseignez-vous aussitôt et inscrivez-vous le plus tôt possible (places limitées)

Voyages ANDRE MALAVOY Inc.
1225 OUEST, RUE DORCHESTER — UN. 1-2485
MONTREAL

Commission des Ecoles Séparées d'Ottawa

La Commission des Ecoles Séparées d'Ottawa désire obtenir les services d'un instituteur/trice pour desservir son centre d'orientation. Qualifications requises — de préférence un degré universitaire avec spécialisation en psychologie et expérience dans l'administration des tests.

S'adresser à M. Aimé Arvisais, secrétaire-trésorier — 140 Cumberland, Ottawa. Téléphone : CE. 6-7475.

PUBLICITE FRANÇAISE

Un organisme culturel canadien recherche un préposé à la Publicité française. Le préposé fera fonction de rédacteur publicitaire et sera responsable de la formulation et de l'exécution d'un programme de publicité destiné à accroître la vente et l'utilisation du produit.

Les candidats doivent posséder une bonne culture générale et quelques années d'expérience dans le domaine publicitaire, tout particulièrement à la rédaction.

Traitement : $6,840 - $7,860

Excellents avantages marginaux

Ecrire à case 93, Le Devoir

Galerie L'ATELIER

Renée LeSieur

Peintures et dessins
de meilleur choix
de nos artistes canadiens

12, RUE SAINTE-ANNE — QUEBEC

Demande urgente de 500 professeurs
pour la République du Congo ex-belge

La République du Congo, par l'intermédiaire de l'Unesco, aimerait recevoir les services de 500 professeurs — masculins — pour le deuxième semestre de la présente année académique, pour l'enseignement secondaire, technique et normal. Qualifications requises:

a) Etre âgé de 22 à 55 ans;
b) Avoir une santé excellente;
c) Posséder les titres académiques et pédagogiques requis, ainsi qu'un nombre suffisant d'années d'expérience pratique;
d) Avoir une connaissance parfaite de la langue française.

Le traitement annuel sera fixé sur la base des qualifications de chaque professeur recruté. Il varie de $3,800 à $5,900 dollars américains. Des allocations seront ajoutées au traitement de base.

N.B. La nature de cette mission de courte durée ne permettra pas à un professeur recruté d'amener les membres de sa famille.

Pour de plus amples détails, prière d'écrire à:
BUREAU DE L'AIDE EXTERIEURE
376, rue Wellington, Ottawa 4

Plus le baril est vieux plus le rye a bon goût et le Calvert Old Rye est mélangé de whiskys de choix, vieillis dans des **barils vieux de 20 ans** qui donnent un goût plus doux, plus satisfaisant.

Un whisky exceptionnel, à la portée de tous les Canadiens.

Que pouvez-vous voir de l'Europe en deux semaines?

Tout dépend du temps que vous voulez passer à chaque endroit! Si vous hésitez, demandez conseil à quelqu'un qui a organisé des milliers de voyages: votre agent de voyages. Il vous procurera vos billets d'Excursion d'Air Canada à prix modique; vous expliquera le plan "Villes Supplémentaires" (sans supplément de frais) ainsi que les "Voyages tout compris" d'Air Canada et, si vous le désirez, il vous fera bénéficier du "Plan budgétaire" d'Air Canada. Il fera tout cela pour vous, *gratuitement!* Voyez-le donc sans tarder.

AIR CANADA
TRANS-CANADA AIR LINES

Votre agent de voyages vous aidera à choisir

P.S. Jusqu'au 31 mars 1961, le tarif réduit "Excursion 17 jours" aller-retour Montréal-Paris ou Bruxelles, en "jet", sera de $368.60 seulement, et vous pourrez visiter neuf autres villes sans frais supplémentaires!

Pour Noël—

Portez un complet qui reflète la dernière mode !

Tandis que vous répandez vos générosités pensez un peu à vous-même. Ne vous serait-il pas agréable d'étrenner un nouvel habit pour la célébration des "Fêtes"

Soyez certain de voir notre nouveau modèle à épaules naturelles et à l'élégante silhouette Continentale — de coupe impeccable par Fashion-Craft

$69.50 à $99.50

Fashion-Craft

Une marque de qualité supérieure et de haute élégance

Compte courant "de prestige" disponible sur demande.

Heures d'ouverture en décembre 9 a.m. à 5.30 p.m. tous les jours; samedi jusqu'à 4 h. p.m.

Une heure de stationnement gratuit pour notre clientèle: Coin Notre-Dame et St-Pierre.

Max Beauvais Limitée
385 rue St. Jacques O.

LE CHOMAGE

— XIII —

L'Etat, grand soutien des économies défaillantes

Par Roland Parenteau

L'objectif de la taxation n'est jamais de prélever de l'argent mais d'en laisser moins dans les mains du contribuable.
Abba-P. Lerner

On a vu dans un article précédent comment la politique monétaire, c'est-à-dire l'accroissement ou la réduction savamment calculés de la masse monétaire, pouvait être appelée à la rescousse pour combattre le chômage cyclique. Mais l'Etat peut intervenir d'une autre façon, en vue du même objectif, par la manipulation de son budget, grâce à la politique dite fiscale. La chose se révèle d'autant plus aisée pour les Etats modernes que leurs budgets modernes ont pris des proportions énormes, si on les compare à ceux d'il y a une ou deux générations. La politique fiscale peu ainsi être considérée soit comme une alternative à la politique monétaire, ou encore être utilisée en synchronisation avec elle.

Le déséquilibre budgétaire

Il y a déjà longtemps qu'on a abandonné en finances publiques, le principe de l'équilibre budgétaire. On n'ose guère faire grief à un gouvernement d'avoir un déficit important dans son budget, pas plus d'ailleurs que s'il bénéficiait d'un excédent d'envergure, ce qui soit dit en passant arrive beaucoup moins souvent. Tout le monde s'est assez frotté d'économie pour savoir, au moins confusément, que la théorie moderne fait un devoir à l'Etat d'exercer une action contracyclique sur l'économie, c'est-à-dire de pratiquer volontairement le déficit en temps de récession et de se ménager au contraire des surplus en temps de tension inflationniste.

Le principe de l'équilibre budgétaire n'en est pas mis entièrement de côté pour autant, mais il ne s'applique plus au cadre étroit d'un budget annuel. Il ne se réalise que sur une certaine période d'années, avec une nette tendance cependant à ce que l'ensemble des déficits l'emporte sur l'ensemble des surplus. D'où endettement continuel des pouvoirs publics.

Remarquons en passant que cette évolution peut comporter l'inconvénient sérieux de faire disparaître tout critère objectif d'efficacité dans la gestion budgétaire. On ne sait plus en effet dans quelle mesure un déséquilibre accentué dans un sens ou dans l'autre peut être attribué à la mauvaise administration ou à une volonté consciente des dirigeants politiques.

Mais comment un déséquilibre budgétaire provoqué peut-il être de quelque secours dans une conjoncture de chômage? Ce déséquilibre peut être causé soit par une hausse des dépenses ou un fléchissement des recettes, ou les deux à la fois, et dans tous les cas on estime que les effets sur l'économie ne peuvent être que bienfaisants.

Qu'est-ce que le chômage cyclique en effet? C'est la manifestation la plus évidente d'une insuffisance de la demande de produits. Voici une économie qui étant donné son degré de productivité et ses ressources matérielles et humaines, est capable de produire disons $30 milliards de produits de toutes sortes au cours d'une année. Mais pour une raison ou une autre, la demande totale de produits est inférieure à ce montant, soit parce que les exportations sont insuffisantes, soit parce que les consommateurs hésitent à dépenser leur revenu, soit parce que les entreprises ou les institutions remettent à plus tard des projets d'investissements.

Quelle que soit la raison, il existera en l'occurrence un décalage qui ne pourra disparaître que par une adaptation de la production à la demande, c'est-à-dire l'apparition du chômage.

C'est précisément pour empêcher cet ajustement à la baisse de se manifester que l'Etat interviendra par sa politique fiscale. Il comblera ainsi le vide qui tend à se creuser entre la demande courante de produits et l'offre correspondante à l'utilisation intégrale des ressources disponibles.

Les dépenses publiques

Du côté des dépenses, on comprend bien que les occasions ne manquent pas de les accroître, encore qu'un grand nombre d'entre elles ne puissent être manipulées facilement en relation avec la conjoncture: c'est le cas des dépenses purement administratives comme les services gouvernementaux divers et les engagements fixes du type intérêt sur la dette. Quant au budget de la défense nationale, il est de nature assez stable lui aussi, ou en tout cas ne variera qu'en fonction de nécessités stratégiques et non pas économiques. On n'augmentera tout de même pas les effectifs militaires ni on ne construira plus de destroyers dans l'unique but de soulager le chômage.

Il reste sans doute la sécurité sociale, dépense importante dans les budgets modernes, et qui est susceptible d'une opportune augmentation à l'occasion d'une récession. Le gouvernement Diefenbaker ne s'est d'ailleurs pas gêné pour s'en servir en 1957. Mais encore là, c'est une arme dont on ne peut abuser, car si elle peut fonctionner avec avantage dans le sens de la hausse, il n'en est pas de même quand il s'agit de réduire les bénéfices. Les travaux publics sont aussi proposés fréquemment comme arme de lutte contre le chômage: mais il faut bien entendre ici des travaux de caractère exceptionnel et spectaculaire et non pas le cortège habituel de dépenses d'immobilisations de chaque service gouvernemental, dont le caractère contracyclique est assez limité.

Sur ces deux points, sécurité sociale et travaux publics, nous consacrerons d'ailleurs des articles spéciaux. Ainsi en sera-t-il de la politique d'encouragement à la construction domiciliaire qui ne constitue pas une charge budgétaire proprement dite, mais qui n'en est pas moins influencée fortement par l'activité budgétaire de l'Etat. C'est en tant que prêteur et non pas acheteur de biens et de services que l'Etat interviendra alors.

Au total on conçoit assez facilement que l'Etat veuille, en temps de ralentissement économique, porter ses dépenses à un niveau supérieur. Il hésitera souvent à le faire cependant, car ces accroissements ont une fâcheuse tendance à s'incruster dans le budget, ce qui contribue dans l'hypothèse où la vapeur doit être renversée, à faire perdre en bonne partie la liberté de manoeuvre désirable en matière de politique de dépenses.

Les recettes budgétaires

Du côté des recettes, c'est une baisse qu'un ralentissement économique doit provoquer. Remarquons que cette baisse s'effectue automatiquement dans une certaine mesure. En effet, étant donné qu'une portion appréciable des recettes de l'Etat sont tirées des revenus courants d'entreprises ou de particuliers, tout fléchissement de l'économie provoquera une réduction inévitable des recettes publiques correspondantes. Loin de regarder cette réduction comme pernicieuse, les gouvernements modernes s'en félicitent, parce qu'ils estiment qu'alors il reste plus d'argent dans les mains des contribuables et que ceux-ci sont en mesure d'accroître leur demande. Mais souvent ils iront plus loin et réduiront les taux d'impôt, aggravant ainsi volontairement leur déficit.

On trouve un bon exemple de cette attitude dans la décision prise par le gouvernement fédéral, en 1957, de réduire les taux d'impôts sur les revenus des particuliers et d'augmenter de $150 à $250 les dégrèvements pour enfants. Ces exonérations fiscales obéissaient d'ailleurs à une autre condition essentielle pour qu'une telle politique jouisse d'une certaine efficacité en temps de récession: il faut en effet que l'on soulage surtout les petits contribuables, c'est-à-dire ceux qui sont le plus susceptibles de dépenser intégralement l'argent qu'on leur laissera en main. C'est ce qu'on avait visé en soulageant davantage les chargés de famille et en réduisant proportionnellement plus les taux s'appliquant aux petits salariés.

(Suite à la page 6)

Québec et la conférence du commerce

OTTAWA (DNC) — Le député conservateur de Joliette, M. Louis-Joseph Pigeon, vient d'inscrire au feuilleton une question relative au comportement de la province de Québec pendant la récente conférence des représentants du commerce extérieur du Canada. M. Pigeon demande si Québec a conclu avec le gouvernement fédéral ou le ministère du Commerce "quelque entente propre à favoriser l'exportation de produits de l'industrie québécoise". Sinon, demande encore M. Pigeon, le gouvernement du Québec a-t-il pris des dispositions à cette fin?

(On sait que M. Nickle, ministre ontarien du Commerce, s'est rendu à Ottawa pendant la conférence et y est convenu de "dispositions" devant "favoriser l'exportation de produits ontariens". Le ministre de Toronto a donné à ce sujet une conférence de presse au cours de la semaine dernière).

Dans une autre question, M. Pigeon veut savoir si le gouvernement de Québec s'est fait représenter, à un moment quelconque de la conférence du commerce, inaugurée le 30 novembre. Celle-ci a duré jusqu'au 16 décembre inclusivement.

Québec veut régler la dispute avec les camionneurs

ALMA — Des représentants de Harvey Transport Co., d'Alma ainsi que les délégués du Syndicat des camionneurs (CSN) se sont rendus à Québec hier en vue d'étudier leur différend en compagnie d'un conciliateur du ministère du travail.

La situation est devenue très tendue la semaine dernière quand la Cour permit l'émission d'une injonction intérimaire prohibant le piquetage sur les terrains de la compagnie de transport. Un conciliateur provincial dût intervenir pour persuader les piqueteurs de respecter l'injonction. A un moment donné, une vingtaine de policiers provinciaux se sont trouvés sur les lieux pour assurer la protection de la propriété de la compagnie.

Samedi, la compagnie a accepté de suspendre ses opérations tant qu'une entente n'aura pas été conclue avec les grévistes qui sont membres d'un syndicat affilié à la Confédération des syndicats nationaux.

L'enseignement du français à Toronto

TORONTO - Le 'Star' annonce que les éducateurs de Toronto attendent les résultats d'une enquête des autorités du Comité des recherches sur l'éducation afin de déterminer si l'enseignement du français aux élèves des écoles primaires fait plus de tort que de bien.

Cette année, des cours de français ont été donnés dans quelques écoles publiques de la Ville Reine.

Le quotidien explique que des professeurs et des éducateurs ont semblé douter des résultats de l'enseignement de la seconde langue officielle au niveau élémentaire.

L'éducation des adultes:

Problème social et source d'engagement intellectuel

"Pour être véritable, l'éducation des adultes doit être envisagée à la fois comme problème social et comme source d'engagement intellectuel et social par ceux qui en bénéficient". Tels sont les deux points essentiels que M. Claude Ryan, président de l'ICEA, conférencier au dîner-causerie de l'Association des anciens élèves de l'école Scientifique Lafond, soulevait, dimanche soir, devant quelque deux cents invités.

L'adulte qui a le cran et le courage de retourner à l'école ne doit pas oublier que les retards et les carences qu'il cherche à combler sont rattachés à un problème social. Le conférencier cite à l'appui quelques chiffres extraits du rapport de la Commission Tremblay où il apparaît que le Canadien français est nettement défavorisé au point de vue instruction, si l'on se place au niveau du cours secondaire et du cours supérieur. L'étudiant adulte doit être conscient de ce fait social. Son attitude pour autant ne saurait être de courte vue; même s'il a souffert d'un manque de politique d'ensemble dans l'éducation il s'efforcera de considérer le sort actuel de la majorité des adultes qui n'ont pu bénéficier de la même chance. L'étudiant adulte deviendra ainsi un militant d'une politique d'éducation dans son milieu.

Le conférencier rappelle alors les améliorations sensibles apportées, ces jours derniers, par le Comité de l'instruction publique relativement à certaines adaptations, aux besoins des adultes, des programmes du cours secondaire. Ces améliorations ne sont que le prélude, espère-t-on, de l'établissement d'un programme mieux défini. Le problème de l'éducation des adultes devient un problème à résoudre à l'échelle provinciale.

M. Ryan rappelle alors l'importance de l'orientation de l'étudiant, même adulte. Trop de Canadiens français végètent parce qu'on n'a pas su les orienter. Combien de personnes n'arrivent jamais à donner leur pleine mesure parce qu'elles ne savent pas où se diriger ou encore parce qu'elles ne sont jamais arrêtées dans le but de se fixer un objectif précis vers lequel tendraient tous leurs efforts.

Ceci nous amène à une réflexion sur le contenu pédagogique de l'éducation des adultes. Jusqu'à ce jour, on a été trop souvent porté à considérer l'éducation des adultes comme une sorte d'extension de l'enseignement dans les écoles. Le conférencier exprime le voeu qu'on en vienne à établir des programmes à partir des problèmes sociaux, civiques, spirituels et culturels auxquels l'adulte doit faire face dans la vie de tous les jours. A ce point de vue, toute la philosophie de l'éducation des adultes demanderait à être repensée.

L'objectif immédiat et, somme toute, concret poursuivi par l'étudiant adulte doit ainsi être dépassé. En plus de la discipline intellectuelle hélas! trop souvent traditionnelle, exigée par le devoir d'état, il est souhaitable que l'étudiant adulte s'impose une autre recherche plus approfondie et mieux adaptée aux exigences modernes. Le critère spécifique qui permettra d'évaluer l'enseignement reçu sera la qualité de la participation de l'adulte à la vie civique, politique, et communautaire, à celle des institutions professionnelles, culturelles et spirituelles.

M. Ryan cite alors un passage extrait d'une publication de l'Unesco où établit une comparaison évidente entre les hauts et les bas de l'éducation des adultes et ceux de la vie politique et sociale d'un pays. Et de conclure le conférencier, "l'éducation des adultes doit être, pour vous, la source d'un engagement social et intellectuel plus approfondi. Dans un pays comme le nôtre, cette dimension de l'éducation n'a pas de tradition, ne peut reposer sur des assises solides. Elle est le fait de notre génération. C'est ce qui explique que beaucoup de domaines restent à explorer; nous sommes actuellement à poser les jalons de ce que sera la culture dans notre milieu pour la prochaine génération. Tout compte fait, nous arrivons à un tournant. L'attitude actuelle du Comité de l'institution publique nous permet de croire qu'après une longue maturation beaucoup d'espoirs vont aboutir. Nous sommes à une période extraordinaire qui permet de tabler sur la contribution de l'éducation des adultes face aux problèmes sociaux et civiques. D'où la nécessité de dépasser ses considérations personnelles et individuelles pour arriver à une perspective d'ensemble qui apporte à l'étudiant une plénitude d'existence et un rayonnement qui permettront d'éviter l'ennui pur et simple.

Grand Marnier
LIQVOR
Cordon Rouge
Exquis nature... en cocktails... dans les desserts

La liqueur au "cordon rouge" reconnue dans le monde entier. Préparée exclusivement de Cognac de fine champagne et d'écorce d'orange distillée.

OFFICE GÉNÉRAL DES GRANDES MARQUES, LTÉE • MONTREAL

Les voeux du premier ministre Diefenbaker au peuple canadien

C'est pour moi un privilège tout particulier de transmettre mes voeux les plus sincères et d'y associer ceux de mon épouse.

Pendant cette saison des fêtes, nous visons tous à ranimer dans nos coeurs et dans nos vies les belles qualités de confiance, de tolérance et de considération pour nos semblables.

Parce que nous sommes Canadiens, nous avons bien des raisons de rendre grâce à la Providence, car elle nous a accordé plus d'avantages qu'à la plupart, sinon à toutes les autres nations du monde. Nous jouissons des libertés personnelles et nationales.

Pour nous, le temps des fêtes est une période de réjouissances. Veillons à ce que notre joie ne vienne pas seulement de la possession et de la jouissance des biens matériels; puissent les choses de l'esprit y avoir leur large part. Nous y puiserons le courage nécessaire pour continuer à accomplir notre devoir quotidien et nous voudrons aussi nous laisser pénétrer par l'esprit des fêtes, afin de renouveler notre détermination de contribuer de toutes nos forces à rendre le monde meilleur tant par nous-mêmes que pour le genre humain tout entier.

John Diefenbaker,
premier ministre du Canada.

Protestation contre l'impôt provincial

QUEBEC — Le Club Laurentie — Québec, groupement nationaliste, a qualifié "d'odieux, antifamiliaux, antiouvriers et antinationaux", les amendements proposés par le gouvernement provincial à l'impôt sur le revenu.

La déclaration du groupement dit que les amendements proposés, actuellement discutés à la Législature, toucheront surtout les groupes de petits salariés à une période de chômage. L'assurance-hospitalisation, ajoute la déclaration, pourrait être payée par le recouvrement de "centaines de millions de dollars que nous vole chaque année l'ogre vorace et centralisateur qu'est le gouvernement à Ottawa".

A moins qu'Ottawa ne rembourse l'argent qu'il recueille dans le Québec, dit le Club, le gouvernement provincial "n'a qu'un seul choix : proclamer La Laurentie, c'est-à-dire l'indépendance du Québec".

Travaux d'hiver à Saint-Laurent

Le Conseil municipal de la Cité de Saint-Laurent a approuvé lors de sa dernière réunion un imposant programme de travaux d'hiver dans le cadre de l'aide fédérale et provinciale à la lutte au chômage.

Le gérant de la Cité de Saint-Laurent, M. Lucien Toupin C.A., a révélé en effet que le Conseil de cette municipalité de l'Ile de Montréal a adopté un programme en sept points de $474,457.

Le coût de la main-d'oeuvre pour tous ces travaux s'élèvera à $64,481.34, et de cette somme, le gouvernement fédéral paiera 50%, soit $32,240.67 et le gouvernement provincial 40%, soit $25,792; au total $58,033.19 (90%).

LIMONADE ASEPTA REDONNE DE L'ENTRAIN
Agréable au goût
LAXATIVE-PURGATIVE

PORTO AUSTRALIEN
EMU
999
D'UN BEAU ROUGE BRUN... il est le produit de la vinification du jus de raisins soigneusement sélectionnés... fortifié de brandy pur... puis vieilli pendant plusieurs années. Un grand vin de dessert qui a obtenu 4 médailles d'or internationales!
Excellent choix de SHERRY:
SHERRY AUSTRALIEN DRYAD ...très sec
SHERRY AUSTRALIEN EMU DEMI-DOUX ...plaît à tous les goûts

DES CADEAUX DE NOEL
qui vous vaudront des mercis pendant toute une année

pour LUI

Model No. 555
TOUT NOUVEAU
Sunbeam SHAVEMASTER
RASOIR ELECTRIQUE
RIEN NE RASE SI BIEN QU'UNE LAME! Et le nouveau "SUNBEAM SHAVEMASTER" a trois vraies lames, qui vous donnent un rasage rapide et propre. Le rasoir est d'une élégance masculine qui plaît à tous ceux qui l'utilisent.
REG. $34.95 SPECIAL $29.95

Model No. 333A
Sunbeam Rollmaster
RASOIR ELECTRIQUE
Tous les éléments des rasoirs « Sunbeam Rollmaster » se combinent pour vous donner un rasage des plus efficaces :
• L'angle de coupe de 11 degrés à l'effet de véritables ciseaux qui rasent les poils.
• Les rouleaux s'ajustent automatiquement aux contours de votre visage.
REG. $29.50 SPECIAL $24.95

pour ELLE

Model No. LSM
Elégance Lady Sunbeam
• Les "Guardian Rollers" exclusifs roulent délicatement sur votre peau et la protège.
• Il y a le rasoir avec tête "Queen Size" qui rase plus rapidement et aussi délicatement.
REG. $24.95 SPECIAL $19.95

Model No. LS4
Lady Sunbeam
SHAVEMASTER, RASOIR ELECTRIQUE POUR DAMES
Ce rasoir est fameux dans le monde entier. Il offre deux têtes distinctes et l'exclusive "Micro-Twin".
• PROPRE • RAPIDE • CONFORTABLE
REG. $16.95 SPECIAL $13.95

TERMES FACILES SI DESIRE

J. Omer ROY CCS DIAMANTAIRE & FILS LTEE
LA.: 7-2951
1658 E., MONT-ROYAL

Obtenez 1 coupon pour chaque dollar d'achat

Une scène du film américain "G. I. Blues", qui passe sur l'écran du Capitol, avec Elvis Presley comme vedette masculine.

Orientation nouvelle de la radiodiffusion au Canada

OTTAWA. — On s'interroge sur l'avenir de la radiodiffusion au Canada. Postes privés, réseau d'Etat, Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, tous font un sérieux examen de conscience. Il est possible qu'il en résulte de grands changements dans la politique générale de la radiodiffusion.

Les études actuelles font suite à huit années d'incertitude chez les postes qui, depuis l'annonce de la venue de la télévision luttent contre celle-ci.

Les méthodes employées par certains postes soucieux d'attirer à eux le public téléspectateur ont suscité l'ire du BGR. Il semble en effet que l'organisme de régie n'approuve pas l'absence de variété dans la programmation, les concours et les doses massives de commerciaux.

Le BGR suggérera probablement avant l'été des modifications aux règlements actuels et l'adoption de nouvelles lois qui définiront plus clairement ce que le gouvernement entend par "radiodiffusion variée" et compréhensive."

Comme la TV

Il est probable que certains des nouveaux règlements touchant la radio soient assez semblables à ceux qui viennent d'être adoptés pour la télévision.

Mais, le BGR doit tenir compte de divers facteurs qui créeront des difficultés considérables.

Ainsi, la majorité des 230 postes cherchent à obtenir une plus grande gamme de puissance afin d'atteindre un plus grand nombre d'auditeurs et de se protéger de l'interférence causée par les appareils ménagers et les installations industrielles.

Il ne faut pas oublier que, sur 230 postes, il n'y en a que 35 qui diffusent sur les ondes FM — de fréquence modulée — alors que tous les autres diffusent en AM — amplitude de-modulation.

Cette course à l'obtention d'une puissance accrue ne peut continuer indéfiniment, étant donné qu'il existe des limites bien définies régissant la quantité de puissance qui peut être conférée à un poste sans risquer que ses émissions, ou même seulement son signal, nuisent aux postes environnants.

Les propriétaires de postes ont laissé entendre qu'un jour viendra où il faudra abandonner l'AM pour adopter définitivement les ondes FM, ce qui posera un problème terrible au BGR.

Il arrive souvent, d'une part, que les postes FM diffusent simultanément les émissions mises en ondes par leurs propriétaires sur leurs postes AM. Mais, quand les postes FM opèrent sur une base individuelle, ils mettent en onde des émissions d'un caractère bien déterminé.

Ces postes sont devenus ce qu'un propriétaire a appelé "La Revue des Arts" de la radio, offrant surtout de la musique classique. Les commerciaux y sont moins nombreux et plus nuancés que ceux des postes AM. Il y a même un poste torontois, CHFI-FM, qui a refusé d'accepter les commerciaux chantés.

Les auditeurs des postes FM du Canada se chiffrent maintenant par plus de 500,000. Mais la popularité du FM s'accroît constamment. Déjà, Radio Canada possède son réseau FM qui relie Toronto-Ottawa-Montréal.

C'est au BGR qu'il incombe de décider s'il est préférable de centrer toute la programmation des postes FM sur le même genre d'émission de classe ou s'il convient de laisser aux propriétaires de postes AM pleine liberté, sur le FM.

5 DERNIERS JOURS!
Ce soir à 8.40
LA VERSION ORIGINALE
THIS IS CINERAMA
TECHNICOLOR et CINERAMASOUND
RESERVATIONS AV. 8-5603
COMM. DIM. 25 DEC.!
CINERAMA HOLIDAY
IMPERIAL
1430 BLEURY — AV. 8-7102
LE SEUL THEATRE CINERAMA AU CANADA

LE RIDEAU VERT
CE SOIR à 8 h. 30
une revue gaie pour le temps des Fêtes
HENNI SOIT QUI JOUAL Y PENSE!
textes: L. M.-Tard - A. Brie
couplets: Jean Rafa
musique: Roger LeSourd
mise en scène:
Y. Brind'Amour - P. Gury
AU STELLA-VI. 4-1793

POUR ACQUIESCER AU DÉSIR DES MILLIERS DE PERSONNES QUI ONT RÉCLAMÉ LA REPRISE DE CES FILMS ...NOUS AVONS LE PLAISIR ET L'HONNEUR DE VOUS LES PRÉSENTER SUR UN MÊME PROGRAMME POUR UN TEMPS LIMITÉ SEULEMENT
SON SEUL AMOUR
aussi
Une Vie
D'APRÈS LE CHEF-D'OEUVRE DE GUY DE MAUPASSANT
MARIA SCHELL
Canadien EN SUPERBES COULEURS PLAZA

ST-DENIS et BIJOU
Un "suspense" à vous couper le souffle
Paul MEURISSE
Jeanne MOREAU
ÉCHEC AU PORTEUR
La charge de la BRIGADE JOYEUSE
PIERRE BRASSEUR
PHILIPPE CLAY
JEAN RICHARD
MICHELINE DAX
MESSIEURS LES RONDS DE CUIR

Her Majesty's, dimanche le 8 janvier à 3 h. p.m.
"PARMI LES PLUS EMINENTS VIOLONISTES DU MONDE" — Seattle Post
Michael RABIN
Binding - Beethoven - Debussy - Rachmaninoff
Billets: $5.00, 4.00, 3.00, 2.00
CONCERTS T. FISHER
HOTEL MONT-ROYAL

4 DERNIERS SPECTACLES
BRASILIANA
THEATRE HER MAJESTY'S
CE SOIR 8 h. 30
ET JUSQU'A VEND. INCL.
BILLETS EN VENTE
au théâtre Her Majesty's; Canadian Concerts & Artists, 1822 ouest, rue Sherbrooke; Ed. Archambault, 500 est, rue Ste-Catherine, et 2140, rue de la Montagne; Salon de l'Horlogerie, 6960, rue St-Denis; 310 ouest, rue Bourassa, et Independent Cigar Store, 506, rue McGill.

Théâtre - Cinéma - Beaux-Arts

Au "Téléthéâtre"

Une comédie pleine de poésie

Par Gilles Hénault

Même avec un certain retard, je m'en voudrais de ne pas souligner le très intéressant "Téléthéâtre" de jeudi dernier d'après une pièce d'Ugo Betti et une adaptation d'Eloi de Grandmont.

Le jeu des comédiens, surtout de Robert Gadouas et de Gisèle Schmidt, donnait à cette pièce toute sa dimension poétique. Comédie automnale, "Un beau dimanche de septembre" mariait les signes et les symboles dans une atmosphère de sentiments crépusculaires. On sait que crépuscule se dit aussi bien du matin que du soir. Adriana (Gisèle Schmidt) et Charles Lusta (Robert Gadouas) se rencontrent sous les feux croisés d'une passion naissante.

Le jeune homme et la femme d'un certain âge se rejoignent en ce mystérieux lieu géométrique où la vie se départage, où tout n'est que souvenir d'une part et désir d'évasion d'autre part.

Les souvenirs de la femme et les ambitions du jeune homme sont comme deux miroirs qui se renvoient la même image, une image de vie libre, de vie heureuse, de vie vécue à chaque instant. Le petit fonctionnaire se libère de son ennuyeux travail de gratte-papier. La femme retrouve sa jeunesse et les beaux jours d'antan.

Tout cela est exprimé avec une tendre poésie par l'auteur de "L'île des chèvres" et de "La reine et les insurgés". On a très justement évoqué Tchékov au sujet de cette pièce.

Rien ne change autour de ces deux personnages. Les changements se font en eux-mêmes, mais par voie de conséquence, la vie leur apparaît différente. La femme retrouve une nouvelle jeunesse en pensant à son avenir de grand-mère et le jeune homme est livré à ses espoirs de vie généreuse.

L'adaptation d'Eloi de Grandmont est fine et sensible et Jean Faucher a fait une réalisation pleine d'humour.

HUGUETTE UGUAY sera la narratrice de l'émission *Contes et musique de Noël*, dimanche à 8 h. 30, au réseau national de Radio-Canada. Elle dira des poèmes de Raymond Richard, Maurice Carême, Michel Chalière et Paul Claudel. Au même programme, Yolande Piette, organiste, jouera quelques airs de Noël.

La musique et la traduction

Ces jours derniers avait lieu, à la salle H-404 de l'université de Montréal, la première d'une série de quatre causeries sur l'Art et la Traduction et qui portait sur la musique et la traduction. L'organisation de ces conférences est une initiative des membres du conseil de la Société des Diplômés de l'Institut de Traduction, particulièrement de la présidente, Mlle Thérèse Dumesnil.

La présidente souhaita la bienvenue aux nombreux invités, parmi lesquels on remarquait, outre les membres de la SDIT de Montréal, la directrice de l'Institut de Traduction, Mlle Jeanne Grégoire ainsi que des représentants d'autres sociétés dont la Société des Traducteurs de Montréal. Puis, elle présenta le conférencier qui était Monsieur Marcel Laurencelle, professeur à la faculté de musique de l'université de Montréal et au conservatoire de musique de la Province de Québec.

Dans une présentation humoristique, Mlle Dumesnil mentionna, entre autres faits, que la traduction est un instrument de culture à l'échelle internationale et que la musique fait souvent appel à la traduction. Enfin, la présidente de la SDIT retraça les grandes lignes de la carrière du distingué conférencier.

Monsieur Laurencelle définit d'abord le rôle plus ou moins heureux que joue la traduction en général. Puis, avec une érudition remarquable, celui-ci exposa les nombreuses difficultés qui attendent tout parolier-traducteur. Les exemples étaient nombreux.

Et le texte de la calomnie dans le Barbier de Seville servit à merveille les propos de M. Laurencelle afin de bien illustrer combien la traduction d'un texte musical — si court soit-il — pouvait perdre tant l'esprit que la lettre de l'original en autant que le travail n'était pas bien fait. Faut-il ajouter que la langue italienne se prêtait bien au jeu en ce sens que toute la finesse d'expression, le choix des mots, qui étaient la beauté du texte italien, ne se retrouvaient plus dans le texte français.

Deux artistes, Mademoiselle Pauline Carbonneau pianiste, et Monsieur Jean-Pierre Guidon, ténor, illustrèrent par des extraits d'oeuvres musicales les points développés par le conférencier.

A la fin de la causerie, Monsieur Laurencelle répondit aux questions de l'auditoire. Monsieur Lucien Julien, directeur de la Publicité à la SDIT, remercia le conférencier.

La prochaine causerie aura lieu le 11 février 1961 et portera sur le théâtre et la traduction.

Conférencier: M. Eloi de Grandmont, écrivain.

G. M. vous invite

Rolande Desormeaux sera parmi les invités à l'emission "G.M. vous invite" mercredi le 21 décembre. Depuis plus d'un an, ses apparitions à la télévision se font rares et c'est avec joie que les téléspectateurs accueilleront son retour. Elle a choisi de nous interpréter un des derniers succès de Gilbert Bécaud "Marie, Marie" et une fantaisie de la populaire chanson américaine "La plume de ma tante". Depuis le début de la présente série les duos sont très appréciés à cette émission. Nous aurons donc le plaisir d'entendre Yoland Guérard et Rolande Desormeaux chanter "La berceuse noire" tirée de l'opérette Colorado.

Les fantaisistes français Jan et Rod feront leur dernière apparition à la télévision canadienne avant leur départ. Ils nous offriront quelques numéros de leur répertoire, dont "Le Parapluie" qui connait un immense succès auprès du public des cabarets qu'ils visitent dans leur tournée. Une chorégraphie écrite sur un thème de jazz moderne sera interprétée par Eva Von Gencsy et Brian McDonald. Le groupe vocal "Les Rythmics" viendront contribuer au succès de l'émission. Un numéro de variétés complétera la liste des invités.

Le pianiste allemand Wilhelm Kempff qui présentera le cycle complet des sonates de Beethoven au cours de sept récitals qui auront lieu au Plateau les 12, 14, 19, 21, 24, 28 et 30 janvier sous les auspices de la Société Pro Musica et des Concerts de Montréal.

Horaire des cinémas

ALOUETTE: "Ben-Hur" (Se termine le 18 décembre) Matinées: Merc, Sam., et Dim. 1:30; Soirées 8:00
BIJOU: "Messieurs les ronds de cuir" 12:30 - 3:41 - 6:32 - 9:42 "Echec au Porteur" 1:56 - 5:07 - 8:18
CANADIEN et PLAZA: "Une Vie" 1:35 - 4:50 - 8:10 "Son seul Amour" 12.00 - 3:15 - 6:30 - 9:50
CENTRE D'ART DE L'ELYSEE — Tous les jours: 6 hres et 9 hres p.m.; dimanche: 3 hres, 6 hres et 9 hres p.m. - "Pathef Panchali" et "L'histoire d'une chaise, Paul Tomkowicz, une histoire toute simple."
CAPITOL: "G. I. Blues" 10:10 - 12:30 - 2:50 - 5:05 - 7:25 - 9:45
IMPERIAL: This is Cinerama — du lundi au samedi, à 8h. 40; le dimanche à 7h. 30 et en matinée les mercredis, samedis et dimanche à 2h.
LOEW'S: "Midnight Lace" 10:10 - 12:25 - 2.40 - 5:00 - 7:15 - 9:35
ORPHEUM: "Détournement de mineures" 11:30 - 2:25 - 5:20 - 8:15 "La femme aux deux visages" 10:10 - 1:05 - 4.00 - 6:55 - 9:50
PALACE: "Porgy and Bess" 10:30 - 1:05 - 3:35 - 6:25 - 9:05
PRINCESS: "David & Bathsheba" 10:25 - 2.00 - 5:40 - 9:20 "Freckles" 12:20 - 4:00 - 7:40
ST-DENIS: "Echec au Porteur" 12:30 - 3:41 - 6:32 - 9:43 "Messieurs les ronds de cuir" 1:55 - 5:05 - 8:17

Obsédée par la peur . . . comme par l'amour jadis
DORIS DAY · REX HARRISON
JOHN GAVIN
Midnight Lace
En Eastman COLOR
3e SEMAINE LOEW'S
STATIONNEMENT Garage Peel-Windsor à partir de 6 h. p.m.

MAINTENANT A PRIX POPULAIRES
A L'AFFICHE
SAMUEL GOLDWYN'S Porgy and Bess
SIDNEY POITIER DOROTHY DANDRIDGE SAMMY DAVIS Jr. PEARL BAILEY
PALACE
Stationnement gratuit garage Peel-Windsor à partir de 6 hres p.m.

ELVIS PRESLEY
10 GREAT SONGS!
G·I· BLUES
HAL WALLIS PRODUCTION
TECHNICOLOR
JULIET PROWSE
A L'AFFICHE
CAPITOL
Stationnement gratuit garage Peel-Windsor à partir de 6 hres p.m.

20th "DAVID AND BATHSHEBA"
GREGORY PECK SUSAN HAYWARD
COLOR by TECHNICOLOR
DARRYL F. ZANUCK · HENRY KING
A L'AFFICHE AUX 2 THEATRES
PRINCESS REGENT

LE 5e CAHIER DE L'ACADEMIE CANADIENNE-FRANCAISE

Vie intellectuelle et Canada français

L'Académie canadienne-française, fondée il y a déjà plusieurs années par Victor Barbeau dans le but de veiller sur la langue française au Canada, travaille sans relâche. En plus d'avoir préparé des mémoires pour trois ou quatre 'Commissions", elle a publié depuis 1957 plusieurs séries de bulletins sur la langue française. Elle a aussi publié depuis sa fondation plusieurs cahiers dont la présentation et la tenue sont remarquables. Le premier de ces cahiers traitait de poésie, le deuxième d'histoire, le troisième de critique. Des contes et des nouvelles formaient la matière du quatrième. Le cinquième vient de nous arriver. Cette fois, il s'agit de linguistique.

C'est donc un sujet qui nous concerne tous et qui est de grande actualité, puisque depuis quelques années le Canada français a entrepris de faire une guerre sans merci à ce que nous avons convenu d'appeler le "joual". Ce cinquième cahier rendra donc de grands services non seulement aux linguistes, aux professeurs de français, mais à la collectivité en général.

Articles substantiels

Dix articles, substantiels, bien écrits, forment la matière de ce cahier. Il n'est pas question ici de faire une critique de chacun. Je recommande cependant tout spécialement les deux articles de Victor Barbeau, le premier sur les sources de notre langue, le deuxième sur nos anglicismes, ainsi que les articles de Michel Brunet et de Jean-Denis Gendron. En regard de ces articles et presque en contrepartie, il sera intéressant de lire les articles d'André D'Allemagne, de Louis Lachance et d'Archélas Roy. Ces derniers, plus jeunes, plus fougueux nous donnent l'impression qu'ils sont en train de livrer une bataille pour la survivance du français au Canada. Pourtant si nous ouvrons les livres qui se sont publiés depuis cinquante ans sur le français au Canada, nous retrouvons les mêmes thèmes, à savoir que la langue française au Canada dépérit de jour en jour et qu'au rythme où elle dégénère, on n'entendra plus le français au Canada dans dix ans. Personnellement, je crois ce thème dépassé et un peu puéril. Voilà pourquoi je préfère à ces enthousiasmes de croisés le verbe clair, posé d'un Barbeau qui prend la peine de remonter aux sources et de dire pourquoi notre langue est devenue ce qu'elle est. De plus, je crois que les comparaisons de M. D'Allemagne entre le parler canadien-français et le parler américain portent assez à faux. Il n'est pas juste de dire qu'aux Etats-Unis, on proclame qu'il faut "écrire comme tout le monde parle". Les meilleurs écrivains américains prouvent le contraire. Je ne sais si M. D'Allemagne a déjà étudié la linguistique aux Etats-Unis, mais quand il parle de langue américaine, il montre et démontre qu'il la connait bien peu.

Langue seconde et cours secondaire

D'autre part, même si Louis Lachance s'appuie sur le professeur Gerthie Kathleen Hart de Québec pour nous prouver que "tous les peuples libres du monde assurent à l'enfant la maîtrise suffisante de la langue maternelle avant d'aborder l'étude d'une langue seconde, et que, à cette fin, on reporte celle-ci au début du secondaire", je suis loin d'être convaincu. M. Lachance a oublié de nous dire à quel âge, dans la plupart des pays d'Europe, les écoliers entrent au secondaire. Ils y sont déjà à l'âge de neuf ou dix ans. Les nôtres y entrent à treize ou quatorze ans. Il me semble que cela devrait entrer en ligne de compte dans la question qui nous intéresse.

Il resterait à discuter l'assertion suivante d'Archélas Roy: "J'affirme que la langue n'est pas d'abord un moyen de communication mais bien l'outil de la pensée". Je n'ai pas l'espace pour le faire.

Comme on le voit cependant, ce cahier, à cause des discussions qu'il peut faire naître, de la valeur de ses collaborateurs, est d'un très grand intérêt. Et je crois que les plus pessimistes de ces collaborateurs prouvent à leur insu, que la langue française au Canada se porte mieux qu'ils ne le croient. Nos félicitations à Victor Barbeau qui a su concevoir et réaliser ce cahier.

André Thério

La comédie musicale "Porgy and Bess", de George Gershwin, est actuellement à l'affiche du cinéma Palace.

TELEVISION

MARDI
20 DECEMBRE

CBFT — Canal 2
1.00—Musique
1.55—Téléjournal
2.00—Connaissance du monde
3.00—36 chansons
3.30—Bonjour madame
4.00—Bobine
4.30—La boîte à surprise
5.00—La vie qui bat
5.30—Ouragan
6.00—Edition métropolitaine
6.15—Nouvelles sportives
6.25—Ce soir
6.30—Histoire à suivre "Un gosse en or"
6.45—Téléjournal
7.00—Carrefour
7.30—Cinéfeuilleton "Les corsaires du Bois de Boulogne"
7.45—Par le trou de la serrure
8.00—La côte de sable
8.30—Joie de vivre
9.00—C'est la vie
9.30—Pays et merveilles
10.00—Ici Interpol
10.30—Récital
11.00—Téléjournal
11.15—Nouvelles sportives
11.22—Commentaire
11.30—Conférence

CBMT — Canal 6
1.10—Today on CBMT
1.15—Montreal Matinee
2.00—Chez Hélène
2.15—Nursery School Time
2.30—Time Out
3.00—Music Break
3.30—The Verdict Is Yours
4.00—Rin Tin Tin
4.30—Junior Roundup
5.30—Sky King
6.00—Father Knows Best
6.30—Metro
6.45—CBC TV News
6.55—Sports
7.00—Seven-O-One
7.30—Director's Choice
8.00—Chevy Show
9.00—Front Page Challenge
9.30—Red Skelton
10.00—Close-Up
10.30—Twilight Zone
11.05—CBC TV News
11.15—Viewpoint
11.20—Sports
11.32—Long métrage "Wintertime"

A LA CHAINE fm DE RADIO-CANADA
CE SOIR
8 h. 00 LES DUETTISTES BOUCHARD ET MORISSET jouent des oeuvres de Bach, Brahms, Bartok, Schumann et Chabrier.
10 h. 30 ARTISTES DE RENOM. Elizabeth Benson Guy, soprano donne un récital consacré à Hugo Wolf.
11 h. 10 CONCERT présente "Nocturne symphonique" de Busoni et Concerto en ré majeur pour violon et orchestre de Brahms avec Isaac Stern comme soliste.
CBM-FM — 100.7 Mc — MONTRÉAL

VENEZ VOUS DELECTER A
La Fontaine de Trevi
RESTAURANT
renommée pour sa CUISINE ITALIENNE et ses STEAKS GRILLES SUR CHARBON DE BOIS
PERMIS COMPLET DE LA C. L. Q.
Essayez notre Pizza — Lasagna — Spaghetti-Cacciatore-Veau Veneziana - Scallopini
A partir de 6.30 h. p.m. vous pouvez stationner votre voiture des deux côtés de la rue St-Hubert, sans aucune restriction
6717, rue ST-HUBERT (près de St-Zotique) CR. 1-0855
Ouvert jusqu'à 1h. a.m.
Samedi jusqu'à 3h.30 a.m.
Membre du Diners' Club et de l'American Express

APRES LE CONCERT des chants de Noël, on aura faim et soif : servez du cidre chaud avec gâteau aux fruits et boules de neige. Le gâteau aux fruits de cette année pourra être différent, à la crème sûre commerciale par exemple.

NOEL ET LUMIERES

S. O. S.

Un incendie soudain... Des dégâts importants... Des personnes grièvement brûlées...

Tel est trop souvent le bilan tragique d'une soirée de Noël qui avait commencé dans la joie, autour d'un sapin féerique brillant des mille feux de ses petites bougies de couleurs.

C'est pourquoi nous avons trouvé utile, à la veille des fêtes, de vous rappeler les précautions indispensables pour éviter tout risque d'accident.

Choisissez-le bien vert et, pour éviter qu'il ne se dessèche trop rapidement, plantez le sapin dans un récipient contenant du sable humide ou encore de l'eau (si la base de l'arbre est munie de planchettes de support).

Placez-le loin de toute source de chaleur, des tentures et des courants d'air.

Eloignez-en les jouets en celluloïd et toutes les autres matières ou objets facilement inflammables.

Illuminez l'arbre à l'aide de d'ampoules électriques branchées sur un installation en bon ordre.

Eloignez même ces dernières des motifs décoratifs de l'arbre; ceux-ci étant souvent constitués de matières inflammables.

Notez encore qu'une installation électrique défectueuse peut être elle-même une cause d'incendie. Une surveillance constante pendant l'illumination est donc souhaitable.

Interdisez aux enfants de toucher l'arbre en votre absence, et, si c'est possible, supprimez-en, dans ce cas, l'éclairage.

Cidre chaud

2 boites de 48 onces chacune de jus de pomme
2 boites de 6 onces chacune de jus d'orange congelé
¾ tasse de sucre
3 bâtonnets de 2 pouces chacun de cannelle
2 c. à table de clou entier
1 citron, tranché finement
Boulettes, carrés, ou palettes de beurre.

Verser le jus de pomme dans une grande casserole; chauffer au point d'ébullition seulement. Incorporer le jus d'orange congelé non dilué et le sucre. Placer les bâtonnets de cannelle et les clous dans un petit nouet de coton à fromage et le mettre dans le mélange de jus pendant qu'il mijotte, non couvert 15 minutes. Retirer le sac d'épices. Verser le punch dans un bol à punch et y faire flotter les tranches de citron, cloutées si désiré. Servir chaud avec une boulette ou un carré de beurre dans chaque tasse.

Donne 17 tasses à punch de 6 onces.

Il faut aider les enfants à acquérir de l'assurance; mais il ne faut pas leur laisser entendre que seuls les succès ont de l'importance. La crainte de l'échec peut envahir un enfant que l'on veut voir toujours premier à l'école ou au jeu. Le manque de confiance en soi peut provoquer l'échec.

Placez un seau d'eau à peu de distance du sapin, dissimulez-le sous une table.

Inscrivez à proximité du téléphone, le numéro d'appel des pompiers:

Vous toutes qui souhaitez réussir "votre" Noël, suivez bien ces conseils, et il n'y aura que de la joie au rendez-vous de la plus belle nuit de l'année.

La Femme au FOYER et dans le MONDE

Les "Chantiers de Montréal", leur esprit et leurs activités

Il y a beaucoup de chantiers fermés ou inexistants au pays de ce temps-ci à cause du chômage mais aux *Chantiers de Montréal*, c'est-à-dire parmi ce groupe d'étudiants qui besognent pour les foyers gênés ou trop privés par le manque de revenus ou les revenus insuffisants, il n'y a pas à craindre de chômer, il y a même plus de tâches que de bras pour les abattre.

Pour une entreprise originale, les chantiers en sont une. Habituellement, nous voyons des personnes âgées dans les oeuvres. Ici, ce sont des jeunes qui vont vers les moins bien lotis, les "économiquement faibles", les isolés et les familles nombreuses qui manquent également de ressources matérielles ou financières, etc. La première entreprise de ces jeunes étudiants, garçons et filles, a été d'offrir, à l'enseigne de l'hygiène et de la propreté, de la peinture pour tous les logements qui n'en avaient pas vu de la fraîche depuis fort longtemps. Et ils n'offrent pas que l'article en question, mais ils travaillent à l'appliquer sur les murs et les boiseries.

Fondés à Québec, en 1958, à Montréal, en 1959, les *Chantiers* groupent à présent 150 membres et comptent des groupes similaires dans plusieurs autres villes. Et le champ d'activités s'est bien agrandi depuis le premier pot de peinture: ces jeunes travaillent dans sept secteurs de la ville.

Et cette entreprise de coups de main et de coups d'épaule n'est pas seulement une occupation pour meubler des loisirs. Ecoutons le président, Serge Mongeau: "Pour l'efficacité de l'action, un esprit commun doit animer les membres des *Chantiers*. Esprit d'humilité d'abord devant la tâche à accomplir: jamais on ne peut régler tous les problèmes, et de façon complète. Humilité aussi devant ces gens peut-être moins favorisés au point de vue intellectuel ou simplement matériel mais qui, avant tout, sont des hommes... les *Chantiers* ne doivent pas être considérés à la légère, une activité qui nous permette d'alléger notre conscience... Devant un problème de l'envergure de celui auquel nous nous attaquons, cette misère rencontrée face à face chaque samedi matin, on ne peut se contenter de fournir quelques heures de sa semaine et s'en désintéresser le reste du temps."

Et le président dit encore: "Nous sommes des chrétiens. Une occasion s'offre de fournir une preuve d'amour à nos frères, nous ne devons pas la rater. Nous ne laisserions pas notre propre frère dans les conditions que nous découvrons dans les familles que nous visitons. Nous n'avons pas le droit d'être indifférents devant ces inconnus qui deviennent nos amis si rapidement quand on leur témoigne de la sympathie. Trop souvent, nous revenons au seul mot "devoir" pour nous engager à agir. Si nous nous laissions un peu guider par l'amour, point ne serait besoin de motiver austèrement nos actes pour accomplir le moindre geste d'entraide. Les gens chez qui nous travaillons ne demandent qu'à aimer et surtout être aimés. Comme tous les hommes, ils ont leurs défauts: paresse, orgueil, intempérance, etc. Mais il leur reste quelque chose d'indéfinissable, leur condition humaine peut-être, qui fait qu'on les aime."

Voilà donc des chantiers où il peut y avoir du travail pour tous.

Les activités se classent comme suit, dans leurs grandes lignes: cours gratuits pour adultes, clinique médicale et pharmacie, loisirs organisés pour filles et garçons, service de consultation légale, caisse d'urgence pour aider les gens mal pris occasionnellement, bibliothèques pour enfants et adultes là où les livres ont toujours été inconnus, vestiaire, etc. Des groupes de ménages peuvent aussi adopter chacun une famille indigente. Mais parmi tous ces services, tous plus importants et précieux les uns que les autres, il en est un, à mon sens, qui mérite une mention particulière: ces jeunes universitaires s'organisent pour la surveillance de l'étude du soir des écoliers dans les maisons où l'étude est absolument impossible. Bien sûr les parents devraient favoriser le travail scolaire des jeunes, même en acceptant certaines restrictions de rassemblements, de veillées ou de programmes de radio, mais il est souvent impossible de demander à ceux qui n'ont rien ou presque d'être plus éducateurs que ceux qui ont tout ou presque tout et ne favorisent pas davantage la vie de l'esprit en aidant si peu les écoliers à se tourner vers l'étude.

Si vous avez des choses utiles encore mais dont vous voulez vous défaire au profit des *Chantiers* de Montréal, ou donner des articles neufs à ceux qui en ont besoin, voici une adresse où vous pourrez, le soir, rencontrer quelqu'un des *Chantiers:* 120, rue Duke. On vous répondra aussi aux numéros de téléphone suivants: UNiversité 1-7096 et MOnument 9-5054.

Germaine Bernier

"La Vigie" et ses cartes de Noël

"La Vigie", fondée en 1955 et dirigée par un groupe de dames qui s'intéressent aux loisirs des jeunes, a pour objectif d'aider à former l'enfant et l'adolescent à la vie sociale et aux responsabilités du citoyen. En plus de favoriser de diverses façons la formation artistique — audition de concerts, cours de danse, de céramique — et de procurer en pleine nature de saines vacances aux jeunes, "La Vigie" a lancé depuis cinq ans un concours de sujets de cartes de Noël. Devant le succès de ses deux premiers concours tenus aux niveaux local et provincial, "La Vigie", il y a trois ans, a ouvert son concours à l'échelle nationale, faisant appel aux Canadiens de tous âges, allant ainsi à la découverte de nouveaux talents. Des centaines de concurrents y ont déjà pris part.

Les oeuvres sont jugées par l'élite des artistes au Canada.

Les meilleures sont primées, puis éditées et diffusées par "La Vigie" qui les offre au public sous forme de cartes de Noël.

"La Vigie", case postale 55, Haute-Ville, Québec

Carnet mondain

La présidente et les membres du comité d'administration de la Fondation Les Amis de l'Art recevront, à une danse, aux salons du Centre Social de l'université de Montréal, mardi, le 20 décembre, de six à huit.

Parmi les invités, on mentionne: le secrétaire de la province et Mme Lionel Bertrand, le ministre et Mme Gérard Cournoyer, le ministre et Mme René Lévesque, M. et Mme Léon Lortie, M. et Mme Louis Lévesque, M. Roland Bock, M. et Mme Trefflé Boulanger, M. et Mme René Mongeau, M. et Mme Lewis Schecter, M. Inglis Willis, Mme Thomas Vien, Mme Victor Doré, l'hon. juge Roger Brossard, Son Honneur le maire et Mme Maurice Jarry, Me et Mme André Bachand, Mme Ernest Beaupré, M. et Mme René Bélisle, Me et Mme A. Berthiaume, M. et Mme Jean Beyries, M. et Mme G. Bilodeau, Mlle Claudette Boulanger, Mlle Louise Boulanger, Mme C.-E. Brunet, Mme A. Campeau, Mme Ferdinand Cardinal, M. et Mme J.-P. Cartier, M. et Mme J.-A. Charbonneau, le Dr et Mme B. Charlebois, M. Jean Charlebois, M. et Mme Azarie Choquet, M. et Mme J.-H. Chrétien, Mme Manolita Del Vayo de Gallagher, le Dr et Mme J.-A. Dionne, M. et Mme Edouard Duchesne, Me et Mme Jean Duchesne, Mme Paul Gauthier, Mme Henri Gélinas, Mme Charles Gobeil, M. et Mme C. Goulet, Mlle Cécile Grenier, M. et Mme Florent Guérin, Mme J.-A. Hamelin, Mme R. Handfield, M. et Mme Henri Huppé, M. Eugène Issalys, M. et Mme André Jolicoeur, Mme Flore-D. Jutras, M. et Mme Jean Lacroix, M. Jean-C. Lallemand, Mme J. Lalonde, M. et Mme Bertrand Langlois, Mme J. Larivière, le Dr et Mme P. Larivière, M. Alfred Larose, M. et Mme Lucien Larose, Mlle Marielle Larose, Mme R. Latreille, Mlle Yvette Laurin, M. et Mme Georges Lebeau, M. et Mme J.-R. Loyer, Mlle Bernadette Martineau, Mlle Marie-Marthe Morin, Mlle Charlotte Noël, Mlle Denise Normandeau, Mlle Monique Normandeau, M. et Mme R. Normandeau, Mlle Eliane Paquette, Mlle Réjeane Paquette, Mlle Jacqueline Parent, Mme Roméo Parent, le Dr et Mme Anatole Rivest, M. J.-R. Roberge, Mme Marc Rousseau, M. et Mme D. Smiley, Me et Mme Cyril Schwisberg, Mme Marcel Trahan, M. et Mme J.-N.-P. Vaillancourt, M. et Mme H. Valiquette, Mme André Vennat, M. et Mme F.-X. Vézina.

Les chapeaux de printemps à... Los Angeles

LOS ANGELES (PA) — Les chapeaux printaniers de ces dames auront des velléités de hauteur, s'il faut en croire la collection des modistes de Californie.

"Les tours de Pise" semblent très en vogue. Et la hauteur est de rigueur. On trouve des turbans, des toques, des "pill-box" et même des canotiers, le tout à calotte très allongée.

La cloche aussi a une grande importance et ressemble tantôt à une ruche, tantôt à un ballon.

Son effet "penchant" provient, soit de la façon dont le chapeau es tfait, soit de la manière qu'il est placé sur la chevelure de sa propriétaire.

De véritables jardins de fleurs aux dimensions extravagantes fleurissent sur ces créations ravissantes.

Plus souvent qu'autrement, les voilettes couvrent le chapeau, plutôt que le minois de celle qui le porte.

Tous les tons de brun et de jaune sont en faveur, de même que le rose, le bleu saphire, le vert émeraude et l'orangé le plus flamboyant.

Quelle que soit la grandeur du chapeau, si couvert qu'il soit de raffia, de treillis de roses ou de tout autre ornement, le couvre-chef de madame est toujours d'une légèreté qui ne risque pas de fatiguer les têtes délicates.

Fête de Noël pour les enfants à Notre-Dame

Le pavxillon des enfants à l'hôpital Notre-Dame, a eu sa fête de Noël au bénéfice de ses 88 petits malades.

La salle de récréation de l'hôpital avait été mise à la disposition du Père Noël. Les enfants se sont réunis autour de l'arbre plein de cadeaux: des chapeaux de papier, des bonbons et des ballons pour tous.

eLs enfants incapables d'aller voir le Père Noël recurent la visite de l'aimable bonhomme. Cette fête a été possible grâce à la collaboration du Dr Paul Bourgeois, directeur général du personnel de Notre-Dame et de M. Roméo Desjardins, membre du bureau des gouverneurs de l'hôpital et vice-président de Catelli Habitant, Limitée.

La couture chez soi

9011

Même une couturière novice peut confectionner cette jolie petite robe de même tissu ou combinée. Très nouveau.

Le patron **No 9011** est offert pour les âges de 2, 4, 6 et 8 ans. La grandeur 6 robe, requiert 2 verges et 5 huitièmes d'un tissu de 35 pouces de largeur; tablier; 1 verge et 5 huitièmes.

Ce patron est en vente au prix de 50 sous au Service des Patrons, "LE DEVOIR", 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit en ayant soin d'inclure un bon de poste.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCES

Horace Labrecque et Fils Ltée
Courtiers d'assurances
Agréés
Nous invitons les communautés religieuses à se prévaloir de nos services particuliers
1411, rue Crescent
Victor 9-2371

BREVETS D'INVENTION

MARQUES de COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
en tous pays
MARION, MARION
ROBIC & BASTIEN
2100, rue DRUMMOND
MONTREAL 25

DACTYLOGRAPHES

DACTYLOGRAPHES
"Tout pour le bureau"
Dactylographes machines à additionner, à écrire les chèques, filières, pupitres, armoires, etc.
Canada Dactylographe — Inc. —
Tél. VI. 4-3491 R.-T. Armand
44 o. rue St-Jacques. Montréal

ELECTRICIEN

Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien — Réparations
RA. 1-9630
6305, 25e ave, Rosemont

FOURRURES

Elégante, personnelle, une fourrure signée Merle est toujours remarquée
MICHEL MERLE
SALON DE FOURRURES
1431 rue MACKAY
(près de la rue Ste-Catherine O.)
VI. 2-2353
Remodelage sur modèles exclusifs
Réparations - Entreposage

MEDECINS

Dr Maxime Brisebois
Electricité médicale - Rayons X
L.G.M.C. F.R.C.Sc.
De la Faculté de Médecine de Paris. Maladies générales endocrinienner, urinaires, digestives, circulatoires.
Bureau tous les jours de 10h. à midi, 2 à 6, 7 à 8 h., excepté samedi de 10h. à midi, de 2 à 4. LA. 3-5252 — 816, Sherbrooke est.

Dr C. Melillo
gradué d'Europe
Génito-urinaires, peau, sang, glandes, désordres sexuels, nerveux, impotence, infériorité, anxiété, timidité, dépression, Legalement, alcoolisme, obésité, rhumatismes, circoncision.
134 ouest, Sherbrooke. VI. 5-0356

Encouragez nos annonceurs

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance sur la Vie
La Sauvegarde
MONTREAL

Petites annonces du "Devoir"

A VENDRE OU A ECHANGER

Je suis ouvert à toutes sortes d'échanges, propriétés, commerces, achats, prêts. Case postale 153, Station Youville, Montréal. 21-12-60

AUTOS A VENDRE

DODGE - CHRYSLER - VALIANT SIMCA
Appelez votre ami vendeur
RENE BERLIN — DU. 9-7871
Meilleur service en ville
Garantie un an ou 12,000 milles
Termes faciles - Echanges acceptés
AUBAINE DU JOUR
UN VRAI BIJOU
Imperial Crown 1959
tout équipé, 4 portes hard top et Dodge 1959, prix d'aubaine
23-12-60

ARGENT A PRETER

EN PREMIERE et seconde hypothèques sur tous genres de propriétés, résidentielles et commerciales. Dans toute la province. Aussi prêtons pour consolider les dettes. Ainsi qu'achat de créances, prêtons pour un terme de 7 ans. Aide Universelle Ltée, 466 de la Couronne, Québec. Jour: LA. 2-3968; soir: OL. 3-7908.
9-1-61

ASSURANCES

ASSURANCE - AUTO
12 versements, sans intérêt, Tél.: LA. 6-5558, soir FE. 4-0350. JNO

ATELIER DE MECANIQUE

45 ans
Lefebvre Frères Limitée
l'atelier mécanique connu existera et continuera
UN. 1-7471

DIVERS

GARCONS ET FILLES, faites-vous des amis par la correspondance. Réponse assurée. Envoyez enveloppe affranchie à NOSMAS AGENCIES ENRG. Boite 150, Saint-Barnabé-Nord, P.Q.

ENSEIGNEMENT

Préparation baccalauréat français de la 5e (syntaxe) à la philo (petits groupes). Institut français.
CR. 2-0754. 27-12-60

ENSEIGNEMENT

Latin, grec, maths, philo, français, par professeurs cours classique (vacances de Noël ou année scolaire).
CR. 2-0754 27-12-60

LOGEMENT A LOUER

OUTREMONT, Davaar près Lajoie, attrayant, 2ème, chauffé, 7½ pièces, garage. $175. Libre. CR. 1-1272.
22-12-60

MEUBLES

Polissage, réparation, rénovation ainsi que fabrication de meubles exclusifs et sur commande, travail de spécialistes. Tél: LA. 3-4592 et CR. 6-4219. 3-1-61

PLANCHERS

A 2.75 et plus
Sablage sans poussière, garde-robe gratuit, ouvrage garanti. LA. 5-5136.
3-1-61

Un appel suffit
RE. 1-2032
Avons capital disponible: 1re, 2e et 3e hypothèques, particuliers ou commerce. Prêtons sur commerces, constructions, améliorations de maisons, refinancement de vos hypothèques. Heures de bureau: 8 hres a.m. à 8 hres p.m. Entrevue confidentielle. Quebec Equitable Service Ltd., 4824 Côte-des-Neiges. — Tél.: RE. 1-2032. 21-12-60

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSILLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs. DU. 7-3766 J.N.O.

Lisez et faites lire Le Devoir

TARIF

Annonces classées
434 Notre-Dame est
"Le Devoir" - VI. 4-3361

(Commandes prises jusqu'à 4 hres la veille de la publication.)
ANNONCES ORDINAIRES. — Tarif minimum de 75c. pour 5 lignes (25 mots).
Compter 5 mots à la ligne. Une partie de ligne compte pour une ligne entière. Les abréviations, initiales comptent pour un mot; les mots composés pour autant de mots. Chaque nombre pour un mot. Pour les réponses devant être expédiées par la poste, ajouté 10c.
GROS CARACTERES. — Une ligne en caractère gothique 12 points (20 lettres ou espaces) équivaut à 2 lignes.
Naissances, services, services anniversaires, grands-messes, remerciements pour condoléances, etc.: 3 cents le mot minimum $1.00.

Une employée de Montréal habille l'une des poupées gagnantes dans un concours de Winnipeg

Winnipeg: Une employée de Montréal vient de remporter, le 16 décembre, de grands honneurs dans un concours d'habillage de poupées, lancée par le Club du personnel au siège social de la Great-West Life, à Winnipeg.

Mlle Rose Poisson, une employée du bureau de la succursale Montréal 1, situé au 5e étage de 1010, Beaver Hall Hill, a remporté le deuxième prix. La poupée qu'elle a présentée portait un ensemble ravissant rose saumon et blanc tricoté par la gagnante: manteau, tunique, chandail, bonnet et chaussures.

Ce concours d'habillage de poupées est, depuis plus de 15 ans, un des événements marquants de l'époque de la fête de Noël au siège social de la Great-West Life à Winnipeg. C'est la deuxième année que les employées des bureaux des succursales du Canada sont invitées à y participer. Le Concours de 1960 a enregistré un total de 164 poupées présentées: 125 habillées par des jeunes filles du siège social et 39 envoyées par des employées des succursales de Victoria à Halifax.

Le Club du personnel avait fourni aux concurrentes des poupées de même grandeur et il était laissé à leur bon goût de les costumer à leur gré, choisissant le style, le genre d'étoffe qui leur plaisait le mieux. Puis, chacune d'elles confectionna les costumes dans son temps libre. Les poupées ont été jugées d'après l'apparence générale des costumes et le soigné de leur fini. Huit prix ont été distribués; la poupée gagnante, habillée par Mme George Rich, de Winnineg, a été décoré du titre de "Miss Mary Christmas".

Grapho-analyse

par Mark ELLERY, B.A., C.G.A.

Piu à vous: — Je croirais aisément celui qui me dirait que vous avez composé un traité de culture physique; et je n'hésiterais pas à accepter l'opinion de celui qui verrait en vous un athlète. Car votre écriture me révèle à la fois vos aptitudes littéraires et votre besoin d'activité physique. Le monde des choses sensibles et matérielles vous intéresse au plus haut point: Les exercices physiques, la nature, les arts — comme la musique et la littérature — sont pour vous des centres d'intérêts. Vous aimez la variété et le changement; la société de vos semblables vous plait; et les travaux qui exigent beaucoup de sens esthétique vous fournissent l'occasion d'exercer votre adresse. Votre fluidité d'esprit vous dispose à trouver aisément les mots nécessaires à l'expression de votre pensée. Vous exprimerez celle-ci avec élégance, avec finesse, et avec originalité. N'avez-vous point beaucoup d'imagination et d'humour? — Vous faites souvent preuve d'énergie et de fermeté de caractère. Vous savez alors ce que vous voulez; et vous travaillez avec courage à l'obtenir. Parfois, vous ne donnez pas suite à vos projets; à certains moments, vous faites trop de cas de l'opinion de vos semblables; en d'autres temps, les gens trouvent que vous êtes une personne trop indépendante. On dira de vous, en certaines circonstances, que vous êtes susceptible, sensible, impressionnable, et irascible; on pourra même vous reprocher un peu d'indécision et de méfiance. En d'autres circonstances, on se plaira à répéter que vous êtes une personne cultivée, distinguée, aimable, gaie, spirituelle, et fort sociable. Tout cela est vrai. Et moi, j'ajouterai que vous êtes une personne de coeur; une personne franche et sincère.

Rien de tel que le bicarbonate de soude pour nettoyer la cafetière électrique. Après avoir lavé l'ustensile, y déposer trois cuillers à table de bicarbonate et de l'eau, tout comme lorsqu'on fait du café. Mettre le courant, laisser bouillir, puis répéter l'opération. L'intérieur de la cafetière reluira de propreté.

C'est de Birks pour Noël

BIRKS
L'ARGENTERIE
BIRKS

Un trésor d'usage quotidien.
L'argenterie créée et exécutée dans nos ateliers est un véritable chef-d'oeuvre de forme et de finition.

Exclusivité

Service à thé et à café — 4 morceaux 90.00 complet
Cabaret de bois noir 16" de diamètre. 16.00

BIRKS
JOAILLIERS

Les trois magasins sont ouverts ce soir :
CARRE PHILLIPS, DORVAL, ROCKLAND
SERVICE D'ACHATS : Tél. UN. 6-1411
Local 391

L'actif de la Banque Canadienne Nationale au sommet de $775,742,523.00

POTINS FINANCIERS

La semaine a fort bien débuté sur la Bourse de Londres. A Wall Street, il y avait encore irrégularité des cours. Sur les Bourses de Montréal et de Toronto, les industriels faisaient bonne figure.

-O-

Comme la moyenne des industriels de DJ a baissé hier de 2.22 points et comme la moyenne des industriels sur le marché de la Ville Reine ne cesse d'être à la hausse depuis 12 séances consécutives, un tel contraste ne saurait durer, d'où les possibilités d'hésitations de la part du dernier groupe aujourd'hui.

-O-

Bache & Co, membres de la Bourse de N.-Y. et possédant un bureau dans notre ville, vient de publier une étude intéressante sur les compagnies d'amusement, telles que Columbia Pictures, Warner Brothers, Metro-Goldwyn, Paramount, Twentieth Century Fox, United Artists, Decca, etc.

-O-

Bien que l'environnement des affaires deviendrait de plus en plus favorable, selon Shearson, Hammill & Co, il ne faudrait pas s'emballer trop pour les stocks, car il serait imprudent et dangereux d'assumer qu'il y aura répétition de l'importante avance qui eut lieu lorsqu'il parut évident que la récession de 1958 avait pris fin.

-O-

National Trust Co. a fait savoir à la Bourse de Montréal que, le 15 décembre, il a été émis 81 actions en faveur d'employés de l'institution qui ont exercé leurs options et qui ont effectué paiement entier pour ces dernières. Il y a donc 604 actions émises, à même les 8.000 additionnelles inscrites. Le total des actions en circulation est donc de 300,604 actions.

Pacific Petroleums réunira ses actionnaires, aujourd'hui, à Calgary et Sicks' Breweries en ferait autant.

-O-

Les actions de Building Products se vendront aujourd'hui ex-dividende 45 cts l'action et celles de Int. Power, $3.00 l'action.

-O-

Comme on le constatera ci-contre MM. Glenn O. Maddock et C. H. Horne viennent d'être nommés respectivement président et vice-président de la Corporation de Gaz Naturel du Québec. Ayant tous deux une grande expérience dans le domaine des services de gaz et des utilités publiques aux E.-U., ils apporteront à la compagnie québécoise une précieuse collaboration qui devrait donner d'excellents résultats. Ayant été depuis plusieurs mois au service de cette compagnie d'utilité publique du Québec, en qualité de conseiller et d'aviseur afin de l'établir sur des bases saines et solides, leur choix précité nous apparait donc d'autant plus logique qu'il importait de nommer des personnes hautement qualifiées pour prendre la direction de cette entreprise, appelée à rendre de plus des services signalés à la communauté locale, particulièrement si l'on se base sur ce qui se passe dans maintes autres villes de notre continent consommant de plus du gaz naturel.

-O-

Interprovincial Pipe Line Company a avisé la Bourse de Montréal que lors de l'assemblée du 13 décembre, tenue par les administrateurs, une option sur 200 actions a été annulée; il en reste donc 19,239 encore couvertes par des options, et 28,511 furent émises à la suite de l'exercice d'options.

ROBERT M. SCHMON

vient d'être nommé au poste de vice-président, développement et planification, à la Quebec North Shore Paper Company et ses filiales canadiennes. Il a été aussi nommé au conseil d'administration et au poste de vice-président de la Canadian British Aluminium Company Limited et la Manicouagan Power Company.

COMMENTAIRES SUR L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Tracy adjuge une émission de $110,000 d'obligations, à 5½% et 6%

La ville de Tracy, comté de Richelieu, a vendu, $110,000 d'obligations, en séries, ces jours-ci. Un syndicat formé de Banque Canadienne Nationale, Crédit Québec, Inc., Dominion Securities Corp. Ltd. et Gaston Laurent, Inc., a payé 97.39 pour $40,500 de titres à 5½% 1961-70 et $69,500 à 6% 1971-75. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 6.2283%. L'emprunt comporte un solde de $39,500 à renouveler en 1975 pour un terme additionnel de 5 ans. Datées du 1er décembre 1960, les nouvelles obligations échoient en séries du 1er décembre 1961 au 1er décembre 1975 inclusivement. Elles peuvent être rachetées par anticipation, au pair, après le 1er décembre 1968. Autorisé par le règlement no 55, l'emprunt est contracté pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie. L'évaluation imposable de la ville, pour 1960, s'élève à $18-721,625, y compris $2,414,300 pour les compagnies. Le 31 décembre 1959, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par $1,624,-100.

Les dettes aux consommateurs représenteraient 1/7 du revenu personnel disponible

Adressant la parole devant les membres du Club Rotary de Toronto, M. Eric W. Kierans, président des Bourses de Montréal et Canadienne, fit remarquer avec raison que M. McKinnon, de la BCC, déclarait ces jours derniers que "la dette aux consommateurs représentait 1/7 du revenu personnel disponible actuellement, montant qui ne saurait guère être dépassé," laissait-il entendre. Au dire de M. Kierans, "encourager tout excédent de consommation, par le temps qui court, signifierait que l'on ne considère guère le problème du contrôle étranger de maintes entreprises canadiennes et que l'on n'a pas l'intention de s'efforcer à le résoudre". Ce n'est que par des épargnes accrues que l'on y parviendra. Ces économies doivent prendre davantage le chemin des actions, car une enquête effectuée en 1955 démontrerait que seulement 7% des gens gagnant entre $4,000 et $5,000 et 13.7% de ceux gagnant entre $5,000 et $7,000 détiennent des actions de compagnies. Il va sans dire que le pourcentage est plus élevé pour ceux qui gagnent davantage. "Il importe que les Canadiens investissent davantage dans les entreprises canadiennes," au dire de M. Kierans et ce dernier fit, aussi, remarquer "qu'un besoin accru d'approvisionnements de la monnaie est évident, mais il importe que l'accroissement soit graduel, afin de permettre à notre économie nationale de s'ajuster."

La Great-West Life Assurance Co. affiche un encours de $5,000,000,000.00 vs $2,000,000,000.00 en 1952

1960 sera une bonne année pour la Great-West Life Assurance Co., une importante institution faisant de grosses affaires dans tout le pays et, notamment, dans le Québec. Selon le dernier rapport, le total d'assurance-vie en vigueur atteignait le mois dernier les $5,000,000,000.00, soit le plus haut chiffre encore vu dans l'histoire de cette compagnie progressive. Ce mot n'est nullement exagéré, si l'on tient compte qu'en 1946, son encours ne s'élevait qu'à $1,000,000,000.00., puis 6 ans après, soit en 1952, il atteignait son deuxième milliard de dollars. Il ne lui fallut que 3 ans et demi pour atteindre son 3ième milliard soit en 1956, puis, 2 années et demie après, soit en 1958, elle comptait $4,000,000,000.00 d'assurance-vie en vigueur et 2¼ années après, soit en novembre 1960, son encours atteignait les $5,000,000,000.00. Sur ce total au 30 novembre 1960, l'assurance-vie ordinaire figurait à $2,401,507,962.00 et l'assurance-groupe, à $1,733,112,552.00, le solde étant des annuités. De tels progrès ont été accompagnés d'un accroissement de son actif, lequel atteint les $775,000,000.00. Tout élevé qu'est ce chiffre, il importe qu'il ne soit davantage, vu la marche en avant phénoménale de cette institution, comptant 72 succursales en opération au Canada et aux Etats-Unis et occupant maintenant une place prépondérante parmi les 70 compagnies d'assurance-vie, faisant des affaires dans notre contrée.

De 1950 à 1960, la BCN, notre plus importante institution financière, a connu un progrès marqué

La Banque Canadienne Nationale rend public ce matin son 86ième état financier. Comme il s'agit du rapport annuel de notre plus importante institution financière, nul doute que l'on se donnera la peine de le lire et, même, de l'examiner, afin qu'il en résulte un sentiment accru de confiance envers cet établissement bancaire qui contribue à rehausser notre prestige au sein de la finance anglo-saxonne. Un simple coup d'oeil permettra de voir que son actif global atteignait au 30 novembre 1960 $775,742,523, soit un chiffre record, comparativement à $439,550,113 en 1950, à la même date. Quant à ses dépôts, ils se totalisent à $727,307,564 et ses prêts atteignent les $346,378,-817, soit tous deux des chiffres faisant bien ressortir l'importance des services que cette banque rend à la population canadienne. Comme on trouvera ci-contre maintes données fort intéressantes se rapportant aux activités de la BCN, nous nous garderons donc d'analyser davantage son bilan. Nul doute que ses détenteurs d'actions le trouveront fort satisfaisant au point de l'approuver, à l'unanimité, lors de l'assemblée annuelle qui aura lieu au début de 1961 et, aussi, de réélire la même direction responsable de sa marche en avant, conjointement avec un personnel administratif fort compétent et des gérants constamment impatients d'aider à nos commerçants, nos industriels, nos fermiers et autres. L'élan futur envisagé dans l'économie québécoise fait présager un avenir prometteur pour la Banque Canadienne Nationale, l'institution financière la plus considérable au Canada français dont les titres sont fort bien vus non seulement par les investisseurs de notre race, mais, encore par les Anglo-Saxons. Est-ce à cause du fait qu'un montant de $15,000,-000 deviendra disponible le 1er mars 1964, en vertu d'un accord passé entre la direction et le gouvernement provincial? Fort possible!

Marcel CLEMENT

Dépôts et prêts, à la hausse

Le 86e rapport annuel de la Banque Nationale relatif à l'exercice clôturé le 30 novembre 1960 fait ressortir de nouveaux et importants progrès.

Les profits de l'exercice, en augmentation de $1,427,200 relativement à l'année précédente, sion pour impôts est passée de s'élèvent à $6,919,910. La provi-$2,080,000 à $3,035,000, et la somme affectée à l'amortissement des immeubles sociaux, de $776,-995 à $815,745. Les profits nets s'établissent à $3,069,164, à rapprocher de $2,635,714, soit une augmentation de $433,450. Ils sont l'équivalent de $3.07 par actio., sur la base du nombre moyen d'actions en cours durant l'exercice, en comparaison de $3.02 l'année antérieure.

Les versements aux actionnaires, soit $2 par action, y compris (contre 35 cents en 1959), se sont un dividende spécial de 40 cents chiffrés par $1,998,192, à rapprocher de $1,656,443 l'année précédente. Le solde des profits non-répartis est de $883,343, à comparer avec $812,317 au 30 novembre 1959, après le transport de $1,000,000 au fonds de réserve, ce qui en porte le montant à $33,000,000.

Le total des dépôts ayant augmenté de $30,365,511 depuis un an, atteint le chiffre sans précédent de $727,307,564. La somme des dépôts d'épargne de particuliers est passée de $416 millions à $422.8 millions.

L'actif de la Banque s'est accru de $32,361,108 et s'élève à $775,742,523, un nouveau sommet. Les disponibilités de caisse ressortent à $118,228,293, soit 16.19 pour cent du passif envers le public. L'actif rapidement réalisable se chiffre par 391,795,599 et représente 53.66 pour cent de ce même passif, contre 48.51 pour cent en 1959.

Les prêts courants et escomptes forment une somme de $346,378,817 à rapprocher de $368,240,729 à la clôture de l'exercice antérieur. Les prêts hypothécaires assurés aux termes de la loi sur l'habitation s'élèvent à $25,647,219, en comparaison de $24,337,632 un an auparavant. Les placements de la Banque, en augmentation de $83,887,723, se totalisent par $266,104,733.

On trouvera ci-dessous les principaux postes du bilan des deux dernières:

	1960	1959
PASSIF		
Total des dépôts	727,307,564	696,942,053
Passif envers les actionnaires	43,883,343	42-429,381
ACTIF		
Actif rapidement réalisable	391,795,599	339,105,231
Prêts courants et escomptes	346,378,817	368,240,729
Immeubles sociaux	10-003,530	9,612,142
Actif total	775,742,523	743,381,415

Bourse de Montréal

Les papeteries, mieux soutenues que les industriels

MONTREAL — La Bourse de Montréal et la Bourse Canadienne ont fermé à la baisse hier. La séance a été peu animée et les variations se limitaient à des fractions.

Canadian Breweries a été particulièrement en faveur, haussant d'un point. Dans le compartiment des mines, Hudson Bay et Consolidated Smelters ont décliné tandis que International Nickel a progressé.

Les affaires ont porté sur 92,200 valeurs industrielles et sur 134,100 actions minières et pétrolières. Des 225 valeurs transigées, 58 ont progressé, 68 ont décliné et 99 sont demeurées inchangées.

Fruits et légumes

Prix payés par les marchands en gros de fruits et légumes au Marché Central, Ces prix sont fournis par le Service de l'horticulture, division de l'inspection, ministère provincial de l'agriculture, 406 est rue Craig, Montréal.

POMMES : McIntosh 2.00-2.25, belles, de frigidaire 2.50-2.75, quelques-unes 3.00, tombées 1.00-1.25, Fameuses 1.50 le minot (approvisionnements environ 500 minots).

BETTERAVES : 1.00-1.25 les 50 lb.

CAROTTES : 90-1.00 les 50 lb.

CHOUX : 70-75c les 50 lb, rouges ou savoie 1.00 la doz.

CHOUX CHINOIS : 90-1.00 le cageot.

NAVETS : No 1, 90-1.00, No 2, 65-75c les 50 lb.

OIGNONS : No 1, 1.10-1.25, rouges 1.35, type espagnol 1.40-1.50 les 50 lb.

PANAIS : 1.50-1.60 le minot.

PATATES : No 1, 1.60-1.75, No 2, 1.45-1.50, jumbo 2.00 les 75 lb.

POIREAUX : 50-60c la doz.

SALSIFIS : 1.00 la doz.

SARRIETTE : 50c la doz de paquets.

ARBRES DE NOEL : de 7.50 à 10.00 la doz suivant la grosseur.

Denrées alimentaires

MONTREAL — Cours des denrées transmis à Montréal, hier, par le ministère fédéral de l'agriculture :

trales de campagne, cageots du

Oeufs : prix de gros aux cenbois : extra-gros 51-52; A gros 47-48; A moyen 37-38; A poulette 35-36; B 36; C 22. Arrivages 35.

Beurre : arrivages courants, admissible 63 5-8; de stockage, non-admissible 63 1-2; frais, de crémeries, enveloppé 64 1-2 - 65 1-2; frais en gros, admissible 64; de stockage, non-admissible 63 1-2.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québécois blanc 31; blanc 32 1-4; coloré 32 1-4.

Pommes de terre: Québec, nouvelles 1.75-1.85 les 75 livres; N.-B. 1.90 - 2.00 les 75 livres; 1.25-1.30 les 50 livres; P.E. 2.00-2.15 les 75 livres; 1.50-1.60 les 50 livres.

Cours des grains

CHICAGO — Le soya a fait belle figure hier à la Bourse des grains de Chicago, mais les autres céréales présentaient une tendance générale à la baisse.

WINNIPEG — La séance a été peu animée hier à la Bourse des grains de Winnipeg.

Le lin a suscité un certain courant d'intérêt et a fait bonne contenance. Les prix de l'avoine et de l'orge étaient stables. Le seigle a varié dans les deux sens avec de légers écarts.

A noter ...

Rexspare Minerals & Chemicals a fait savoir à la Bourse Canadienne qu'en vertu d'un accord, en date du 6 octobre 1960, Jacksen & McFadyen Securities Limited, au nom d'un client, a souscrit ferme 250.000 actions à 18 cts l'action, payables sur-le-champ. Après l'émission de ces valeurs, il y aura 5,500,000 actions en circulation et il en restera 1,000,000 dans le trésor de l'entreprise.

-O-

International Nickel Co. of Canada Ltd. a notifié la Bourse de Montréal qu'il a été émis 30 actions en vertu du plan d'option sur des actions de l'entreprise, en faveur de ses employés-clé; ce qui porte le total en cours à 29,195,278 actions.

-O-

Northern Quebec Power Company Limited a fait savoir à la Bourse Canadienne que 25 actions de 1er privilèges, 5 1-2%, d'une valeur au pair de $50,000 ont été achetées et annulées; il en reste en cours 46,780.

Marché aux bestiaux

MONTREAL — Les prix des bouvillons, des veaux, des agneaux et des moutons équivalaient à ceux de la semaine dernière aux marchés à bestiaux de la métropole ce matin.

Bouvillons : de choix $23-23.75; moyens $20-22.75; communs $17-19.75; génisses de qualités moyenne et commune $12-17.75, moyenne $19.

et quelques-unes de qualité

Vaches : bonnes $14.75; moyennes $13.75-14.50; communes $12.75-13.50.

Veaux: bons et de choix $29-30; communs $22-26; veaux d'herbe et de chaudière $14.50-15.50; sujets pour fins d'engraissement $18.

Au marché de l'Ouest 26 porcs et truies ont été offerts; aucun arrivage au marché de l'Est. Il n'y a pas eu de prix d'établis.

Moutons de bonne qualité $18-19; de qualité moyenne $13-17.50.

Les agneaux étaient de $4 à $8.50 suivant leur qualité.

Cours de l'or

PARIS. — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 3970 NF sur le marché libre de l'or français. L'aigle, pièce d'or américaine de $10, cotait 101.20 NF.

LONDRES. — Cote de l'once d'or fin en argent américain sur le marché européen : $35.45 à l'achat et $35.60 à la vente. Prix de l'once de Troyes à la Bourse londonienne des lingots : $35.52 7-25 253 shillings, 1 penny.

Cours des changes

New-York, dollar, .97 15-16
Angleterre, livre: cable, chèque, 2.7480
France, franc, .1998
Belgique: franc, belga, .0198
Italie, lire, .001582
Espagne, peseta, .0164
Suisse, franc, .2276
Hollande, florin, .2599
Norvege, couronne, .1374
Danemark, couronne, .1422
Suède, couronne, .1895
Allemagne, reichsmark, .2349
Tchecoslovaquie, couronne, .1361
Mexique, peso, .0796

Bourse de New-York

Les ferroviaires, plus résistants que les industriels à Wall Street

NEW-YORK — Le marché a légèrement décliné hier. Les sidérurgiques se sont effrités de même que les avionneries. Les automoteurs par contre, ont progressé. Les produits chimiques, les tabacs, les produits électroniques et les métaux communs présentaient une allure irrégulière.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a baissé de .50 à 219.10.

Le virement a été de 3,630,000 actions. La Bourse américaine présentait une allure irrégulière tandis que le marché des valeurs canadiennes a fait bonne contenance.

Cours du dollar

MONTREAL — Le dollar américain à un escompte de 2 pour cent en devises canadiennes, en progrès de 1-8, hier, à la fermeture.

La livre sterling a haussé de 5-16 à $2.75 1-16.

Le dollar américain: offert 97 31-32; demandé 98 1 32.

Bourse de Londres

Bon début de semaine

LONDRES. — La semaine a fort bien débuté à la Bourse londonienne et la plupart des compartiments ont marqué des avantages appréciables.

Les valeurs de tout repos étaient quelque peu en demande et la plupart des titres ont légèrement progressé. Le marché des dollars donnait suite aux gains enregistrés à Wall Street vendredi.

La plupart des sidérurgiques ont ajouté quelques pence et les pétroles ont maintenu une allure ferme.

L'activité n'était pas fiévreuse sur la liste des aurifères et les quelques cuprifères qui ont bougé ont marqué une légère avance.

Marché des oeufs et des volailles

Prix cotés le 14 décembre 1960

Prix des oeufs

	A Ex-Gr	A Gr	A Moy	A Petits	A Pee-Wee	B	C
AUX PRODUCTEURS	40	36	29	27	9	38	14
Montréal	41	38	31	29	10	30	16
Trois-Rivières	41	38	33	30	—	30	16
	39	36	33	30	8	28	15
Sherbrooke	42	38	34	31	10	31	17
AUX DETAILLANTS	53	49	43	41	—	42	26
Montréal	56	52	46	44	—	45	29
AUX CONSOMMATEURS	60	55	48	47	—	48	32
Montréal	63	59	52	51	—	52	35
PRIX DES OEUFS SUR PLACE	48	44½	38	36	16	36	22

Prix des volailles

VIVANTS NO 1 AU PRODUCTEUR

Poulets à griller et à frire		20-20½
Poulets	4 livres et moins de 5	20½
	5 et moins de 6	21
	6 et plus	24-27
Poules	moins de 4 livres	12-13
	4 et moins de 5	13-14
	5 et plus	20-22
Jeunes dindons	moins de 10 livres	34-35
	10 et moins de 20	36-38
	20 et plus	32-33
Dindons adultes	moins de 20 livres	—
	20 et plus	30-31
Canards		—
Oies		—

ABATTUES AU PRODUCTEUR

		A	B
Poulets à griller et à frire		25-26	20-21
Poulets	3½ livres et moins de 4	25-27	21-22
	4 et moins de 5	27-28	23-24
	5 et moins de 6	31	27
	6 et plus	34	31
Poules	moins de 4 livres	15-17	12-14
	4 et moins de 5	22-23	19-20
	5 livres et plus	29-30	26-27
Jeunes dindons	moins de 9 livres	—	—
	9 et moins de 18	—	—
	18 et plus	—	—
Dindons adultes	moins de 18 livres	—	—
	18 et plus	—	—
Canards		—	—
Oies		—	—

EVISCEREES, EN VRAC

Gros au détail		
Poulets à griller et à frire		33-34
Poulets	3 livres et moins de 4	34-35
	4 et moins de 5	37-39
	5 et moins de 6	41-44
	6 et plus	—
Poules	moins de 3 livres	25-26
	3 et moins de 4	27-32
	4 et plus	37-42
Jeunes dindons	moins de 8 livres	49-51
	8 et moins de 16	—
	16 et plus	—
Dindons adultes	moins de 16 livres	—
	16 et plus	—
Canards		—
Oies		—

S'il s'agit d'emballages réguliers, ajouter 2-3

COMMENTAIRES SUR LE MARCHE

La semaine dernière, la demande pour les oeufs Extra Gros et Gros fut stable et les prix se sont raffermis. Il n'y eut pas de changement dans les prix des autres catégories alors que les arrivages étaient suffisants. Au début de cette semaine, le marché était à peu près stable et les prix des oeufs A Moyens et A Petits plus coulants.

La demande pour les poulets à griller fut passablement bonne et les faibles arrivages se sont facilement vendus. Les ventes de poules et de poulets lourds furent tranquilles. Les dindons se sont bien écoulés à des prix plus élevés.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la Presse Canadienne

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Valeurs inscrites					
Anglo Nfld	920	$6⅝	6½	6⅝	+ ⅛
Arno	500	3	3	3	— ½
Atlas Telef	[illegible]	46	46	46	—1
Augustus	2355	33	32	33	— ½
Avalon Tel	285	$7¼	7¼	7¼	
Bateman	4000	7	7	7	
Belliechas	3500	19	19	19	+ ½
Bell Chib	500	3	3	3	+ ½
Blue Bonnets	710	$7	7	7	— ¼
Bonnyvle	4500	17	16	16	—2
Burnt Hill	4900	8	7	[illegible]	
Calumet	1100	[illegible]			
Can Inv	50	$28¼	28¼	28¼	— ⅛
Cdn Kodiak	200	[illegible]			
Canorama	500	12	11	[illegible]	
Cassiar	2500	$12¾	12	[illegible]	
Catelli A	100	$40	39⅛	39⅛	
Cent Man	2249	11½	11½	11½	
Chemalloy	7025	220	215	220	+5
Choss	500	3	3	3	
hib Cpr	1000	9	9	9	+1
Chipman	1000	5	5	5	
Cleveland	1300	6½	6½	6½	— ½
Cominga	2000	3	3	3	
C Que Yell	4500	4½	3½	3½	— ½
Crus Pete	200	115	115	115	
Daltens	200	50	50	50	
Dome	175	$24	24	24	
D Oilcloth	100	$20¾	20¾	20¾	— ¼
Emp Oil	500	3½	3½	3½	
Falcon	250	$38	38	38	+ ⅜
Fano	13000	2	2	2	
[illegible]y	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	+3
Fundy	1500	3½			
[illegible]ty	2000	19	19	19	+3
Gaspe Oil	500	3	3	3	— ½
Gold Age	2200	36	36	36	
Haitian	6500	2½	2½	2½	— ½
Inland Ch	3000	110	110	110	+5
Labrador	200	$17½	17½	17½	— ½
Lith Corp	4400	45	44	44	—1
Massval	500	10½	10½	10½	+1½
McIntyre	100	$27¾	27¾	27¾	+ ⅛
Melchers pr	205	$11½	11½	11½	— ¼
Merrill	2100	45	45	45	
MR Dairies	215	$6⅛	6⅛	6⅛	
N Formaq	1000	4½	4½	4½	— ½
N Jack L	2000	3	3	3	
N Santiago	1500	2½	2½	2½	
NW AMulet	2000	9	9	9	
NA Rar M	1600	27	27	27	+2
NQ Pow	23	$24	24	24	
Opemisca	1000	7	7	7	
Opemiska	100	525	525	525	+20
Pac Atl Inv	200	250	250	250	—10
Paudash	2200	20	20	20	
Pitt Gold	1500	3	3	3	—1
Porcupine	10000	11	10½	11	
Power Cp 2 pr	5	$57	57	57	
Que Cobalt	1950	230	220	230	+11
Que Oil	2200	1	1	1	
Que Smelt	1000	8	8	8	
Que Phone	25	$35	35	35	
Que Ph 5½ pr	50	$21	21	21	
Red Crest	2000	2	2	2	
Ruby Foos	100	260	260	260	
Ruby Foo wt	200	55	55	55	—20
St L Colum	660	535	530	530	—5
Shop Save	400	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Sobeys	160	$13	13	13	
S Dufault	1000	10	10	10	
Titan	800	10½	10½	10½	— ½
Tr C Corp	1481	$31	30½	31	+1
Trebor	3500	3	3	3	
U Asbest	500	360	360	360	+5

American Stock Exchange

Cours fournis par LA PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Anacon	2700	⅜	⅜	⅜	
Brazil	4400	3¼	3⅛	3⅛	
BA Oil	1800	28⅛	27⅞	28⅛	+ ¼
Bunk Hill	100	10	10	10	
Burry Bis	2300	21	20⅝	20¾	
Can So Oil	8600	2¾ 2	11-16	2 11-16	—1-16
Can Marc	1008	5⅛	5	55	
Chesebro	1200	45	44½	44½	— ¼
Con M and S	900	20½	20	20	— ⅜
Creole	5300	28⅜	27¾	28⅛	— ¼
Crown CP	700	11	10⅞	11	+ ⅛
Dev-Pal	15200	7-16	7-16	7-16	
Dome Exp	2600	7 6	13-16	7	+3-16
Duke Pow	200	50⅛	50⅛	50⅛	+ ⅛
El Bond	6400	23½	23⅛	23⅜	— ⅛
Ford Can	125	138	137	138	+4
Ford Ltd	3200	20	19⅝	19⅞	
Gldfld	2800	13⅜	13⅜	13⅜	— ⅛
Hollinger	2400	19⅞	19½	19⅞	+ ⅛
Imp Oil	2000	36⅛	35⅞	36⅛	+ ⅜
Jupiter	4500	1 15-16	1 13-16	1⅞	+1-16
L Shore	100	37⅛	37⅛	37⅛	+ ⅛
Massey F	4200	11	10½	10½	— ½
Mead John	2900	155⅜	151	151	— ¼
Mesabi	800	83½	81½	81½	—1½
Min Corp	200	12½	12½	12½	
Molybden	2600	39⅛	38⅝	38⅝	+ ⅛
Nat Pete	15700	1 9-16	1½	1½	
NJ Zinc	3800	20⅛	19½	19½	— ½
Nipissing	2800	¾	11-16	11-16	—1-16
Pac Pete	10800	9 15-16	9¾	9¾	
Pac Pete w	200	6⅛	6	6⅛	
Pantepec	10400	9-16	½	½	—1-16
Pow Corp	100	47⅛	47	47	
Pratt-L	200	62	61½	61¾	+ ¾
Sher Wms	500	129	128	129	+2
So Pen O	400	30⅝	30	30⅛	
Std Oil Ky	300	67	66	67	+1½
Technclr	12600	11¾	11½	11⅝	
Trns Lux	2200	16¼	15	15⅜	—1¼
Tr-Cont wt	1600	24⅞	24½	24¾	+ ⅜
Waco Alr	100	3½	3½	3½	
Wr Harg	4100	1⅛ 1	1-16	1⅛	+1-16

Moyennes des obligations à N.-Y.

	20rr	10in	10ut	10frn	10ly
Lundi	77.5	96.0	85.2	84.1	91.4
Vendredi	77.4	95.9	85.0	83.9	91.4
Sem. pass.	77.2	96.0	85.0	84.1	91.1
Mois pass.	77.6	95.8	85.8	83.8	91.3
Annee pass.	75.2	91.8	82.8	85.5	92.7
1960 haut	78.8	96.3	87.2	86.4	92.9
bas	75.2	91.4	81.9	83.7	87.5
1959 haut	82.8	94.8	86.2	86.2	92.7
1959 bas	74.8	90.8	80.8	84.0	87.4

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Net
U Corp A	25	$27⅛	27⅛	27⅛	+2⅛
[illegible]rop	9500	140	135	140	
Ventures	100	$30⅛	30⅛	30⅛	+ ⅛
Virginia	3000	6½	6	6	
Wendell	18500	3	2½	3	+ ½
Westville	1500	3	3	3	
Valeurs non inscrites					
Alta Trnk A	730	$24⅞	24½	24⅞	+ ⅛
Beatty	700	57	7	7	+ ¾
Camp Chib	100	605	605	605	+5
C Dom Sug	231	$16¼	16¼	16¼	
C Dev	700	445	440	445	
Cent Del Rio	500	500	500	500	—5
Cons Paper	785	$40½	40⅛	40¼	+ ⅛
Ford	25	$136	136	136	+3½
Hillcrest	200	450	450	450	
Hollinger	275	$19¼	19⅛	19⅛	— ⅛
Int Paint 6p	100	$18	18	18	—2
Kerr Add	1050	$12⅛	11⅞	11⅞	— ⅛
Loblaw A	75	$29⅛	29⅛	29¼	
Loblaw B	75	$31	31	31	
Moore	215	$47¼	46⅝	47¼	+ ⅜
Murray	500	57	57	57	+2
Steep R	950	635	630	630	—20
T Fin A	130	$37	37	37	
Trans Mt	100	$9¾	9¾	9¾	
Union Gas	400	$15	15	15	+ ⅛

TOTAL DES VENTES :
Industriels : 92,200
Mines et petroles : 134,100

Valeurs des gouvernements, municipalités et corporations du Canada

Achats—Ventes—Cours

Exécution des commandes de Bourse

Service Français:
Claude Allaire **Jean-Louis Lord**

Wood, Gundy & Company
Limited
360 ouest, rue St-Jacques, Montréal
Téléphone: VIctor 5-2131

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Fondée en 1874

EXPOSÉ DE LA SITUATION

au 30 novembre 1960

ACTIF

Billets de la Banque du Canada et dépôt à la Banque du Canada	$ 65,383,063
Numéraire, billets d'autres banques et dépôts dans d'autres banques	7,978,243
Chèques et autres effets en transit (montant net)	44,866,987
DISPONIBILITÉS de CAISSE (16.19% du passif envers le public)	$118,228,293
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement du Canada et par des gouvernements provinciaux du Canada, dûment amorties	242,459,401
Autres valeurs mobilières, ne dépassant pas le cours actuel	23,645,332
Prêts à demande ou à court terme garantis, à des agents de change ou à des courtiers en valeurs de placement	7,462,573
ACTIF RAPIDEMENT RÉALISABLE (53.66% du passif envers le public)	$391,795,599
Prêts commerciaux et autres prêts	346,423,107
Prêts hypothécaires assurés aux termes de la Loi nationale sur l'habitation (1954)	25,647,219
Immeubles sociaux	10,003,530
Engagements de clients en raison d'acceptations, de garanties ou de lettres de crédit (contre-partie du passif)	1,780,958
Autres éléments d'actif	92,110
	$775,742,523

PASSIF

Dépôts

L'actif de la Banque Royale au chiffre-record de $4,296,822,250.00

BOURSE DE TORONTO

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Abitibi	575	$38⅞	38¾	38¾	+ ¼
Abit pr	255	$23¾	23¾	23¾	
Acad-Atl	465	$14	14	14	— ⅜
Acad-Atl A	225	$19⅛	19⅛	19⅛	
Agnew-S	150	19¼	19¼	19¼	+ ¼
Alta Dist	400	190	190	190	
Alta Dis w	500	59	59	59	+4
Alta Gas	6525	$24⅛	24¼	24¾	+ ½
Alta Gas w	1878	810	765	810	+35
Alta Nat Gs	1960	$14⅜	14⅛	14⅛	— ¼
Alg Cen	250	$16¼	16¼	16¼	
Algoma	1220	$32⅜	32¼	32½	— ¼
Algonq pr	275	$18¾	18¾	18¾	
Algonq wts	500	200	200	200	—25
Alumini	4978	$31¼	30⅞	31	
Alum 1 pr	450	$21¼	21¼	21¼	— ¼
Alum 2 pr	160	$45⅜	45	45⅜	+ ⅜
Analog	690	305	300	305	+5
Argus	530	$33⅜	33⅜	33⅜	— ⅛
Arug 2.50pr	170	$48	47½	47½	— ⅝
Atlas Steel	440	$21¼	21½	21¾	+ ⅛
Auto Elec	90	$15½	15½	15½	
Bank Mont	500	$57½	57	57⅜	+ ⅛
Bank NS	579	$66¼	65⅝	66⅛	+ ⅛
Bath Pow A	z12	$41½	41½	41½	
Beatty	1920	$7	6¾	7	+ ⅛
Beav Lb A	z25	$18½	18½	18½	
Bell Phone	1920	$47½	46⅞	47⅛	+ ¼
Bowater pr	50	$47½	47½	47½	+ ¼
Brazil	2156	370	360	360	—10
Br Tnk	z50	$5⅞	5⅞	5⅞	
BA Oil	2477	$27½	27¼	27½	+ ⅛
BCE 4¼pr	z20	$40¾	40¾	40¾	
BCE 4⅝pr	85	$91	90⅝	91	
BCE 5½pr	z30	$52	52	52	
BC Forest	301	$11	11	11	— ⅛
BC Pack B	z25	$14¾	14¾	14¾	
BC Pow	1730	$35⅞	35⅜	35¾	+ ¼
Brockville	100	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
Bruck A	200	$7¾	7⅜	7¾	
Bruck B	z25	210	210	210	
Build Prod	z26	$31½	31½	31½	
Burlington	z30	$14⅜	14⅜	14⅜	
Burns	1140	$11¾	11⅜	11¾	— ⅛
Cal Pow	4076	$23	22⅝	22⅝	
Can Cem	157	$25¼	25¼	25¼	— ¼
Can Cem pr	z2	$27	27	27	
CI Fndry	525	$18¾	18	18¼	+ ¼
Can Malt	60	$63½	63	63½	+ ½
C Pack A	25	$49	49	49	+ ¾
C Pack B	110	$48	48	48	
Can Perm	240	$53⅛	53	53⅛	+ 1⅛
C Safe 4 pr	z20	90	90	90	
Can Wire B	630	$7	7	7	— ¾
C Bank Com	785	$57⅞	57	57	— ⅛
Cdn Brew	3682	$43¼	42½	43¼	+1
C Br Alum	z18	$8	8	8	
CBAL A wts	105	225	225	225	—15
CBAL B wts	220	235	235	235	
Cdn Can A	z50	$13¼	13¼	13¼	
Cdn Celan	300	$23½	23⅜	23⅜	— ⅝
C Cel $1 pr	100	$19⅞	19⅞	19⅞	+ ⅞
C Cel 1.75 pr	125	$32⅞	32¾	32⅞	+ ⅜
C Chem	200	56			
C Chem wts	450	195	190	195	+5
C Collieries	z50	$6⅜	6⅜	6⅜	
C Curt W	1100	90	87	87	—3
C Fairbks A	z25	$10¼	10¼	10¼	
C Fairbks B	z50	$7½	7½	7½	
CF Prod A	100	$15	15	15	+ ¼
CF Prod pr	78	$84	84	84	
C Husky	12638	425	415	425	+15
C Husky w	1220	135	125	130	+5
CHydro Cr	267	$10	9¾	10	—10
CDN Ind G	2225	390	390	390	+5
CIL	130	$14¼	14¼	14¼	+ ⅛
C Marconi	200	55	5	5	— ⅛
Cdn Oil	186	$21½	21½	21½	+1⅛
Cdn Oil $	z20	$99	99	99	
CPR	5345	$21¾	21⅜	21¾	+ ¼
Cdn Pet pr	216	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Cdn Tire	95	$34	34	34	
C Tire A	525	$34½	34	34½	+ ½
CWN Gas	z20	$15¾	15¾	15¾	
C Westng xd	200	$34	34	34	+1
Chat-Gal	z5	$22½	22½	22½	
Col Cell	725	390	390	390	
Conduits	100	$11½	11½	11½	
Con Baks	400	$7½	7½	7½	— ½
Con Gas	2670	$15½	15¼	15⅜	— ⅛
Con Gas B	10	$105	105	105	
Corby vt	z10	$15¾	15¾	15¾	
Cosmos	100	$11½	11½	11½	+ ¼
Crain RL	400	17	17	17	+ ½
Crown Zell	250	$50	50	50	
Crush Int	400	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Dist Seag	2737	$32½	32¼	32½	+ ½
D Bridge	785	$15¾	15¾	15¾	— ⅛
D Dairies	297	$13⅛	13⅛	13⅛	— ¼
Dom Elect	z55	$5⅜	5⅜	5⅜	
D Fndry	850	$43¼	43	43⅛	— ⅛
D Magnes	200	$7	7	7	
Dosco	100	$10¼	10¼	10¼	+ ⅛
Dom Stores	360	$65	64¾	64¾	
Dom Tar	726	$14⅛	14⅜	14⅜	+ ⅛
Dom Tar pr	z25	$14⅜	14⅜	14⅜	
Dom Text	474	$9⅞	9⅞	9⅞	
Fam Play	z215	$18	17¾	18	
Fed Grain	z15	$48	48	48	
Ford US	z20	$65	65	65	
Ford Com	110	$137	136	137	+5½
Fraser	165	$22¼	21¾	22¼	+ ¼
Gatineau	487	$36¾	36½	36½	—1
Gat 5½pr	z10	$106	105¼	105¼	
Gen Bake	z25	$7¼	7¼	7¼	
G Dev	1300	$11⅛	10¾	10⅞	+ ⅛
G Dynam	50	$41½	41½	41½	+ ⅝
GMC	z47	$41½	40¾	40¾	
GP Drill A	2100	58	58	58	
GS Wares	200	$7½	7¼	7¼	
Globe A	z50	$10⅝	10⅝	10⅝	
Goodyear	z5	$12	9	129	
Goodyear pr	100	$43½	43½	43½	+ ½
Grafton A	100	$14¼	14¼	14¼	+1½
GL Paper	82	$39½	39½	39½	+ ¼
GN Gas	250	$5⅝	5⅝	5⅝	+ ⅛
GN Gas wts	1800	60	57	57	—3
Great West	300	150	150	150	
Gr Wpg G	2880	$10½	10⅛	10½	+ ½
Gr Wpg vt	z38	$10	10	10	
Gr Wpg56 wt	80	330	330	330	
Gr Wpg 58wt	420	280	245	260	+40
Greening	z15	275	275	275	
Greyhnd	150	$12	12	12	
Hardee	1660	$11¾	11¾	11¾	
Hard Carpet	200	$11⅛	11½	11½	— ¼
Hi-Tower	z50	$9½	9½	9½	
Horne Pf	950	345	325	345	+20
Hur Erie	475	$63	63	63	+1
Imp Bank	715	$65	64⅛	65	+1
Imp Invst A	800	$10⅜	10¾	10¾	
I Inv 125 p	z145	$18¾	18¾	18¾	
Imp Oil	6115	$35¼	35⅛	35¾	+ ⅜
Imp Tob	570	$13½	13½	13½	
Ind Accep	705	$43⅜	43¾	43¾	— ⅛
I Ac wts	30	$18¼	18¼	18¼	— ½
Inglis	275	410	410	410	+10
Inland Gas	450	415	410	410	
Inland gas pr	z20	$16½	16½	16½	
Int Util	35	$35⅜	35⅜	35⅜	— ¼
Int Util pr	125	$41¼	41¼	41¼	+ ¼
Interprov	225	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
Inter PL	1150	$61½	61½	61½	— ⅛
Int Sti P	800	270	260	260	—10
Inv Syn A	1585	$31½	31¼	31⅛	— ⅛
Jefferson	815	$6⅜	6¼	6⅜	+ ¼
Jockey C	7930	235	230	235	+5
Jock CB pr	z10	$9¼	9¼	9¼	
Jock wts	2400	37	34	37	+2
Kelly DA	100	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
Kelly wts	1800	220	205	220	+15
Kelvinator	400	$6¾	6¾	6¾	
Labatt	165	$29¾	29¾	29¾	
Lafarge	125	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Lakeland	z125	190	190	190	
Laura Sec	375	$15⅝	15⅝	15⅝	— ¼
Lob Co A	285	$29¼	29	29¼	+ ¼
Lob Co A w	145	755	755	755	+20
Lob Co B	578	$31½	30¾	31½	+ ½
Lob Co pr	40	$47½	47½	47½	+ ⅜
Lob GB pr	25	$31⅜	31⅜	31⅜	+ ¼
MB PR	1587	$15½	15⅜	15½	
M Leaf Mill	200	$14¾	14⅝	14⅝	— ⅜
Mass-F	6659	$10¾	10½	10½	— ¼
Mass-F 5½	80	$100½	100½	100½	— ½
Mid-West	3000	145	140	140	—10
Mill Brick	z50	220	220	220	
M Cont A	z25	$13¾	13¾	13¾	
Molson A	285	$23¼	23⅛	23⅛	— ⅜
Molson B	z40	$23	23	23	
Molson pr	43	$41⅞	41⅞	41⅞	— ⅛
Mont Loco	225	$12⅝	12⅝	12⅝	— ⅛
Moore	6348	$47⅜	46⅝	47⅜	+ ⅜
Nat Drug	225	$14⅜	14	14	— ⅛
Nat Drug pr	z25	$13½	13½	13½	
Nat Groc pr	75	$27½	27½	27½	— ½
N St Car	2230	$10⅛	10⅛	10⅛	
Nat Trust	26	$63	63	63	+2
NO NGas	265	$13	13	13	
Nor Phone	400	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
NW Util pr	60	$75	75	75	
Office Spec	z25	$12¾	12¾	12¾	
Ont Loan	500	$27½	27¼	27½	— ½
Oshawa A	100	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
Overland pr	z25	$8⅞	8⅞	8⅞	
Page-Hers	1110	$24⅛	24¼	24⅜	+ ⅛
Pbina	200	$7⅞	7⅞	7⅞	
Penmans	45	$29	29	29	
Pow Corp	140	$45¾	45¾	45¾	— ¼
Premium	550	215	215	215	—5
Pres Elect	2000	8	8	8	—1
Provo Gas	3209	$5¼	5	5	— ¼
QN Gas un	75	$38½	38	38	—1
QN Gas wts	350	130	130	130	
Reichold	100	14	14	14	—1
Roe AV Can	275	460	460	460	
Royal Bank	848	$71	70⅞	71	+ ⅛
StL Cem A	z50	$10⅝	10⅝	10⅝	
StL Corp	1030	$17¾	17¾	17¾	
Salada-S	2995	$11	10⅝	11	
Salada wts	630	535	525	525	—35
Selkirk A	300	405	405	405	+15
Seven Arts	2975	$9⅛	8⅝	9	— ¼
Shawin	2689	$27	26¾	26⅞	
Shawin A	175	$27	27	27	—2½
Shawin A pr	z120	$40½	40½	40½	— ½
Shawin B pr	47	$46	46	46	— ¼
Sicks	100	$24	24	24	
Silverwd A	110	$10⅞	10⅞	10⅞	— ⅛
Silverwd B	z15	$11¾	11¾	11¾	
Simpsons	475	$27½	27½	27½	+ ¼
SKD Mfg	100	265	265	265	
Somville pr	25	$50¾	50⅞	50¾	— ⅜
Southam	345	$21⅜	21¼	21⅜	— ⅛
Spartan	15700	68	62	65	—4
St Pav	450	$13¾	13¾	13¾	
St Wire C	1500	41	40	40	—5
Stedman	50	$33	33	33	
Steel Can	320	$66	65½	66	+ ½
Steinbg A	250	$18¾	18¾	18¾	— ¼
S Propane	z5	$15¾	15¾	15¾	
Suptest ord	200	$13	13	13	
Texaco Can	315	$57	56½	56½	— ⅜
Texstar	89151	101	101	101	+1
TT Can A	z50	480	480	480	
TT Tailors	325	$11	11	11	—1½
Tor-Dom Bk	1697	$58	57⅝	57⅞	
Tor Iron A	2100	$13	13	13	
Tor Star pr	40	$57⅜	57⅜	57⅜	
T Fin A	1155	$37½	37	37	— ¼
T Fin B	35	$37	37	37	+ ¾
T Fin wts 56	100	12	12	12	
T Fin wts 57	330	225	225	225	+15
Tr Can PL	5005	$19	18⅝	19	+ ⅜
Trans-Mt	2490	9¾	9½	9⅝	
Trans PPL	z25	$16½	16½	16½	

COURS FOURNIS PAR LA PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Un Gas	1200	$15	14⅞	15	+ ⅛
Un Gas A pr	50	$53	53	53	+ ½
U Corp A	50	$27⅜	27⅜	27⅜	+ ⅜
Un Steel	300	$6½	6¼	6¼	
Vanadium	500	120	115	115	—15
Venez Pw	275	40	40	40	
Walk GWxd	1890	$39	38⅞	39	— ⅛
Westeel	100	$10	10	10	+ ⅛
W Cop wts	100	35	35	35	+5
West Groc A	100	$35	35	35	—1½
Weston A	1543	$39½	38¾	39½	+ ¼
Weston B	445	$41½	41¾	41¾	+ ⅛
West A wts	1280	$17	14⅝	16¾	+ ¼
White Pass	300	$5½	5½	5½	— ⅛
Wood Alex	z50	495	495	495	
Wood J A	100	$22¾	22¾	22¾	— ¼
Woodwd A	300	$15½	15⅛	15⅛	— ⅛
Zenith xd	100	210	210	210	—5
Curb					
Ang Can	1000	$39½	39⅜	39⅜	+ ⅛
Anglo-Nfld	837	$5¾	6½	6¾	+ ⅛
Asbestos	225	25	25	25	+ ½
CD Sug	180	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ⅜
CG Inv	550	$28½	28	28¼	— ½
C Ingersoll	50	$40	40	40	
C Paper	1335	$40⅝	40	40¼	+ ¼
Dupont	155	$20¼	20¼	20¼	— ⅛
Int Pap new	155	$30	30	30	+ ¼
Int Pap	2950	$14	12⅝	14	+1¾
Lob Inc	2950	$14	12⅝	14	+1¾
MO Paper	350	$30½	30½	30½	+1½
Ogilvie pr	z5	$140	140	140	
Price Br	860	$38⅛	37¾	38	
Third CG Inv	100	$6¼	6¼	6¼	
PETROLES					
Alminex	28640	145	136	144	+4
Am Leduc	32700	7	6½	7	+ ½
Anchor	1500	8	7	7	
Asamera	1100	29	29	29	—1
Bailey SA	200	500	495	500	
Bailey S pr	100	18	18	18	+ ¼
Calalta	2475	22¾	21	22¾	+1¾
Cal Ed	225	$13½	13½	13½	
Calvan Con	600	315	315	315	
Calvert	1000	29	29	29	
Camerina	500	130	130	130	—5
C Oil Lds	4500	80	75	80	+7
C Oil L wts	1100	5	4	4	—1
CS Oil wts	500	5½	5½	5½	
CS Pete	500	265	265	265	+5
Cdn Dev	3550	450	440	450	
C Ex Gas	6825	156	151	151	—3
C Homestd	6475	64	64	64	—1
C Superior	1275	$10⅝	10⅜	10⅝	
Cent Del	726	505	500	500	
Charter Oil	1400	76	75	76	+2
Commoil	2000	130	130	130	—5
C Dragon	3000	14	13½	13½	— ½
C Mic Mac	7200	180	176	176	—4
C West P	400	2e65	260	260	
Dev-Pal	8100	41	40	40½	—2½
Dome Pete	1220	690	685	690	+25
Dynex	4200	4	4	4	
Dynamic	4000	48	45	47½	+2
Fargo	923	271	271	271	
Gr Plains	150	900	900	900	+10
Home Oil A	1235	765	760	760	
Home Oil B	1125	720	710	720	+10
HB Oil G	2640	885	870	885	+5
Jupiter	1000	190	186	190	+15
Marigold	1000	5	5	5	—1
Medal	17518	157	150	157	+3
Midcon	2100	28	27	28	+1
Nat Pet e	2300	157	146	155	+10
N Cont	3600	22	21	21	—1
Northcal	7425	5½	5	5½	
NCO wts	500	26	26	26	—2
Northld	4980	10	7½	7½	—2½
Pac Pete	3153	970	955	965	+20
Pamoil	4100	31	30	31	
Permo pr	9600	42	41	41	— ½
Petrol	3500	56	55	55	—1
Phillips	600	39	38	38	
Place	2700	30	30	30	
Prairie Oil	100	160	160	160	+5
Provo Gas	7650	182	179	180	—2
Ranger	1000	77	76	77	+2
Reef Expl	1000	3½	3½	3½	— ½
Rocky Pete	1743	3½	3½	3½	
Sapphire	700	48	48	48	+ ½
Sapph debs	30	$42½	42½	42½	+1½
Sarcee	500	67	67	67	
Secur Free	500	385	380	380	+5
South U	9000	12	11½	11½	— ½
Spooner	3000	9	9	9	
Stanwell	500	25	25	25	
Tidal	4000	43	40	42	+3½
Trans Can	1200	45	43	43	
Triad Oil	800	180	175	180	+5
U Canso vt	700	72	72	72	—3
Un Oils	5100	110	107	110	+2
Wayne	500	6	6	6	+ ½
Wespac	1500	12	12	12	+ ½
W Can OG	1600	93	92	92	+3
Wsburne	1900	48	44	48	+3
W Decalta	1287	80	80	80	+3
W Lease	400	315	315	315	
Curb					
Dalhousie	1000	14	14	14	
Yukon Con	4000	53	53	53	—2

TOTAL DES VENTES : 1,726,000

MINES

Abacus	$916	10	8	8	—2½
Acad Uran	625	5½	5¼	5½	
Advocate	600	290	290	290	
Agnico	5500	59	58	59	+1
Alba Expl	3000	4	4	4	—1
Am Nephe	5750	36	35	36	—2
Anacon	3333	43	41	42	— ½
Anglo Hur xd	150	810	810	810	+5
Ang Rouyn	2300	13	13	13	—1
Ansil	55202	19	17½	18	
A Arcadia	2200	28	28	28	
Atl C Cop	1000	114	110	114	
Atlas Yk	500	5½	5½	5½	
Atlin-Ruf	1000	8	8	8	+ ½
Aumaque	2000	6½	6	6	
Bankeno	1000	31½	31½	31½	— ½
Base Mets	18360	8½	7	7	— ½
Baska	1000	9½	9	9	— ½
B-Dug	9873	8	7	7	
Belcher	1900	49	48	49	—1
Bibis	1500	5½	5½	5½	+ ½
Bicroft	4977	60	60	60	
Bidcop	4000	9	9	9	
Black Bay	2050	6	5	5	— ½
Bouzan	1500	41	41	41	
Bralorne	922	610	610	610	+15
Broul Reef	1400	27	26	27	
Brunswick	400	290	285	285	—14
Buffad	10000	7	6	6	
Buff Ank	1550	146	145	145	+3
Bunker Hill	6000	10½	8½	9	
Cable	3000	12	11½	12	
Cadamet	900	8	8	8	
Camerina	500	130	130	130	—5
Camp Chib	4232	600	590	59	—10
Camp RL	410	$16	16	16	+ ¼
C Tungsten	3600	145	142	144	—1
Cdn Astoria	3000	6	6	6	
C Dyno	4480	53	51	52	—1
C Malart	500	34	34	34	+2
C N Inca	510	9½	9½	9½	+ ½
Cdn NW	11666	35	29	35	+5
Candore	553	9½	9½	9½	+1
Can-Erin	11500	53	52	52	—1
Casslar	905	$13	12½	12¾	— ⅛
Cayzor	870	22½	22½	22½	—2½
Cent Pat	11400	104	95	100	+5
Cent Porc	10500	13½	12½	13½	+1
Chester	9300	29	28	29	
Chib M	1200	46	44	44	—2
Chrom	130	430	430	430	
Coch Will	2600	355	345	350	—15
Comb Met	1000	20	20	20	+1
Conlagas	1550	61	61	61	
Conlaurum	600	67	67	67	—3
C Bellekeno	4000	4½	3	3	—1
C Beta G	500	5	5	5	
C Callinan	500	5½	5½	5½	
C Discovry	1900	365	360	360	
C Fen	1264	16	16	16	+1
C Hailiwl	38800	48	45	45¾	+1½
C Marben	13200	51	47	51	+6
C Marcus	1000	67	67	67	+2
Con M S	2287	$20	19½	19⅝	— ¼
C Mogul	2680	82	82	82	
C Mosher	1800	223	220	220	—5
C Northid	1100	24	24	24	— ½
C Regcourt	500	5	5	5	
C Sanorm	1000	6	6	6	+1½
Conwest	9015	440	380	390	—15
Coprand	1746	83	82	82	+1
Coulee	3700	28	28	28	
Cowich	1900	26	26	26	—1
Craigmt	1500	575	575	575	+25
Crowpat	2000	8	8	8	— ½
Cusco	4500	4	3½	4	+ ½
D'Aragon	10300	17	16	16	—1
De Cour	500	7	7	7	— ½
Deer Horn	6500	23	22	23	— ½
D'Eldona	1500	7	6½	6½	— ½
Denison	3706	970	925	930	—40
Dickenson	1420	330	320	325	
Dome	z50	$23¾	23¾	23¾	
Donalda	500	5½	5½	5½	— ½
Duvan	2600	8½	8	8	— ½
East Mal	4800	160	160	160	
East Sull	100	150	150	150	—3
Elder	3400	105	101	105	—1
Eldrich	3090	12	12	12	+ ½
El Sol	50	2	2	2	
Falcon	3220	$38¼	37¾	38¼	+ ¾
Faraday	18675	145	140	145	+3
F'west Tung	1100	7	7	7	
Fatima	8700	34	30	30	—3½
Frobisher	2032	7½	7½	7½	
Galtwin	900	5½	5½	5½	
Geco Mines	590	$19¼	19⅛	19¼	
Giant YK	100	$12	12	12	+ ⅛
Goldray	1000	18	18	18	
Grandroy	550	9½	9½	9½	
Granduc	600	118	113	113	—5
Gulch	4000	4½	4	4	— ½
Gunnar	6353	740	720	725	—10
Hard Ronk	3000	13	13	13	
Hr-Min	1200	5	5	5	+ ½
Hasaga	1000	16	16	16	
Headway	2250	25	25	25	
High-Bell	19300	185	169	179	+10
Hollinger	460	$19½	19¼	19¼	— ¼
Howey	500	255	255	255	+5
Hud Bay	242	$45½	45¼	45½	+ ⅛
Hugh-Pam	2000	7½	7½	7½	— ½
Inspiration	700	30	30	30	—1
Int Moly	500	4	4	4	— ½
nt Nickel	2900	$57½	56⅞	57⅛	+ ¼
Irish Cop	6950	70	68	70	+3
Iron Bay	200	160	160	160	—17
J Walte	5000	24½	23	23	—1
Jacobus	3500	81	80	81	
Jaye Expl	4000	11½	11	11	— ½
Jellicoe	500	6	6	6	—1
Jollet	4000	28	26½	27	
Jonsmith	500	8	8	8	— ½
Jowsey	3088	26½	26½	26½	+ ½
Kenville	13100	6	6	6	+1
Kerr Add	3350	$12⅛	11¾	11⅞	— ⅛
Kilembe	200	245	245	245	—7
Kopan	23000	12	10	12	+1
Labrador	450	$17¼	17	17	— ⅛
L Dufault	3490	39	36	36	—2½
L Osu	500	16	16	16	
L Shore	550	390	390	390	+15
Lamaque	400	355	350	355	
Langis	10500	48	47½	48	+ ½
Latin Am	13500	38½	36½	37½	— ½
Leitch	4100	151	148	148	—2
Lexindin	1500	2	2	2	
Little LL	1920	199	192	192	—3
Lorado wts	600	6	6	6	
Lyndhst	4700	7½	7	7	—1
Lynx	3000	7½	7	7½	+ ½
MacLeod	1300	115	109	108	+2
Madsen	1500	293	291	293	
Magnet	2000	6	6	6	— ½
Malartic	2250	80	80	80	
Maraigo	1000	7	7	7	— ½
Marboy	1400	19	19	19	—2
Marcon	15500	6½	6	6½	— ½
Maritime	3200	69	69	69	—3
Martin	12300	39	37	37	—1½
Matatch	10000	6	6	6	— ½
Maybrun	2100	6½	6	6	
McIntyre	702	$27¾	27½	27¾	+ ½
McKen	3525	17	16	17	+1
McWat	1500	27	27	27	—1
Midrim	28790	51	47	49

Frank Ivy est intéressé

REGINA — La direction des Roughriders de la Saskatchewan, de la ligue de football de l'Ouest, n'a pas perdu tout espoir de convaincre Frank Ivy d'accepter le poste d'instructeur de l'équipe. Ivy, qui dirige maintenant les Cardinals de St-Louis, de la ligue Nationale de football était instructeur des Eskimos d'Edmonton lorsque ce club remporta la coupe Grey en 1954, 1955 et 1956.

Des représentants des Roughriders ont rencontré Ivy à St-Louis, en fin de semaine. Celui-ci a refusé de faire part de ses projets mais il a semble-t-il, manifesté de l'intérêt envers les propositions qui lui ont été faites.

Moore est bien un ailier gauche

MONTREAL — C'est à ce temps-ci de l'année que le père Noël met sa tuque et ses mitaines et s'en promet de bien bonnes; c'est à ce temps-ci de l'année que les instructeurs de la Ligue nationale relèvent leurs manches et partent en campagne.

Bientôt, les connaisseurs choisiront les vedettes-étoiles de la Ligue et décerneront les mentions d'honneur.

C'est pourquoi il ne faudrait pas trop en vouloir aux instructeurs qui s'intéressent plus que de coutume aux performances de leurs vedettes. Il convient de signaler que Toe Blake n'aura rien à se reprocher à ce sujet.

L'instructeur du Canadien refuse de faire connaitre les membres de son équipe d'étoiles. Pour l'instant, Toe Blake va jusqu'à dire que Johnny Bower, des Leafs, ou peut-être Glen Hall, des Black Hawks, restent en tête de liste des gardiens de buts.

Mais pour ce qui est du choix de l'ailier gauche, Blake est tout à fait catégorique : Dickie Moore l'emporte sur l'idole des Leafs, Frank Mahovlich.

"Le porte-couleur des Maple Leafs fait plus que parler de lui cette saison, explique le pilote du Canadien, et je n'ai rien à lui reprocher, si ce n'est que Moore, par sa versatilité, l'emporte haut la main sur l'ailier gauche des Leafs.

"Bien plus, je vais demander aux autorités de la Ligue de bien spécifier, sur les bulletins de vote, que Moore est un ailier gauche."

Gauche-droite-gauche

Toe Blake est perplexe. Selon lui, Moore n'aura pas tous les avantages parce qu'il a eu l'occasion d'évoluer à la droite. Mahovlich travaille régulièrement à la gauche.

Lors du changement de l'instructeur du bleu-blanc-rouge, Moore avait joué 29 parties.

"Il a joué 20 parties à l'aile gauche et j'ai alors décidé de le déplacer parce que nous avons découvert que les ailiers droits mis à l'essai n'avaient pas donné de rendement satisfaisant.

"Moore ne se plaint de rien, mais ce changement l'a secoué. Il ne peut évoluer avec autant de fougue et sa fiche a diminué. Eventuellement, il reprendra son poste, mais je ne crois pas qu'il faille opérer ce changement pour l'instant, vu que le club continue sa montée fulgurante."

Que la fiche du patineur aux deux ailes indique un ralentissement, Blake ne l'ignore pas. En 20 parties, Moore avait trouvé le fond du filet à 19 reprises. Au cours des neuf rencontres subséquentes, il obtenait cinq buts. Par contre, en 29 parties également, Mahovlich a compté 26 fois.

"On s'est déjà mêlé par le passé lorsque les joueurs occupaient deux postes, a ajouté Blake, ce qui n'est pas tout à fait correct pour les joueurs lors-déterminés et qu'on a dû les déque leurs postes sont bel et bien placer temporairement à cause de circonstances exceptionnelles."

Franchise vendue

HONOLULU — La franchise du club de baseball de Honolulu, dans la Ligue du Pacifique, a été attribuée à Salt Lake City, pour un montant de $55,000. Nick Morgan est le président du nouveau club, qui aura une entente avec les Athlétiques de Kansas City.

Lors des concours de tir à la dinde qui se sont déroulés en fin de semaine, à Côte de Liesse, sous les auspices des chasseurs et pêcheurs de Montréal, plusieurs tireurs bien connus se sont mérité des prix. On les voit ici recevant de M. J.-Oscar Houde, président, les dindes bien dodues dont ils se délecteront. De gauche à droite, M. Houde, Charles Perrault, de Westmount et Denys Pelletier, de Ville Mont-Royal.

Injonction demandée

HAMILTON — Le contrôleur municipal Victor Copps a déclaré que l'injonction qu'il avait obtenue jeudi, afin d'empêcher la vente du club de football des Tiger-Cats de Hamilton à un groupe d'hommes d'affaires de Hamilton pour un montant de $170,000, est valide.

Un porte-parole du club a cependant déclaré que l'injonction était invalide car la transaction avait déjà été bâclée par les directeurs du club. L'échevin David Lawrence a déclaré quel 'homme de la rue se sentait "roulé" du fait que la vente avait été bâclée à huis clos et que les acheteurs étaient à peu près les mêmes qui dirigent présentement le club, dont Jake Gaudaur, Ralph Cooper, Charlie Lawson et H. C. Hilton.

Tournoi Dow

Les rondes de qualification du tournoi des champions seront interrompues durant la période des fêtes. Les gérants de salles de quilles sont donc priés de nous envoyer la formule des deux plus hauts triples pour la semaine finissant le 17 décembre 190 et de ne recommencer que pour la semaine commençant le 8 janvier 1961.

HAUT TRIPLE DE LA SEMAINE — $50.00

Aimé Myette
Lebeault Bowling
Montréal

Meneurs—semaine finissant le 10 décembre 1960

Granby	C.-A. Robert	666
Chicoutimi	D. Tremblay	658
Québec	R. Bolduc	638
St-Hyacinthe	G. Renaud	638
Valleyfield	R. Lafrance	628
Sorel	R. Cartier	614
Chandler	R. Duguay	613
St-Georges Ouest	P. Doyon	605
Sherbrooke	E. Dubreuil	597
Drummondville	J. Deslandes	595
St-Jérôme	G. Richer	590
Farnham	R. Charron	582

Golden Gate l'emporte

NEW-YORK. (PA) — Le futurité Golden Gate de $18,125 a été gagné par Captain Fair, qui appartient à Robert Lesage. Douze chevaux de deux ans se sont disputé la part du lion, et c'est le favori Flutterby, un cheval canadien, qui a fini deuxième, battu par une longueur et demie. Hesacorker s'est classé troisième. Captain Fair a maintenant gagné neuf des quatorze courses auxquelles il a pris part.

Hesacorker a pris les devants au départ, mais il a bientôt cédé le pas au gagnant éventuel, Captain Fair qui a couru le mille en 1:36.4. Le double, à la piste d'Albany, Californie, a rapporté $1,902.20. A Miami, où Bill Hartack a refusé de conduire une monture, la course principale a été gagnée par April Skies, devant Pied d'Or et Room and Board. Hartack a aussi remporté la victoire avec Greek Star et son total de l'année est de 306. Il a déjà gagné le championnat des jockeys.

Opinion légale demandée

HAMILTON. — Les autorités municipales de Hamilton ont ordonné au directeur du contentieux de déterminer si les citoyens de la ville ont été lésés ou non par la vente des Tiger-Cats de Hamilton, de la Ligue de football du Big Four.

Le bureau des commissaires de la ville ontarienne a donné cette directive même si tous ses membres ont été unanimes à déclarer que cette transaction semblait complètement étrangère aux intérêts municipaux.

C'est un conseiller qui a obtenu cette sorte d'enquête en affirmant que les citoyens désiraient de plus amples renseignements sur cette transaction qui a été effectuée en vertu d'un règlement par lequel tous les clubs du Big Four doivent être propriété privée. Auparavant, les Tiger-Cats étaient administrés par un service qui avait des liens avec la municipalité.

Finley réalisera son rêve

Kansas City — Il est possible que Charles Finley, un courtier en assurances, parviendra à matérialiser un rêve qu'il caresse depuis six ans, celui de devenir propriétaire d'une équipe de baseball des ligues majeures.

Il semble bel et bien que Finley deviendra le principal actionnaire dans le Kansas City de la Ligue Américaine. Son offre pour les parts du regrette Arnold Johnson surpasse en effet celle d'un groupe de sportifs locaux. Johnson détenait 52% des parts du club.

Si les autres actionnaires de l'équipe décidaient de lui vendre leursp arts, Finley paierait quelque chose comme $3,600,000 pour le club. Il a offert $2,000,000 pour celles de Johnson.

"Nous ne pouvons offrir davantage," a dit Byron Spencer, l'avocat représentant le groupe local.

Finley avait fait une première offre pour les Athlétiques en 1954 mais c'est Johnson qui avait acheté la franchise de Connie Mack. Depuis, Finley a vainement cherché à se porter acquéreur des Tigers de Détroit, des White Sox de Chicago et du nouveau club de Los Angeles.

Cet homme d'affaires de 42 ans a informé les journalistes qu'il n'a pas l'intention de transférer le club dans une autre ville ou de chercher à le revendre avec un profit ou de s'efforcer d'encaisser des profits le plus tôt possible.

Si les gens de Kansas City désirent acheter le reste des 48% desp arts, je serai très heureux. Je suis certainement prêt à travailler de concert avec eux", a dit Finley. Mais apparemment cela ne se fera pas.

"Je vais maintenant essayer de reconstruire l'équipe. Je ne m'attends pas à récolter de profits avant longtemps", a-t-il dit.

NOUVELLES BRÈVES

CHICAGO. — Quelqu'un a porté un solide coup d'épaule à la recrue Ed Diachuk, des Red Wings de Détroit, dimanche soir, alors qu'ils l'emportaient par 3-2 sur les Black Hawks de Chicago.

Diachuk a perdu ses verres de contact sur la glace et les officiels ont arrêté le jeu pendant cinq minutes durant la deuxième période. Les joueurs des deux équipes ont cherché en vain les verres.

Bel exploit

CAMBRIDGE, Mass. — John Thomas, troisième derrière deux athlètes russes, aux derniers Jeux de Rome, a réussi un saut de sept pieds, un pouce et demi, samedi, à sa première compétition à l'intérieur.

Thomas a par trois fois tenté un saut de sept pieds, deux pouces et demi. Il a échoué. Lui et sons instructeur Ed Flanagan ont attribué cet échec à son manque d'entrainement.

Surprise

NEW-YORK. — Emile Griffith a surpris, samedi soir, en obtenant la décision des juges dans son match de dix rondes contre Luis Rodriguez, à qui il a fait subir sa première défaite chez les professionnels.

Ce fut un match très serré et Griffith ne l'a emporté que par vote majoritaire, 2 à 1. L'arbitre Mark Conn a opté en faveur de Griffith, de même que le juge Bill Recht. Tony Castellano, l'autre officiel, a accordé la victoire à Rodriguez.

Réengagés

OTTAWA. — L'on a appris hier que le gérant général George Terlep, l'instructeur en chef Frank Clair et son assistant Bill Smyth allaient bientôt signer un nouveau "contrat à long terme" avec les Rough Riders d'Ottawa, détenteurs de la coupe Grey.

Le président du club, J. Barry O'Brien, a dit que ces nouveaux contrats, prévoyant des augmentations de salaire pour les trois hommes, seraient signés à une réunion d'instructeurs à Pittsburgh, le 9 janvier, bien que leur contrat actuel soit encore valide pour un an.

Clair et Smyth, avaient un contrat sans précédent de cinq ans en 1957. L'on avait rapporté que leur salaire était respectivement de $13,500 et $10,000.

En même temps, O'Brien a confirmé la rumeur que Terlep, Clair et Smyth avaient reçu un boni spécial de Noël pour leur travail au cours de la dernière saison. L'on croit qu'il s'agit de $1,000 chacun.

Télévision

TORONTO — La société Radio-Canada a annoncé qu'elle téléviserait la joute éliminatoire au complet de la Ligue nationale de football entre les Eagles de Philadelphie et les Packers de Green Bay, à Philadelphie, le 26 décembre, à partir de 11h. 45 a.m.

La partie sera donnée complètement par le réseau canadien.

Invitante initiative . . .

(Suite de la page 13)

Saint-Jérôme, un arrêt de dix minutes est effectué.

Toute personne coupable d'infraction à la bonne renommée de la section-ski et du Club Métropolitain est passible d'expulsion durant le voyage sans remise sur le coût de son passage.

Les centres de ski visités comptent: 1) une boutique de location et de réparations pour l'équipement de ski; 2) restaurants très bien équipés; 3) école de ski; 4) moniteurs entraînés dans les premiers soins aux blessés.

Le retour s'effectue à 5:00 p.m. tous devraient être en ville ou en banlieue vers 7:00 p.m.

Frank Clair recevra un boni

OTTAWA PC — L'instructeur Frank Clair, son adjoint Bill Smyth et le gérant général George Turlep ont été invités à signer de nouveaux contrats, à des conditions très avantageuses, avec les Rough Riders d'Ottawa, de la ligue de football du Big Four.

Le président de l'équipe, Barry O'Brien, a ajouté que les trois hommes obtiendront des bonis à l'occasion de Noel en reconnaissance du magnifique travail qu'ils ont accompli, cette année, alors que les Rough Riders ont réussi à s'assurer la coupe Grey pour la première fois depuis 1951.

Clair, qui demeure à Renselaer, dans l'Indiana, a piloté les Argonauts de Toronto durant cinq années, au cours desquelles l'équipe a gagné la coupe Grey par deux fois. Il passa ensuite aux Rough Riders en 1956. Il affirma sa compétence à tel point dès sa première saison avec ce club qu'il put signer un contrat de cinq ans, chose qui ne s'était jamais vue dans l'histoire de l'équipe d'Ottawa.

Smyth, qui demeure à Cincinnati, est instructeur des joueurs de ligne depuis que Clair est instructeur des Rough Riders. Quant à Turlep, ancien quart-arrière de l'équipe de l'Université Notre-Dame, il termine une première année comme gérant général des Rough Riders. Auparavant, il fut, pour très peu de temps instructeur des Roughriders de la Saskatchewan et instructeur adjoint des Tiger-Cats de Hamilton.

Bob Kabel rappelé

NE WYORK — Les Rangers de New York, de la ligue Nationale de hockey, ont rappelé hier le joueur d'avant Bob Kabel, des Indiens de Springfield, dans la ligue Américaine. Ils ont également renvoyé l'ailier Ron Hutchinson à Vancouver, dans la ligue de l'Ouest.

Cité de Montréal

Expropriation des immeubles requis pour un meilleur aménagement des abords du boulevard Crémazie, entre les rues Clark et Saint-Urbain, ainsi que des terrains situés au nord de ceux ci-haut mentionnés, pour fins de ruelle. — C.S.M. 131 Expr.

La Cité de Montréal donne, par les présentes, avis public que, le 24 janvier 1961, à 10 h. 30 du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, elle présentera, par le ministère de ses procureurs soussignés, à la Cour Supérieure, ou à l'un de ses honorables juges siégeant à la division de pratique, chambre no 31, au palais de justice, à Montréal, province de Québec, une requête demandant:

a) de fixer le jour où la Régie des services publics devra commencer les travaux à faire pour constater et évaluer les immeubles ou parties d'immeubles décrits ci-dessous que la Cité de Montréal entend acquérir, en vertu des articles 955 et suivants de sa charte (8-9 Eliz. II, chap 102) ainsi que les dommages résultant de cette expropriation et les prix et indemnités à être payés par la Cité de Montréal pour l'acquisition desdits immeubles ou parties d'immeubles;

b) de fixer le jour où la Régie devra faire son rapport.

Les immeubles ou parties d'immeubles à acquérir pour les fins susdites sont les suivants:

Les immeubles ou parties d'immeubles ci-après décrits, tous du cadastre officiel de la paroisse Saint-Laurent, et montrés sur le plan C-38 Bordeaux déposé au bureau du directeur du service des Travaux publics de la Cité de Montréal. (Le numéro d'ordre inscrit en marge de chacune des descriptions suivantes correspond à celui qui apparait sur le susdit plan en regard de l'immeuble décrit.)

1.—Une partie du lot 343-94-1 dudit cadastre, avec bâtisses dessus érigées, portant les numéros civiques 51, 53 et 55 du boulevard Crémazie; de figure trapézoidale, bornée au nord-est par le lot 343-93 (rue Clark), au sud-est par une autre partie dudit lot 343-94-1 (boulevard Crémazie), au sud-ouest par une partie du lot 343-94-2, au nord-ouest par une autre partie dudit lot 343-94-1; mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur, quatre-vingt-seize pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (96.55') au nord-est et quatre-vingt-quinze pieds et sept dixièmes de pied (95.7') au sud-ouest; contenant en superficie deux mille quatre cent trois pieds carrés et un dixième de pied carré (2,403.1), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le susdit plan.

2.—Une partie du lot 343-94-2 dudit cadastre, sans bâtisse dessus érigée; de figure trapézoidale, bornée au nord-est par une partie du lot 343-94-1, au sud-est par une autre partie dudit lot 343-94-2 (boulevard Crémazie), au sud-ouest par une partie du lot 343-94-3, au nord-ouest par une autre partie dudit lot 343-94-2; mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur, quatre-vingt-quinze pieds et sept dixièmes de pied (95.7') au nord-est et quatre-vingt-quatorze pieds et huit dixièmes de pied (94.8') au sud-ouest; contenant en superficie deux mille trois cent quatre-vingt-un pieds carrés et vingt-cinq centièmes de pied carré (2,381.25), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le susdit plan.

3.—Une partie du lot 343-94-3 dudit cadastre, avec bâtisses dessus érigées, portant les numéros civiques 63 et 65 du boulevard Crémazie; de figure trapézoidale, bornée au nord-est par une partie du lot 343-94-2, au sud-est par une autre partie dudit lot 343-94-3 (boulevard Crémazie), au sud-ouest par une partie du lot 343-94-4, au nord-ouest par une autre partie dudit lot 343-94-3; mesurant vingt-quatre pieds (24') de largeur, quatre-vingt-quatorze pieds et huit dixièmes de pied (94.8') au nord-est et quatre-vingt-quatorze pieds (94') au sud-ouest; contenant en superficie deux mille deux cent soixante-cinq pieds carrés et six dixièmes de pied carré (2,265.6), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le susdit plan.

4.—Une partie du lot 343-94-4 dudit cadastre, sans bâtisse dessus érigée; de figure trapézoidale, bornée au nord-est par une partie du lot 343-94-3, au sud-est par une autre partie dudit lot 343-94-4 (boulevard Crémazie), au sud-ouest par une partie du lot 343-94-5, au nord-ouest par une autre partie dudit lot 343-94-4; mesurant vingt-quatre pieds (24') de largeur, quatre-vingt-quatorze pieds (94') au nord-est et quatre-vingt-treize pieds et un dixième de pied (93.1') au sud-ouest, contenant en superficie deux mille deux cent quarante-cinq pieds carrés et deux dixièmes de pied carré (2,245.2), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le susdit plan.

5.—Une partie du lot 343-94-5 dudit cadastre, sans bâtisse dessus érigée; de figure trapézoidale, bornée au nord-est par une partie du lot 343-94-4, au sud-est par une autre partie dudit lot 343-94-5 (boulevard Crémazie), au sud-ouest par une partie du lot 343-94-6, au nord-ouest par une autre partie dudit lot 343-94-5; mesurant vingt-quatre pieds (24') de largeur, quatre-vingt-treize pieds et un dixième de pied (93.1') au nord-est et quatre-vingt-douze pieds et trois dixièmes de pied (92.3') au sud-ouest; contenant en superficie deux mille deux cent vingt-quatre pieds carrés et huit dixièmes de pied carré (2,224.8), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le susdit plan.

6.—Une partie du lot 343-94-6 dudit cadastre, sans bâtisse dessus érigée; de figure trapézoidale, bornée au nord-est par une partie du lot 343-94-5, au sud-est par une autre partie dudit lot 343-94-6 (boulevard Crémazie), au sud-ouest et au nord-ouest par d'autres parties dudit lot 343-94-6; mesurant treize pieds (13') de largeur, quatre-vingt-douze pieds et trois dixièmes de pied (92.3') au nord-est et quatre-vingt-onze pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (91.85') au sud-ouest; contenant en superficie mille cent quatre-vingt-dix-sept pieds carrés (1,197), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le susdit plan.

7.—Une partie du lot 343-94-1 dudit cadastre, avec bâtisse dessus érigée; de figure rectangulaire, bornée au nord-est par le lot 343-93 (rue Clark), au sud-est par une autre partie du dit lot 343-94-1, au sud-ouest par une partie du lot 343-94-2, au nord-ouest par le lot 343-94-8 (ruelle); mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur et cinq pieds (5') de profondeur; contenant en superficie cent vingt-cinq pieds carrés (125), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le susdit plan.

8.—Une partie du lot 343-94-2 du dit cadastre, sans bâtisse dessus érigée; de figure rectangulaire, bornée au nord-est par une partie du lot 343-94-1, au sud-est par une autre partie du dit lot 343-94-2, au sud-ouest par une partie du lot 343-94-3, au nord-ouest par le lot 343-94-8 (ruelle); mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur et cinq pieds (5') de profondeur; contenant en superficie cent vingt-cinq pieds carrés (125), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le susdit plan.

9.—Une partie du lot 343-94-3 du dit cadastre, avec bâtisse dessus érigée; de figure rectangulaire bornée au nord-est par une partie du lot 343-94-2, au sud-est par une autre partie du dit lot 343-94-3, au sud-ouest par une partie du lot 343-94-4, au nord-ouest par le lot 343-94-8 (ruelle); mesurant vingt-quatre pieds (24') de largeur et cinq pieds (5') de profondeur; contenant en superficie cent vingt pieds carrés (120), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le susdit plan.

10.—Une partie du lot 343-94-4 du dit cadastre, sans bâtisse dessus érigée; de figure rectangulaire, bornée au nord-est par une partie du lot 343-94-3, au sud-est par une autre partie du dit lot 343-94-4, au sud-ouest par une partie du lot 343-94-5, au nord-ouest par le lot 343-94-8 (ruelle); mesurant vingt-quatre pieds (24') de largeur et cinq pieds (5') de profondeur; contenant en superficie cent vingt pieds carrés (120), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le susdit plan.

11.—Une partie du lot 343-94-5 du dit cadastre, sans bâtisse dessus érigée; de figure rectangulaire, bornée au nord-est par une partie du lot 343-94-4, au sud-est par une autre partie du dit lot 343-94-5, au sud-ouest par une partie du lot 343-94-6, au nord-ouest par le lot 343-94-8 (ruelle); mesurant vingt-quatre pieds (24') de largeur et cinq pieds (5') de profondeur; contenant en superficie cent vingt pieds carrés (120), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le susdit plan.

12.—Une partie du lot 343-94-6 du dit cadastre, sans bâtisse dessus érigée; de figure rectangulaire, bornée au nord-est par une partie du lot 343-94-5 au sud-est et au sud-ouest par d'autres parties du dit lot 343-94-6, au nord-ouest par le lot 343-94-8 (ruelle); mesurant treize pieds (13') de largeur et cinq pieds (5') de profondeur; contenant en superficie soixante-cinq pieds carrés (65), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le susdit plan.

13.—Une partie du lot 343-94-6 dudit cadastre, sans bâtisse dessus érigée; de figure rectangulaire, bornée au nord-est et au sud-est par d'autres parties dudit lot 343-94-6, au sud-ouest par une partie du lot 343-94-7, au nord-ouest par le lot 343-94-8 (ruelle); mesurant douze pieds (12') de largeur et cinq pieds (5') de profondeur; contenant en superficie soixante pieds carrés (60), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le susdit plan.

14.—Une partie du lot 343-94-7 dudit cadastre, sans bâtisse dessus érigée; de figure rectangulaire, bornée au nord-est par une partie du lot 343-94-6, au sud-est par une autre partie dudit lot 343-94-7, au sud-ouest par le lot 343-95 (rue Saint-Urbain), au nord-ouest par le lot 343-94-8 (ruelle); mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur et cinq pieds (5') de profondeur; contenant en superficie cent vingt-cinq pieds carrés (125), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le susdit plan.

15.—Le lot 343-94-8 (ruelle) dudit cadastre, sans bâtisse dessus érigée; contenant en superficie deux mille cinq cent quatre-vingts pieds carrés (2,580), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le susdit plan.

McDONALD & MERCIER,
Procureurs de la Cité de Montréal

Hôtel de ville,
Montréal, le 20 décembre 1960.

Province de Québec
Ministère des travaux publics

— SOUMISSIONS —

Avis est par le présent donné que des soumissions cachetées seront reçues jusqu'à jeudi, le 5 janvier 1961, à 3h. p.m., heure normale, au bureau de l'hon. René Lévesque, ministre des travaux publics, Hôtel du gouvernement, Québec, pour la construction en béton armé des ponts suivants:

1— Pont sur la rivière Laflamme, au canton Barraute, comté d'Abitibi-Est. Site: Pont No. 8, rang VIII, lots 40-41, route No. 45.
2— Pont sur la rivière Leslie, au canton Rousseau, comté d'Abitibi-Ouest. Site: Rang X, lots 17-18, route No. 63.
3— Pont sur la rivière Petite Montréal, entre la ville de Chambly et St-Joseph de Chambly, comté de Chambly. Site: Pont Petite Rivière, rang ouest du Bassin, lot 121, route No. 1.
4— Pont sur la rivière Bayonne, à Ste-Elfsabeth, comté de Joliette. Site: Pont Desjardins ou St-Georges, concession St-Antoine, rang N.-E., lot 578.
5— Pont sur la rivière Mascouche, à St-Louis de Pincourt, comté de Terrebonne. Site: Rang Montée Pincourt, lot 546, route Terrebonne — St-Lin.

L'ouverture des soumissions sera faite le 5 janvier 1961, à 3h. de l'après-midi. Un prix séparé devra être donné pour chaque pont

Une copie des plans et devis pourra être obtenue en s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, ministère des travaux publics, Hôtel du gouvernement, Québec, sur paiement d'un montant de $10.00 (chèque visé ou mandat-poste), pour chaque pont, lequel montant ne sera pas remboursable.

Les soumissions devront être faites sur les formules fournies par le ministère et adressées séparément dans les enveloppes également fournies; chaque enveloppe devra porter la mention du pont.

Les soumissions pour être valables, devront être accompagnées d'un chèque visé payable à l'ordre de l'hon. ministre des travaux publics, Québec, au montant de 10% du prix de ladite soumission, pour chaque pont séparément.

Seules les personnes qui ont leur établissement principal et les sociétés et compagnies qui ont leur bureau d'affaires principal dans les comtés au nord du comté de Laviolette, et à l'ouest des comtés de St-Maurice, Trois-Rivières, Verchères, Rouville et Missisquoi sont invitées à soumissionner.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et se réserve le droit d'accorder des contrats séparés.

Hervé-A. GAUVIN,
sous-ministre

Québec, le 7 décembre 1960

AVIS

STANCREST LTD.

Avis est par les présentes donné que Stancrest Ltd., une corporation dûment constituée en vertu de la loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, fera une demande auprès du gouverneur général de la province de Québec, pour l'abandon de sa charte en vertu des conditions de la loi des compagnies de Québec.

Donné à Montréal,
ce 15e jour de décembre 1960
Harry MILLER,
secrétaire

AVIS

AVIS est, par les présentes, donné que la Corporation des soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, corporation légalement constituée ayant son siège social dans la ville de Saint-Laurent, district de Montréal, s'adressera à la Législature de la province de Québec, à sa présente session, pour demander l'adoption d'une loi aux fins d'aliéner à son gré les lots numéros quatre cent soixante-huit (468), cinq cent cinquante-trois (553) et cinq cent cinquante-quatre (554), au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin.

MONTREAL,
le 9 décembre 1960
Les procureurs de
la pétitionnaire,
Grégoire, Dansereau, Daoust, Duceppe, Allaire, Perron et Beaudry,
1569 rue St-Hubert,
Montréal, P. Q.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 514,610

THE ROBERT SIMPSON MONTREAL LIMITED, corps politique dûment incorporé, ayant une place d'affaires dans les cité et district de Montréal

Demanderesse
VS
J. C. VAN HORNE, M. P., ayant résidé dans les cité et district de Montréal et y ayant fait affaires sous la raison sociale, non enregistrée de "Van Horne Corporation" et présentement domicilié et résidant à Campbellton, province du Nouveau-Brunswick,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur J. C. VAN HORNE, M.P., de comparaître d'ici un mois.
Montréal, 16e jour de décembre 1960

Maurice CARON
Député-Protonotaire
Me Roland ROBILLARD,
avocat,
524 ouest, rue Jean-Talon,
Suite 4 — Montréal
Procureur de la demanderesse

AVIS PUBLIC

Avis public est présentement donné que la Cité de Dorval, dans la circonscription électorale de JACQUES-CARTIER, pétitionnera les corps législatifs de la province de Québec, à leur présente session, en adoption d'une loi l'autorisant à réglementer ou à prohiber certains types d'enseignes lumineuses; à décréter que les rues et chemins ouverts à l'usage du public sont censés publics et municipaux et propriété de la Cité sur toute leur superficie; à réglementer le zonage dans un secteur déterminé; et autres objets complétifs ou relatifs.

Montréal, 15 décembre 1960
L'avocat de la pétitionnaire
Guy PAGER, C.R.,

PROVINCE DE QUEBEC
MINISTERES DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS

re: **Demande de soumissions pour le Centre d'accueil Providence à Louiseville**

Avis, est, par le présent, donné à tous les entrepreneurs et sous-entrepreneurs que les plans concernant la construction du Centre d'accueil Providence, à Louiseville, comté de Saint-Maurice, ne sont pas disponibles pour un certain temps et que, par conséquent, les demandes de soumissions sont remises à plus tard.

Ceci annule toutes demandes de soumissions faites antérieurement par voie des journaux.

Hervé-A. Gauvin
Sous-ministre des
Travaux publics
Québec, le 16 décembre 1960.

PROVINCE DE QUEBEC
COMMISSION DU SERVICE CIVIL
Concours No 60 - 23

Inspecteurs - vérificateurs régionaux
($5,000.00 - $6,000.00)
Département de l'Instruction Publique

Concours accessible aux personnes domiciliées dans la province de Québec.

La priorité lors de la nomination ira aux personnes domiciliées dans les régions suivantes: Abitibi, Montréal, Mauricie, Québec, Saguenay, Cantons de l'Est, Lévis, Gaspésie.

Sur directives, visiter périodiquement les bureaux des commissions scolaires d'une région déterminée; faire une inspection complète des livres, rencontrer les commissaires et les renseigner sur le moyen de corriger les déficiences administratives; donner au secrétaire-trésorier un cours pratique de la tenue des livres et de la marche régulière d'un secrétariat; donner, au besoin, des cours sur l'administration des affaires publiques à la commission scolaire et à l'occasion des réunions régionales des commissaires et des secrétaires-trésoriers.

QUALITES REQUISES: Degré d'instruction supérieur ou l'équivalent; connaissance approfondie de la comptabilité et des méthodes de vérification des livres; doit posséder tact, jugement, entregent et une aptitude à parler en public; aptitude à rédiger des rapports précis; doit n'avoir aucune objection à voyager constamment; qualités personnelles appropriées; état physique satisfaisant.

NOTE: 1° — Préférence sera accordée à un secrétaire-trésorier d'expérience ou à celui qui possède un certificat de compétence de secrétaire-trésorier.
2° — Pour certains postes on exigera la connaissance du français et de l'anglais.

Concours No 60 - 24

Magasinier
($2,200.00 - $3,300.00)
(Pour emplois dans différentes régions de la province de Québec)

Sous surveillance, vérifier les feuilles de livraison sur réception des marchandises; inscrire ces marchandises ainsi que le prix unitaire sur des cartes d'inventaire; ranger les marchandises dans des casiers différents; vérifier si les factures des fournisseurs correspondent aux feuilles de livraison et aux réquisitions; remplir les réquisitions dûment autorisées; inscrire et déduire sur les cartes d'inventaire toutes marchandises livrées; faire les factures requises, exiger le paiement et émettre les reçus appropriés s'il s'agit de marchandises vendues; préparer les rapports quotidiens de l'argent reçu; vérifier périodiquement les quantités de marchandises et dresser un inventaire en se basant sur les cartes d'inventaire et les quantités en magasin.

QUALITE REQUISES: Instruction élémentaire, des points additionnels étant accordés pour une formation plus avancée; ou préférence à un finissant d'un cours de métiers; connaissance élémentaire des outils manuels et du matériel de consommation employés dans les différentes spécialités ainsi que leur usage; aptitude manifeste pour les fonctions en cause: posséder les qualités personnelles appropriées et un état physique satisfaisant.

Pour certains postes une connaissance du français et de l'anglais sera exigée.

CENTRES D'EXAMENS

Les examens pour ces concours seront tenus à:

Amos	Mont-Laurier	Roberval
Chicoutimi	Montréal	Rouyn-Noranda
Drummondville	New Carlisle	Sherbrooke
Gaspé	Québec	Sept-Iles
Hull	Rimouski	Ste-Anne-des-Monts
La Malbaie	Rivière-du-Loup	Thetford-Mines
	Shawinigan	Trois-Rivières

Les candidats qui désirent prendre part à ces concours peuvent se procurer une formule de "DEMANDE D'EMPLOI" en s'adressant à

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

Hôtel du Gouvernement
Québec, P. Q.
895 est, rue Saint-Jean
Tél.: LA. 4-8411 - Poste 2754

Palais du Commerce, Ch. 3091
1600, rue Berri
Montréal, P. Q.
Tél.: VI. 4-1571 - Poste 245

P. S. — Indiquer sur la formule de "Demande d'emploi" le numéro du concours auquel vous désirez participer.

Aucune inscription ne sera considérée si elle est postée après minuit le 14 janvier 1961

Cours de Mécaniciens de Marine

L'école de mécanique maritime de l'Institut de technologie de Montréal, 200 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, commencera à donner des cours le lundi 9 janvier 1961. Cette école fonctionne sous les auspices du Gouvernement de la province de Québec et du ministère fédéral des Transports.

L'Ecole de mécanique maritime donne des cours aux étudiants désireux d'obtenir un certificat de capacité du ministère des Transports.

Monsieur H. A. Sledge, instructeur en mécanique du Service d'inspection des navires à vapeur du ministère des Transports, aura la direction. Les cours se donneront en anglais et en français.

MINISTERE DES TRANSPORTS
OTTAWA

La pratique du sport ne l'a pas empêchée de faire sa marque

Par ALAN HARVEY
de la Presse Canadienne

MADRID PC — Dans un pays où les femmes sont certainement le sexe faible, une de celles dont la personnalité s'auréole d'une gloire certaine est le Condesa de la Valdene, mieux connue sous le nom de Lili Alvarez.

Autrefois champions internationale de tennis et aujourd'hui conférencière et écrivain, elle est une des plus éminentes féministes de l'Espagne, toujours aussi brillamment active qu'à l'époque où elle échangeait des volées avec Helen Wills Moody ou jouait aux côté du fameux basque Jean Borotra.

Il y a 30 ans, sa jolie taille et son jeu exceptionnel captivaient l'attention des spectateurs de Wimbledon. On l'a surnommé "La Senorita". Elle parlait couramment cinq langues, était une skieuse hors pair et avait remporté plusieurs courses d'automobiles dans la province Catalane.

"Elle fit courir tous les galants de l'époque", rappelle une amie.

Pendant trois saisons elle fut la vedette féminine No 2, perdant en finale contre la championne incontestée, l'américaine Helen Moody, qui, bien qu'elle n'atteignit pas aux exploits de sa rivale espagnole, remportait par la constance de sa maîtrise.

Après avoir abandonné les concours de tennis, Mlle Alvarez devint journaliste et relata, pour le compte d'un quotidien londonien, les événements de la guerre civile espagnoles, s'installant ensuite à Madrid, "ma capitale".

Aujourd'hui, mince, élégante et distinguée, elle ne s'abime pas en vaine nostalgie. A son avis, la maturité a non seulement ses compensations, mais aussi ses avantages. Elle prépare un livre sur les hommes et les femmes de son pays et semble assurée de ne jamais connaître l'ennui.

Elle a des opinions bien arrêtées qu'elle exprime très calmement. En voici quelques-unes, glanées au hasard d'une conservation.

Quand le dictateur Fanco partira, il y aura "des échanges de coups de feu dans toutes les rues", trois semaines seulement après son départ.

Dans le visage des Espagnoles, on lit "l'inspiration" et elles possèdent beaucoup de générosité et d'esprit. Mais les Françaises sont les plus riches et se réalisent plus pleinement parce qu'elles allient à une culture profonde, une féminité et une sophiscation incomparables.

"Bien sûr, j'ai un faible pour l'Espagnole. D'une certaine façon c'est une femme plutôt passive mais, elle a plusieurs atouts. Aussitôt qu'une occasion se présentera, lorsque les anciens tabous disparaîtront, elle montrera qu'elle est faite de la meilleure étoffe".

Un jour, elle céda sa chaire à l'université de Madrid à un journaliste canadien de passage, le présentant avec fierté à ses élèves.

Cette femme aux cheveux bruns, qui est dans la cinquantaine, naquit à Rome, remporta un championnat de tennis en Suisse à l'âge de 11 ans et passa les 20 années suivantes de sa vie à voyager. Elle accorde encore une grande importance à l'équilibre physique et il lui arrive de traiter dans ses écrits d'un certain lien mystique entre le sport et la religion. Son tout dernier livre, qui parle de la spiritualité chez les laïcs, en est à sa septième édition.

Elle est convaincue que toutes les femmes devraient s'occuper surtout de se meubler l'esprit Alors qu'elle regardait passer quelques jeunes femmes "genre Serrano" — c'est ainsi qu'on appelle les coquettes qui passent leur temps à soigner leur apparence pour aller ensuite déguster l'apéritif sur le boulevard de ce nom — elle ne peut réprimer une exclamation.

"Pauvres petites, elles croient qu'il n'y a rien d'autre à faire dans la vie que de se faire belle!"

Joutes hors concours

TORONTO — Les Alouettes de Montréal et les Argonauts de Toronto projettent de jouer la saison prochaine des joutes hors concours contre des équipes de la ligue de football Nationale des Etats-Unis.

Lew Hayman, gérant général des Argonauts, a révélé que son équipe se propose de poursuivre encore la saison prochaine la politique adoptée en 1958, alors qu'elle commença à jouer des parties hors concours contre les clubs américains. Hayman a également révélé que nombre d'équipes de la ligue Américaine des Etats-Unis ont demandé à rescontrer les Argos dans des joutes hors concours, mais que ces demandes ont été rejetées. On s'en tiendra à des adversaires de la ligue Nationale.

Pour ce qui est des Alouettes, ce sera la première fois en dix ans qu'ils rencontreront des équipes américaines. Perry Moss, instructeur et gérant général des Alouettes, a déclaré que le "football canadien ne peut que tirer grand profit de ces joutes contre des équipes meilleures que les nôtres. C'est la seule façon de nous améliorer."

Décédé

Hillborough, Californie. — Paul I. Fagan, industriel âgé de 70 ans, a été trouvé mort dans son lit, hier, apparemment à la suite d'une crise cardiaque. Il avait déjà été propriétaire des Seals de San Francisco, de la Ligue du Pacifique. C'est lui qui avait fait construire le stade de San Francisco.

HOCKEY

CE SOIR

Ligue Nationale
Aucune partie
Ligue Américaine
Aucune partie
Ligue de l'Est
Kingston à Royal

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Canadien	32	20	8	4	121	93	44
Toronto	32	16	10	6	104	82	38
Détroit	31	14	11	6	92	91	34
Chicago	30	11	12	7	84	89	29
New York	30	9	17	4	86	106	22
Boston	32	6	17	9	80	105	21

LIGUE AMERICAINE

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Springfield	31	23	8	0	161	78	46
Cleveland	31	18	13	0	99	96	36
Buffalo	31	14	16	1	120	129	29
Hersey	31	14	16	1	90	97	29
Québec	35	14	20	1	103	133	29
Rochester	30	12	15	3	102	104	27
Providence	33	13	20	0	103	141	26

LIGUE DE L'EST

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Hull	29	22	4	3	129	61	47
S. Ste-Marie	30	14	13	3	103	110	31
Kingston	31	14	15	2	127	137	30
Sudbury	34	12	17	5	120	141	29
Kitchener	30	12	14	4	117	115	28
Royal	32	7	18	7	77	99	21

Beaux succès de Hank Bassen

NEW-YORK. — Hank Bassen, des Red Wings de Détroit, s'est ressaisi à plus d'un point de vue pour devenir un des meilleurs gardiens de buts de la Ligue Nationale de hockey.

Parce qu'il a appris à se relever rapidement après avoir effectué un arrêt, Bassen est aujourd'hui une des figures les plus surprenantes de la saison.

"Je dois une bonne part de mes succès à Eddie Shore", déclarait récemment Bassen. "C'est lui qui m'a appris qu'un gardien de buts doit se tenir debout. J'était auparavant porté à demeurer à genoux ou étendu sur la glace trop longtemps après avoir bloqué un lancer. De cette position, je n'avais aucune chance contre les retours".

Shore, un des plus brillants joueurs de défense à jamais jouer dans la Ligue Nationale, est le propriétaire des Indians de Springfield dans la Ligue Américaine. C'est pour cette équipe que Bassen a joué il y a deux ans. Il a gardé les buts de quatre équipes des ligues mineures.

Succès surprenants

En 15 joutes avec les Red Wings, Bassen a remporté huit victoires et subi quatre défaites. Trois de ces parties ont été nulles.

"Je n'ai jamais pensé que je demeurerais avec l'équipe", de dire Bassen, un gaillard de 28 ans. "Les Wings avaient Terry Sawchuk et ce n'est qu'à la fin de la période d'entrainement que la direction de l'équipe m'a fait part de son projet d'avoir recours à deux gardiens de buts".

Sawchuk souffre d'une maladie du sang depuis quelques années et sa tenue s'est grandement ressentie de son mauvais état de santé dans la deuxième moitié de chaque saison. Avec Sawchuk dans les filets cette saison, les Wings ont gagné cinq parties, subi sept défaites et livré deux joutes nulles.

C'est Sid Abel, l'instructeur des Wings, qui a jugé que Sawchuk en avait trop de 70 parties et qu'il y avait lieu de lui accorder des moments de repos en engageant un autre gardien de buts. Abel n'en savait pas trop long sur le compte de Bassen, mais accepta comme référence le fait qu'il a été choisi pour faire partie de l'équipe d'étoiles de la ligue de l'Ouest la saison dernière. Il jouait pour les Canucks de Vancouver.

Aujourd'hui, Abel n'a qu'à se féliciter d'avoir retenu les services de Bassen et il est le premier à proclamer que la place de son nouveau gardien de buts est dans la ligue Nationale.

Les mots croisés du "Devoir"

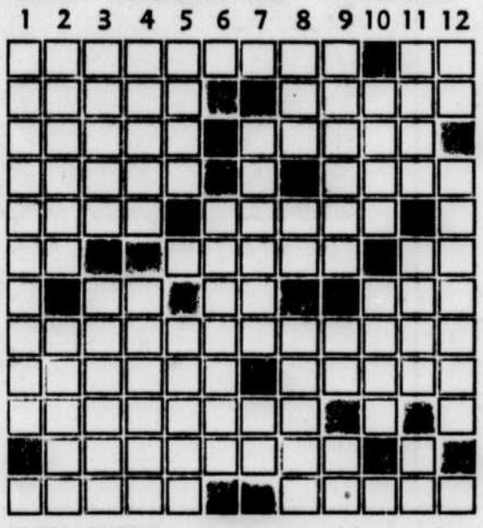

HORIZONTALEMENT
1—Fleurs coûteuses — Carte
2—Faire un trait sur — A l'origine de Rome
3—Jailit en éclaboussant — Briller
4—Prénom d'un démocrate américain — Se solidifie
5—Non admis — Déesse de la chasse
6—Fin d'infinitif — L'agonie l'est parfois — Note
7—Convient — Démonstratif — Sans fermeté
8—Passerait de par en par
9—Prénom — Continuation
10—Anciens gouverneurs de la Perse
11—Ce qui nous est réservé
12—Mesures le poids — Plus longues quand elles sont blanches

VERTICALEMENT
1—Ils ne jouent pas de musique profane
2—Rendre plus rigide — Coup de pied
3—Série de phénomènes qui se suivent dans un ordre déterminé — Grandes
4—Exclamation de regret — Pluie soudaine
5—Me rendrai — Divertissements
6—Qui a perdu sa surface de plâtre
7—Nous viennent souvent d'Australie — Dans
8—Choisi au vote — Possessif inversé — Ville industrielle allemande
9—Cherche à guérir quelqu'un — Ville de Chaldée inversée — Obtenu
10—Acide organique — Souvent serrée
11—Porta en l'air, à l'envers — A à payer — Conjonction
12—Pronom — Chercher à entendre

Solution d'hier

Horizontalement:—
POUSSIEREUSE; AUTOUR; IRRITANTES; CULTES — BERCE; NIAIS; MUSSET — EGCA OSA — NI — REELS; TOTAL ISIS — RISIBLE; OISEOU; URNE — NI — RO; ROUTE — DRU

Verticalement:—
PARCIMONIEUX; OU — US; UTILISATION; SORT — OSIER; SUREMENT; IRIS — TIARE; LIANT; ABNER — SUIE; ENNEIGE; TRACE — BORD; SPECIAL — OR; SES — SUEZ

Le ski est populaire en Alaska. On peut l'y pratiquer à meilleur marché et les pentes, il va sans dire, sont moins achalandées. On assiste ici à une leçon de ski par un instructeur qualifié, à Alyeska Lodge, près de Anchorage.

Invitante initiative du club de ski Métropolitain

Les adeptes du ski ne disposent en général, que des journées du samedi et du dimanche, pour pratiquer leur sport de prédilection. Certains, devant soit travailler ou étudier le same di, se coient contraints de se reprendre le dimanche.

Mais devant l'encombrement généralisé, tel qu'il existe le dimanche, tant sur les réseaux routiers, abords des pentes et sur celles-ci, l'attente prolongée à laquelle on doit se résoudre avant la remontée, l'affluence dans les restaurants, hôtels, cafétarias, le retour tardif effectué avec une lenteur exaspérante, la perspective de devoir le lendemain, lundi, fournir une pleine mesure de travail, toutes ces constatations ont, depuis quelques années, convaincu les experts et amateurs d'occasion, que seule la journée du samedi peut procurer au skieur, la détente et la satisfaction qu'il recherche par la pratique de ce sport.

Notre section-ski ne se limitera plus à servir un groupe restreint d'amis et de résidents demeurant dans quelques paroisses du nord de la ville, mais au contraire, étendra son champ d'action à toute la ville ainsi qu'à d'autres endroits de la périphérie montréalaise. Cette décision fut prise le 14 novembre dernier par suite d'ententes prises avec La compagnie de transport provinciale, dont le service fiable nous permet d'augmenter ou changer les nombreux points de départ, afin de servir le plus grand nombre de voyageurs. Ceux-ci éviteront ainsi des frais de taxi ou encore un déplacement supplémentaire par autobus dans la ville.

Le Club métropolitain souhaite que les amateurs, ne possédant pas de voiture, voudront profiter en très grand nombre des facilités que leur offre la section-ski Nous voulons que ces excursions soient une source d'enrichissement, tant sur le plan technique du ski qu'au point de vue gaieté et camaraderie. Les préjugés raciaux, linguistiques, religieux ne sont pas encouragés dans nos activités, car le Club métropolitain s'efforce de créer des situations, des raprpochements qui permettent aux gens de se mieux connaître et partant, de se mieux comprendre et s'accepter.

Le vice-président de la section-ski, Yves Maisonneuve (membre actif de la Chambre de commerce des Jeunes de Montréal) assume cette saison, le poste de responsable du centre d'informations et réservations, où l'on peut appeler tous les soirs de la semaine en signalant: CR. 6-0694 entre 6h. et 9h. l'après-midi.

Lorsque le skieur monte dans l'autobus, il acquitte son billet et s'enregistre. Il doit aussi faire sa demande pou. un billet de monte-pente, s'il veut profiter d'un escompte sur ledit billet. Les billets sont achetés en bloc et remis par le chef de groupe à chaque skieur, évitant ainsi des contretemps.

Tout liquide, liqueur gazeuse ou alcoolisée, est strictement défendu durant le trajet en autobus.

Tous les autobus utilisent la nouvelle autostrade laurentienne. Ceux qui doivent recueillir des membres à Pont-iVau, Laval-des-Rapides, L'Abord-à-Plouffe, Saint-Martin, empruntent ensuite l'autoroute.

Les autobus doivent quitter la mtéropole vers 8h. 30 environ et une fois rendus à la sortie de l'autoroute, au nord de

(Suite à la page 12)

Hockey pour filles dans les parcs

La pratique du hockey sur les patinoires municipales de l'est de la ville par les fillettes et jeunes filles occupe une place importante dans le programme des sports d'hiver, nous révèle M. Phil Wimmer, régisseur des sports du service des parcs. Il ajoute, d'autre part, que toute nouvelle équipe de filles sera la bienvenue.

A l'heure actuelle on compte trois ligues féminines dans le district Maisonneuve-Hochelaga et chacune comporte trois équipes, soit trois de la catégorie Pee-Wee, trois bantam et trois intermédiaires.

M. Wimmer suggère que les filles qui désirent former des équipes et s'associer aux ligues des parcs dans d'autres quartiers en fassent part à leur moniteur de district.

Voici la liste des moniteurs de district et les numéros de leur téléphone :

District 1 — Pointe Saint-Charles, St-Henri, Ville-Emard et Côte St-Paul, Richard Desjardins, UN. 1-3811, poste 2531.

District 2 — Notrfe-Dame-de-Grâce, Côte-des-Neiges, Snowdon, Armand Desjardins, UN. 1-3811, poste 2047.

District 3 — Jarry, Cartierville, Ahuntsic et Park Extension. Jean-Paul Rochon, UN. 1-3811, poste 4172.

District 4 — LaFontaine, Jeanne-Mance, Laurier, Aimé Constantin, UN. 1-3811, poste 4894.

District 5 — Hochelaga, Maisonneuve, Mercier, Armand Angers, UN. 1-3811, poste 2579.

District 6 — Rosemont et Saint-Edouard, Rolland Lafranboise, UN. 1-3811, poste 3344.

Régisseur des sports : M. Phil Wimmer, UN. 1-3811, poste 3461.

Le tir à la dinde

Le tir à la dinde, jadis en grand honneur à l'automne parmi les Nemrods, a reçu sa consécration traditionnelle en fin de semaine lors de fort intéressants concours disputés aux locaux du club des pêcheurs et chasseurs de Montréal, à la Côte de Liesse. Pas moins de 120 tireurs, venus d'un peu partout dans le secteur métropolitain de Montréal y ont participé et ils se virent adjuger quelques 150 dindes bien dodues dont ils feront leurs délices à la Noël et au Jour de l'An.

Si la tradition est demeurée immuable, on aura constaté par ailleurs que des innovations amusantes ont été apportées à ce sport qui requiert une grande habileté de tir, même si les dindes véritables n'y jouent qu'un rôle plutôt platonique. Les dindes sont en effet remplacées par des pigeons en argile, où encore on se sert d'artifices bien inoffensifs pour indiquer que le tireur s'en est tiré avec tous les honneurs de la guerre.

Autrefois, la dinde vivante se risquait timidement à montrer la tête à quelque 60 pas du chasseur qui devait faire vite, car l'animal est plutôt élusif. Aujourd'hui, il s'agit d'attraper un des pigeons à la volée. Ce sont les concours d'un genre inusité qui donnèrent à l'événement de fin de semaine, son cachet amusant.

L'u[illegible]eux consistait à tirer un o[illegible]u et surtout à ne pas manquer la cible, sans quoi le tireur était automatiquement éliminé, le score n'étant qu'un atout secondaire. Dans un autre genre de tournoi, auquel participent même ceux qui ne tirent pas, les noms sont inscrits sur l'un des dix cercles de 2 pouces de diamètre dessinés sur une feuille de papier. C'est dans le cercle où apparaissent le plus grand nombre de trous que se trouve inscrit le nom du vainqueur.

Dans un autre tournoi, le tireur s'assoit sur le sol, se tient au garde-à-vous; comme l'axe de pivotage ne lui est guère favorable, on imagine la dextérité dont il doit faire preuve pour attraper au passage les cibles qui fusent à la vélocité de l'éclair.

Dans le tournoi de cadham, le tireur se tient en état d'alerte et doit avoir bon pied, bon oeil. Car le préposé au déclenchement des pigeons d'argile peut en lancer à volonté, deux, ou trois à la fois, de n'importe quel angle visuel imaginable. Le tireur n'a qu'à se bien tenir et surtout être partout à la fois.

Tous les tireurs présents s'amusèrent ferme. La légère couche de neige tombée en fin de semaine ajoutait à l'atmosphère des fêtes. Les organisateurs de ces divers concours de tir, Len Scott, Dick Tobin et Frank McCormick signalèrent que les 120 tireurs présents n'avaient pas eu le temps de chômer.

La présentation des prix fut faite par M. J. Oscar Houde, président des pêcheurs et chasseurs de Montréal, Inc.

CAMPAGNE FRUCTUEUSE. — Maurice Richard, le président de la campagne d'abonnements, indique au président des Loisirs de l'Immaculée-Conception, monsieur Gérard Fortin, à sa droite ainsi qu'au vice-président, monsieur Armand Riendeau, à sa gauche, que le nombre d'abonnés au Centre a augmenté de 377 membres. Le Centre de l'Immaculée-Conception compte maintenant 3842 membres. Un autre record pour Maurice Richard.

Les compteurs

	B	A	Pts
Geoffrion, Can.	24	25	49
Moore, Canadiens	25	21	46
Béliveau, Can.	14	30	44
Mahovlich, Toronto	29	11	40
Richard, Canadiens	16	19	35
Howe, Détroit	10	24	34
Ullman, Détroit	9	25	34
Bathgate, Rangers	16	16	32
Hull, Chicago	16	15	31
Delvecchio, Détroit	15	15	30
Kelly, Toronto	7	23	30
Olmstead, Toronto	12	16	28
M. Balfour, Chicago	12	15	27
Bonin, Canadiens	7	20	27
Hay, Chicago	6	20	26
Stasiuk, Boston	5	21	26
Hebenton, Rangers	11	14	25
Nevin, Toronto	6	19	25
Horvath, Boston	12	11	23
Harvey, Canadiens	2	21	23
McKenney, Boston	13	9	22
Toppazzini, Boston	8	14	22
Henry, Rangers	10	11	21
Keon, Toronto	8	13	21
Litzenberger, Chicago	7	14	21
Purford, Toronto	6	15	21
Prentice, Rangers	9	10	19
Murphy, Chicago	6	13	19
Cullen, Rangers	6	13	19
Hicke, Canadiens	7	11	18
Mohns, Boston	5	13	18
Armstrong, Toronto	8	9	17
Gendron, Canadien	4	13	17
Goegan, Détroit	2	15	17
Nesterenko, Chicago	10	6	16
MacDonald, Détroit	9	7	16
Bucyk, Boston	7	9	16
Burns, Boston	7	9	16
Wharram, Chicago	3	13	16
Sullivan, Rangers	4	11	15
Mikita, Chicago	3	12	15
Glover, Détroit	9	5	14
Stewart, Toronto	8	6	14
Oliver, Détroit	7	7	14
Ingarfield, Rangers	7	7	14
Labine, Boston	4	10	14
Gadsby, Rangers	3	11	14
Talbot, Canadiens	0	13	13
McDonald, Chicago	8	4	12
Sloan, Chicago	5	7	12
Lunde, Détroit	5	7	12
Melnyk, Détroit	4	8	12
Vasko, Chicago	2	10	12
Hampson, Rangers	2	10	12

"Sportifs de tête?" "Têtes de sportifs?"

Gérard Gosselin, chroniqueur sportif au Devoir, sera le conférencier invité du club Richelieu-Québec, demain, à midi et trente, en la salle Jacques-Cartier du Château Frontenac. Il a intitulé sa causerie : "Sportifs de tête ou têtes de sportifs". Il traitera en particulier d'éducation physique et d'éducation, tout court. Il sera présenté par le confrère Pierre Laporte et remercié par René Lemvre, ancien gérant général des Royaux de Montréal et représentant de la Brasserie Dow, à Québec.

FORUM

CE SOIR, à 8 h.

LIGUE DE HOCKEY PROFESSIONNELLE DE L'EST

KINGSTON
— VS —
ROYALS

Prix: Sièges réservés, $1.75, $1.50 et $1.25. Admission générale, $1. Enfants 50c dans section non réservée. Billets en vente maintenant.

OUVERT
CE SOIR jusqu'à 9 H.
ET TOUS LES SOIRS
JUSQU'A NOEL
Livraison garantie pour Noël
Morrie Gold
385 OUEST, RUE STE-CATHERINE
Stationnement gratuit
1215 Square Phillips

CIGARETTES "EXPORT"
BOUT UNI OU FILTRE

Un vrai scotch, d'une saveur pleine et moelleuse
TEACHER'S
"Highland Cream"
SCOTCH
IMPORTÉ EN BOUTEILLES
DISTILLÉ PAR LE PLUS GRAND PRODUCTEUR INDÉPENDANT D'ÉCOSSE

Le budget Fleming : réduction d'impôts et déficit appréciable

Par Clément Brown

OTTAWA — Est-ce l'approche des Fêtes? Est-ce la nécessité évidente des mesures à prendre? Toujours est-il que l'on ne sent guère d'excitation, dans les milieux parlementaires et journalistiques, à l'approche du budget supplémentaire que M. Donald Fleming doit présenter, ce soir, à 8 heures, aux Communes. Le fait même que le gouvernement ait annoncé, dans le discours du Trône, la présentation d'un budget nouveau pour amender celui du 31 mars dernier, est déjà l'indice que les dispositions décrétées dans ce dernier document ont besoin d'être ajustées.

Or, dans la conjoncture actuelle, tous les économistes sont du même avis : pour redonner de l'allant à l'économie, il faut réduire les impôts. Le champ des spéculations est donc ainsi passablement rétréci. Où se feront les coupures?

On est passablement d'accord pour dire que les particuliers bénéficieront de réductions au chapitre de l'impôt sur leur revenu. On pense généralement que M. Fleming rétablira les taux au niveau de son "petit budget" de 1957, taux qu'il avait par la suite rehaussés au niveau du dernier budget Harris. La mesure aurait pour fin de mettre un peu plus d'argent dans la poche des contribuables, ou plutôt de leur en arracher un peu moins, étant donné que les rapports d'impôts doivent être rendus à destination d'ici au 30 avril prochain. Il est assez difficile, pour des profanes, d'évaluer en millions ce que le fisc fédéral ne prendra pas.

On parle aussi de mesures devant favoriser les entreprises. Elles seraient destinées à diminuer les versements des sociétés. Les dispositions seraient passablement techniques. Elles porteraient sur la façon de calculer la dépréciation, par exemple, ou assureraient aux actionnaires certains avantages de déductibilité lorsque l'argent sera réinvesti à telle ou telle fin précise. Il pourrait y avoir aussi diminution des taxes imposées sur certains produits.

Le discours du Trône a aussi parlé de rajustements dans les tarifs douaniers. Il est probable que le ministre des finances fera connaître, dans ses grandes lignes tout au moins, le projet qu'il nourrit dans ce domaine. Les pressions exercées sur le gouvernement, en faveur d'une protection accrue pour certaines industries canadiennes devraient se traduire par des mesures dont on ne connaît pas encore le mécanisme précis. L'idée de subventions directes étant écartée, au moins pour certains secteurs industriels, on pense que le gouvernement procédera à une révision des structures douanières, soit par l'imposition de tarifs protecteurs contre certains produits étrangers soit par la modification du système d'évaluation des articles d'importation, comme dans le cas des petites voitures européennes.

Y aura-t-il des mesures encore plus radicales, comme une hausse des prestations sociales ? On ne le pense pas. Le gouvernement jugerait que, dans le moment, ce qui importe davantage, c'est d'assurer au Canada une accélération de son expansion économique et une hausse de son produit national brut. M. Fleming avait prévu, le 31 mars dernier, que celui-ci augmenterait de 6 pour cent. Or, il semble bien que l'augmentation ne dépassera pas deux ou trois pour cent, si elle atteint ce palier. Dans ces circonstances, le cabinet préférerait agir par des mesures d'un effet économique à plus ou moins longue portée plutôt que d'engager le trésor fédéral dans des paiements de transfert d'où résulteraient, en définitive, des charges plus considérables aux contribuables.

D'autant plus que le ministre des finances, en mars dernier, n'avait prévu qu'un maigre surplus de 12 millions de dollars. Or, ce surplus a fondu comme neige au soleil par suite des dépenses nouvelles du gouvernement dans le secteur des travaux publics et des mesures financières destinées à pallier le chômage.

Si, comme on le pense, M. Fleming annonce des réductions de taxes pour les sociétés et pour les particuliers, il se privera de recettes dont la somme pourrait bien atteindre les 100 millions. Ajouter à tout cela, des dépenses directes pour augmenter les pensions et les allocations, ne semble pas avoir obtenu l'assentiment du cabinet.

De toute façon, il est évident que nous aurons un déficit. Par conséquent, le gouvernement devra modifier ses plans relatifs au marché de l'argent. A la conférence fiscale des premiers ministres, en juillet, il avait annoncé qu'il évacuait le marché, sauf pour certains emprunts de remboursement. Ceux-ci en réalité, se résument parfois à des changements aux livres, les anciens détenteurs d'obligations échangeant celles qui sont échues par les nouvelles émises par le trésor fédéral.

Avec un déficit appréciable, M. Fleming devra lancer un ou des emprunts dont les proportions sont encore inconnues. Il en résultera peut-être une hausse de l'intérêt, les disponibilités d'argent se faisant plus rares.

Nous pourrions bien, à longue échéance, voir se reproduire le double phénomène de 1958 et de 1959 : rareté de l'argent et hausse du coût de celui-ci.

La Banque du Canada, décidée à empêcher toute poussée inflationniste, ne paraît pas disposée à augmenter la masse monétaire, malgré les demandes qui lui sont faites d'agir en ce sens.

Cette fois-ci, cependant, il y aura quelque chose de changé dans le climat canadien. Tout d'abord, les attaques de quelques économistes contre M. James Coyne, gouverneur de la Banque du Canada, désignent ce dernier et non plus le ministre des finances comme le grand responsable de notre politique monétaire. Ensuite, le fait que les partis d'opposition et les grands organismes syndicaux réclament soit des dépenses accrues soit des réductions d'impôts et supplient le ministre d'encourir un déficit atténuera vraisemblablement la portée des critiques qui, sur ce plan, pourront être faites contre le gouvernement. Ce dernier tient le raisonnement suivant: lorsqu'on veut les causes, on veut aussi les effets. C'est une position logique. Mais la logique n'est pas toujours le fait des réactions populaires.

EXAMEN DE LA VUE
LUNETTES
VERRES OPHTALMIQUES
ALBANY PHILIE, O.D.
Assisté de
R. L'ABBE, O.D.
Optométristes et opticiens diplômés
BUREAUX
Chez dupuis Frères
3e étage — VI. 2-5151 — local 338

L'exécutif de l'API pour 1961

Le conseil d'administration de l'Association professionnelle des industriels a élu récemment les officiers qui entoureront le président général, M. Fernand Girouard, dans l'exécutif de cette association patronale.

On sait que M. Girouard fut élu président lors du congrès de l'API en novembre dernier à Québec mais que les autres membres du comité directeur qui n'entrent en fonction qu'avec la nouvelle année ont été élus la semaine dernière.

Par suite de cette élection, l'exécutif de l'API, qui entrera en fonction le 1 janvier, sera composé comme suit : président, M. Fernand Girouard, vice-président et gérant général de la Cie Volcano Ltée; 1er vice-président, M. Jean-Louis Lachance, de Québec, vice-président de Canadian Import Company; 2e vice-président, Jean Brunelle, de Montréal, président et gérant général de H. Brunelle Ltée; trésorier, M. Bertrand Langlois, de Terrebonne, vice-président et gérant général de Canada Flushwood Door Mfg. Co. Ltd; secrétaire, M. Jacques Brillant, de Rimouski, vice-président de Québec Téléphone; président sortant de charge, M. Lucien Arcand, de Victoriaville, vice-président et gérant général de Victoriaville Specialties Ltd; représentant du bureau des gouverneurs, Paul D. Normandeau, ing. p., de Victoriaville, vice-président et gérant général de Eagle Pencil Co.; membres, Jos Vachon, de Ste-Marie de Beauce, président de J.-A. Vachon et Fils Ltée; directeur général, M. Charles-Edouard Lebrun, de Montréal; conseiller ecclésiastique, M. l'abbé Charles-E. Mathieu, de Montréal, directeur du département d'Action sociale de la Conférence catholique canadienne.

Les boursiers Rhodes pour le Québec

Deux étudiants ont été choisis hier par le comité provincial des bourses d'études Rhodes pour aller étudier à l'université d'Oxford, en Angleterre, pendant deux ans.

Ce sont Michael B. Walker, 21 ans, de Regina, et Marc Gaudry, 18 ans, de Montréal.

M. Walker, étudiant en génie de l'université McGill, fera des recherches en physique.

M. Gaudry, étudiant au collège St-Laurent, étudiera la chimie.

Neuf autres boursiers Rhodes doivent être choisis ce mois-ci au Canada.

Le montant des bourses est d'environ $2,000 par année.

Shulton DESERT FLOWERS, ensemble contenant : poudre de bain, eau de toilette **4.75**

Dupuis — rez-de-chaussée, rayon 240

Dorothy Gray. Ensemble FIGURINE : eau de Cologne, lotion, poudre de bain **4.25**

Dupuis — rez-de-chaussée, rayon 240

Houbigant QUELQUES FLEURS ensemble : poudre de talc, lotion pour les mains **4.00**

Dupuis — rez-de-chaussée, rayon 240

Pour faire plaisir à vos parents, à vos amis, à vos intimes, enfin à tous ceux qui vous sont chers — Offrez-leur des

CADEAUX choisis

Chez dupuis

OUVERTS TOUS LES SOIRS JUSQU'A 9 h. 30

GAGNEZ LE 3e GROS LOT de $2,000.

Participez à notre Concours "BAS DE NOEL" les conditions sont faciles — L'attribution du 3e GROS LOT se fera vendredi le 23 décembre à 4 heures.

Commandes téléphoniques acceptées **VI.2-6171**

Elizabeth Arden — BLUE GRASS : 3 savons en forme "coeur", eau de toilette, 3 petits cubes pour adoucir l'eau du bain **2.50**

Dupuis — rez-de-chaussée, rayon 240

Houbigant Lotion FOUGERE ROYALE, fraîche et douce pour après la barbe **4.50**

Dupuis — rez-de-chaussée, rayon 240

Revlon. Nécessaire à manicure complet dans joli étui. **5.95**

Dupuis — rez-de-chaussée, rayon 240

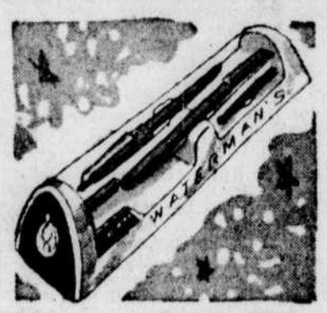

Stylo et plume à bille ou stylo et porte-mine. Joli ensemble HI-FI COMBO par Waterman. **4.95**

Dupuis — rez-de-chaussée, rayon 280

Cartes à jouer. 2 jeux cartes plastiques dans attrayant coffret. **5.95**

Dupuis — rez-de-chaussée, rayon 280

Serviettes cuir, brun havane, 3 divisions, gousset extensible, coins cuir, pattes métal, coutures doubles.

Initiales posées gratuitement sur présentation de la facture d'achat. **9.95**

Dupuis — rez-de-chaussée, rayon 280

JEUX "BILDIT" — Différentes pièces s'adaptant les unes aux autres. Tout polythène, couleurs vives. **Junior 1.49** **Standard 2.49** **Modèle senior 3.98** **Modèle Master 5.98**

Dupuis — quatrième, rayon 910

Poussettes pliantes. Cadre métal rigide. Siège et dossier, pare-soleil, sac à emplettes en matériel plastique. Dossier et appui-pieds réglables. Hauteur du poussoir 30". **7.95**

Dupuis — quatrième, rayon 910

Camions à conduite avec siège, fabrication acier rigide. Roues disques gainées caoutchouc. Siège amovible. Longueur totale 21". Hauteur du siège 15". **8.95**

Dupuis — quatrième, rayon 910

"Journal de Tintin". No 44. Album relié, 300 pages, illustrations en couleurs. Autres nos 43 à 44 disponibles. **2.90**

Dupuis — rez-de-chaussée, rayon 281

Polissoirs à plancher modèle 610 "Sunbeam" - 2 brosses, 2 tampons peau de mouton. Pour polir et cirer sans effort : linos, tuiles, etc., etc. **42.95**

Dupuis — sixième, rayon 782

Boîte 5 lbs. Délicieux chocolats Lowney's. Centres variés. la boîte **3.49**

Dupuis — rez-de-chaussée, rayon 960

MISSEL 4 x 6¼" — Rituel et vespéral quotidien latin et français, 2098 pages, reliure de luxe, cuir marbré brun, tranche dorée. Par les abbés A. Guilham et H. Sutyn. **7.25**

Dupuis — quatrième, rayon 282

"Notre vaste monde". Encyclopédie pour garçons et filles, illustrée en couleurs : oiseaux, poissons, le ciel, la terre, etc. Couverture rigide en couleurs. **4.50**

Dupuis — rez-de-chaussée, rayon 281

Satisfaction garantie ou argent remis Dupuis Frères RAYMOND DUPUIS, président - 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE